

Plan Local d'Urbanisme
Commune de LUMIO



Campà Inseme

2. Le Diagnostic

PRESCRIPTION PAR DCM DU

ARRET PAR DCM DU

JJ/MM/AAAA

ENQUETE PUBLIQUE

DU JJ/MM/AAAA AU

JJ/MM/AAAA

APPROBATION PAR DCM DU
ET EXECUTOIRE LE

JJ/MM/AAAA
JJ/MM/AAAA

Sommaire

PREAMBULE

La Commune en quelques chiffres.....	6
--------------------------------------	---

Rapport de compatibilité du PLU avec les autres documents de planification, plans ou programmes

1. Les documents de rang supérieur avec lequel le PLU doit être compatible.....	12
2. Les documents que le PLU doit prendre en compte.....	13

Milieu physique.....15

1. Relief et Géologie
2. L'hydrographie
3. Climat et changement climatique
4. Synthèse Milieu physique

Ressources naturelles.....26

1. Ressource en eau
2. Ressources énergétiques
3. Ressources sols et sous-sol
4. Synthèse ressources naturelles

Biodiversité, milieux naturels, trame verte et bleue.....39

1. La prise en compte de la biodiversité dans le PLU
2. Les zones à statuts environnementaux
3. La Trame Verte et Bleue
4. Synthèse « Biodiversité, milieux naturels et continuités écologiques »

Paysage.....67

1. La prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme
2. La protection des paysages
3. Les grandes entités paysagères de la commune
4. Approche du paysage urbain de Lumio
5. Synthèse des enjeux paysagers
6. Hypothèse de travail

Patrimoine.....103

1. Patrimoine urbain
2. Patrimoine architectural
3. Patrimoine archéologique
4. Topographie historique et évolution du territoire
5. Entités urbaines et géographiques

Réseaux de déplacement actuels.....149

1. Réseau viaire
2. Réseau ferré
3. Le réseau pédestre
4. Le réseau aérien

Risques naturels et technologiques.....157

1. Généralités sur les risques
2. Risque Inondation
3. Risque incendie de forêt
4. Risques littoraux
5. Risque sismique
6. Risque transport de matières dangereuses
7. Synthèse Risques naturels et technologiques

Pollution et nuisances.....166

1. La qualité de l'air
2. Le bruit
3. Sites et sols pollués
4. Les déchets
5. Synthèse Nuisances et pollutions

La population et ses évolutions.....175

Premières orientations pour le développement de la commune.....203

1. Emergence d'un véritable maillage patrimonial naturel et bâti sur l'ensemble du territoire communal
2. Un réseau de déplacement plus accessible et équitable entre les différentes mobilités
3. Conforter la multi-polarité urbaine de Lumio autour de grands projets communaux

Préambule

La loi du 13 décembre 2000, dite Loi SRU (Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain) et la Loi du 2 juillet 2003, dite Urbanisme et Habitat, ont amélioré la gestion de la planification urbaine et renforcé le contenu des documents d'urbanisme réglementaire afin qu'ils deviennent des outils de planification stratégiques.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le PLU est un document opérationnel et stratégique. Au-delà du seul droit des sols, il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable.

LA COMPOSITION DU PLU

Le PLU se compose de cinq pièces particulières :

- le rapport de présentation

Il expose le diagnostic, recense les principaux besoins actuels et futurs, analyse l'état initial de l'environnement du territoire communal et présente les conséquences prévisibles de l'application du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Enfin, il expose les motifs des orientations d'aménagement et les règles fixées par le règlement.

- le Projet d'Aménagement et Développement Durable

Il présente le projet communal et communautaire pour les années à venir. Il est la clé de voûte du PLU. Les parties du PLU qui ont une valeur juridique doivent être cohérentes avec celui-ci.

- les orientations d'aménagement

Elles complètent le PADD et permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs et notamment des zones à urbaniser. Elles sont facultatives.

- Le règlement

Il se compose des plans de zonage et du règlement.

- Les documents annexes

Ils comprennent l'ensemble des documents graphiques et écrits qui est relatif aux servitudes d'utilités publiques et périmètres divers.

Le Diagnostic du PLU est un document fondamental car il constitue le trait d'union entre le passé dont il faut appréhender la consistance historique et le futur dont il faut proposer une lecture résolument anticipative à 20 ans.

Il est scindé en 3 grandes parties :

- le diagnostic de la Commune dans son contexte territorial
- l'état initial de l'environnement
- les déterminants du PADD

La Commune en quelques chiffres

Lumio fait partie des 14 communes composant la Communauté de Communes de Calvi-Balagne (CCCB) d'une superficie de 579.00 Km² avec une population supérieure à 12 000 habitants.

Avec 1200 habitants, Lumio représente 10% de la population totale de l'intercommunalité. Celle-ci est marquée par la forte disparité en poids démographique entre les 14 communes membres. Ainsi, bien que ne présentant que 10% de la population de l'intercommunalité, LUMIO en est la 3^{ème} commune par nombre d'habitants. Sa situation géographique et l'importance des résidences secondaires en font une des communes particulièrement importante de la Balagne.

D'une superficie de 19,18 km², la commune de Lumio bénéficie d'une situation particulière au sein de l'espace balain. Elle se trouve à l'interface avec les communes du littoral et aux portes des Villages du haut Balagne avec notamment une accessibilité importante :

- aéroport de Calvi (10 min)
- 2 ports de Calvi (15 min) et d'île Rousse (20 min)
- Accès à la RN 193.

La commune possède un port de plaisance (180 places), une Marina et plusieurs hameaux et lotissements, les plus importants étant :

- **Pirelli**, en haut du village
- **Schinali**, à l'ouest du village
- **Ondari**, proche de la mer,
- **Orso Longo**, au sud de la marine de Sant'Ambrogio
- **Le Salducciu**, au sud de la commune.

Sa situation privilégiée et les facilités d'accès contribuent à créer une pression foncière importante et génère un taux de résidences secondaires (75% du parc de logements) particulièrement important.

Il faut noter que le développement de la Commune s'est effectué sans planification urbaine (« Lumio n'a toujours pas de document d'urbanisme approuvé et celui en cours d'élaboration est toujours, après 30 ans, retoqué par l'état. » extrait du cahier des charges de la présente consultation »), au gré des opportunités foncières.

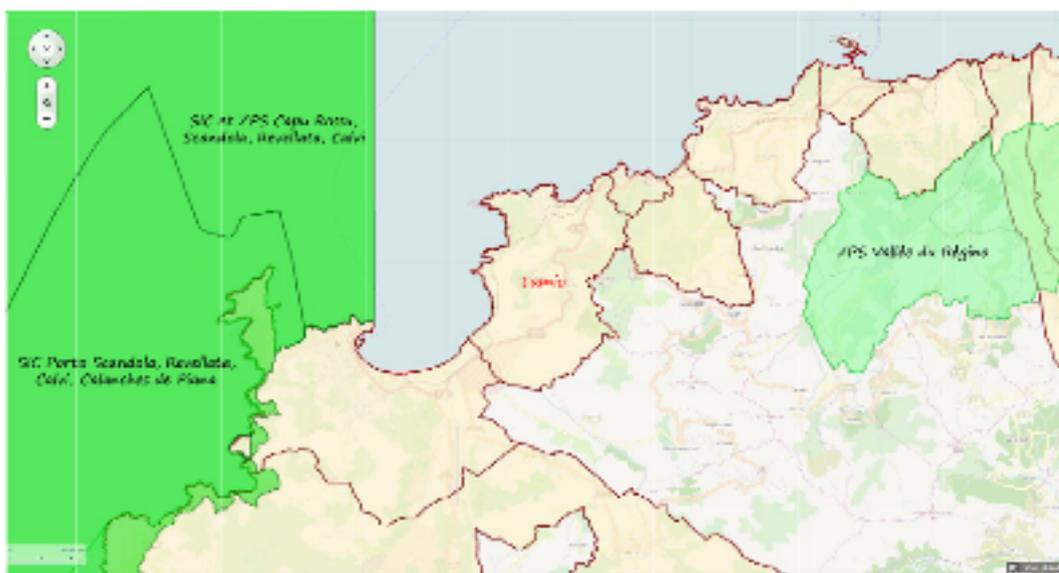
D'ores et déjà, il apparaît que le document d'urbanisme à venir devra analyser les conséquences de ce type d'urbanisation et proposer un nouveau modèle de développement permettant de retrouver une structuration de l'espace en conjuguant la nécessité de favoriser les possibilités de construire pour les habitants en synergie avec le classement en station balnéaire.

Le PLU de Lumio, dont le territoire est concerné par plusieurs ZNIEFF, Espaces remarquables..., doit faire l'objet d'une Evaluation environnementale sur la base d'une expérience affirmée dans le domaine qui a permis de définir une méthode originale et dynamique adaptée aux exigences de l'évaluation environnementale.

Les incidences du PLU seront évaluées au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces mentionnés dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura situés dans un rayon de 10 kms autour de la commune :

- au titre de la Directive Habitats :

- FR9402018 Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi
 - FR9400574 Porto Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana
- au titre de la Directive Oiseaux :
- FR9412010 Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi
 - FR9412007 "Vallée du Régino"



La notice d'incidences Natura 2000 sera rédigée conformément à l'article R-414.23 du code de l'environnement.

Dans tous les cas, ce chapitre comprendra :

- Une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre sur lequel il peut avoir des effets et le ou les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ;
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation

Littoral et golfe de Calvi.

La côte Nord occidentale, outre ses intérêts écologiques, présente de grandes qualités paysagères : paysage sauvage d'une grande naturalité où cohabite côte rocheuse, landes côtières, maquis caractéristique, plage de galets, zone humide et pâturage extensif. Un littoral apprécié également pour sa dualité et ses contrastes, entre mer et montagne, entre roches et maquis.

Ainsi, une attention particulière sera portée sur les échanges visuels entre mer et montagne afin que le projet de PLU favorise une mise en valeur du patrimoine

naturel. Le territoire communal est aussi particulièrement vulnérable face aux risques incendie de forêt. La commune est concernée par un PPRif.

Sur le contexte réglementaire actuel : UN PLU A CONSTRUIRE

Il appartiendra au PLU de répondre aux exigences des Grenelle de l'environnement et plus largement s'inscrire dans le développement durable et répondre aux obligations réglementaires en :

- Améliorant la prise en compte des problématiques liées à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux et perspectives des lois Grenelle 1 et Grenelle 2
- Organisant l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune avec une approche économe en terme de consommation d'espace
- Prenant en compte les plans de prévention des risques naturels (PPR) dans l'aménagement du territoire de la commune afin d'assurer la protection des personnes et des biens
- Permettant le maintien du niveau démographique actuel et une mixité sociale
- Développant l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant l'organisation de la densification du territoire et la maîtrise de l'étalement urbain
- Favorisant la protection des espaces naturels et agricoles
- Favorisant le développement de l'activité économique, touristique et artisanale
- Réfléchissant à l'amélioration de la circulation et du stationnement sur la commune
- Prenant en compte les objectifs supra-communaux notamment en ce qui concerne l'intercommunalité tout en s'inscrivant dans le contexte régional »

Mais surtout de trouver le juste équilibre avec les besoins de la commune :

- En prenant en considération les travaux du SCOT de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne et les orientations du PADDUC
- En déterminant les possibilités d'un développement raisonné de l'habitat et des activités économiques en limitant la consommation de l'espace, en évitant l'étalement urbain et privilégiant des formes urbaines favorisant la densification en favorisant l'habitat permanent et la mixité sociale.
- En définissant les éléments paysagers et espaces naturels ainsi que les éléments du patrimoine à préserver et mettre en valeur pour assier le développement urbain sur cet aspect identitaire.
- En prenant en compte l'ensemble des questions relatives à l'environnement et notamment la thématique des zones humides et de la gestion des eaux pluviales.
- en maintenant et conforter les zones à vocation agricole afin de pérenniser et favoriser les activités du secteur primaires sur le territoire de la Commune.
- En prévoir les équipements et infrastructures publics nécessaires dans l'avenir.
- En renforçant la cohésion urbaine : relier le village et ses hameaux et renforcer le rôle des espaces publics en tant que lieux de sociabilité.
- En intégrant le projet du « FORUM » de façon harmonieuse dans la réflexion du PLU (école, crèche, city stade...).

Le décret n°2005-608 du 27 mai 2005 instituant des dispositions réglementaires concernant l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement (décret d'application de la directive 2001/42/CE) a introduit des modifications dans le contenu des rapports de présentations des PLU. Ainsi, l'article R.122-2 du Code de l'urbanisme est remplacé par les nouvelles dispositions suivantes :

« Le rapport de présentation :

- 1. Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1-2 et présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ;**
- 2. Décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 111-1-1, L. 122-1-12 et L. 122-1-13 et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;**
- 3. Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;**
- 4. Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;**
- 5. Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs. Le cas échéant, il explique les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma ;**
- 6. Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;**
- 7. Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue par l'article L. 122-14. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;**
- 8. Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;**
- 9. Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées. »**
Cet article vient introduire l'évaluation environnementale, notion au cœur même des politiques publiques d'aménagement du territoire renforcée depuis par les lois Grenelle de 2009 et 2012.

L'analyse de l'état initial de l'environnement figure comme étape préalable fondamentale à l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement.

L'Etat initial de l'Environnement, appelé EIE présente la situation environnementale locale. Il constitue en cela le socle de connaissances, qui permet de hiérarchiser les forces et les faiblesses du territoire par thématique environnementale, et de définir les menaces et les pressions anthropiques qui pèsent sur lui.

In fine, les enjeux environnementaux dégagés et hiérarchisés servent de base dans la définition des grandes orientations du document d'urbanisme et l'évaluation de leurs impacts sur l'environnement.

L'EIE aborde l'ensemble des thématiques environnementales : Relief, géologie, climat, hydrographie, biodiversité et milieux naturels, eau, énergie, risques naturels et technologiques, qualité de l'air, bruit, gestion des déchets, de l'assainissement, sites et sols pollués. Chaque thématique identifie les réponses que le PLU peut apporter.

Rapport de compatibilité du PLU avec les autres documents de planification, plans ou programmes

Les documents de rang supérieur avec lequel le PLU doit être compatible

Les autres documents que le PLU doit prendre en compte

1. Les documents de rang supérieur avec lequel le PLU doit être compatible

1.1. LE PADDUC

1.2. LE SCOT DE BALAGNE

1.3. LE SDAGE CORSE

La commune de Lumio est concernée par le SDAGE du Bassin Corse 2010-2015.

De plus, le SDAGE RM s'accompagne :

- d'un programme de surveillance qui permet d'une part d'évaluer l'état actuel des masses d'eau et de constituer un état des lieux de référence pour le SDAGE et son programme de mesures ; d'autre part, il permet de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du programme de mesures.
- d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts

Le SDAGE identifie pour chacune des masses d'eau leur qualité écologique et chimique et les pressions exercées et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'état.

La commune de Lumio s'inscrit au sein du sous-bassin versant du Fiume Seccu.

Traduction dans le PLU

Dans la partie "Etat initial de l'environnement", un chapitre est dédié à la ressource en eau et à la qualité des milieux (état de la ressource, pressions ...).

2. Les documents que le PLU doit prendre en compte

2.1. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE CORSE (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale. En Corse, le PADDUC, actuellement à l'enquête publique, vaut SRCE et intègre les éléments liés à la trame verte et bleue de Corse.

L'article L.371-3 du code de l'environnement précise le contenu du SRCE. Celui doit notamment comprendre :

- les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

Traduction dans le PLU

La Trame verte et bleue a été identifiée dans le PLU, dans la partie « Etat initial de l'environnement ».

2.2. SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE DE CORSE (SRCAE)

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie remplace le Plan régional de la Qualité de l'Air (PRQA). Le SRCAE est un document stratégique et unique qui intègre toutes les dimensions du climat de l'air et de l'énergie.

Il définit, à partir d'états des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- de lutte contre la pollution atmosphérique,
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- de maîtrise de la demande énergétique,
- de développement des énergies renouvelables,
- d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE a été adopté le 19 février 2014.

Les grands objectifs du plan sont :

Les grandes orientations du SRCAE Corse, en matière d'aménagement et d'urbanisme sont :

- Développer une maîtrise publique d'aménagement pour planifier les évolutions des territoires
- Repenser l'aménagement des territoires et les formes urbaines en intégrant les dimensions Energie/Air/Climat
- Développer la mixité fonctionnelle et sociale des espaces urbanisés

	Consommations d'énergie finale	Emissions de GES énergétiques	Couverture par des énergies renouvelables
2020	-16%	-31%	20%
2050	-54%	-89%	100%

- Mettre en cohérence les politiques territoriales pour atteindre les objectifs Energie, Air et Climat en s'appuyant sur les outils de planification (PADDUC, PCET, PLU, SCOT, SADGE ...)?
- Aménager la ville pour assurer le confort thermique et prévenir le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Traduction dans le PLU

Dans la partie "Etat initial de l'environnement", un chapitre est dédié à l'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre et à la qualité de l'air.

Milieu physique

Relief et Géologie

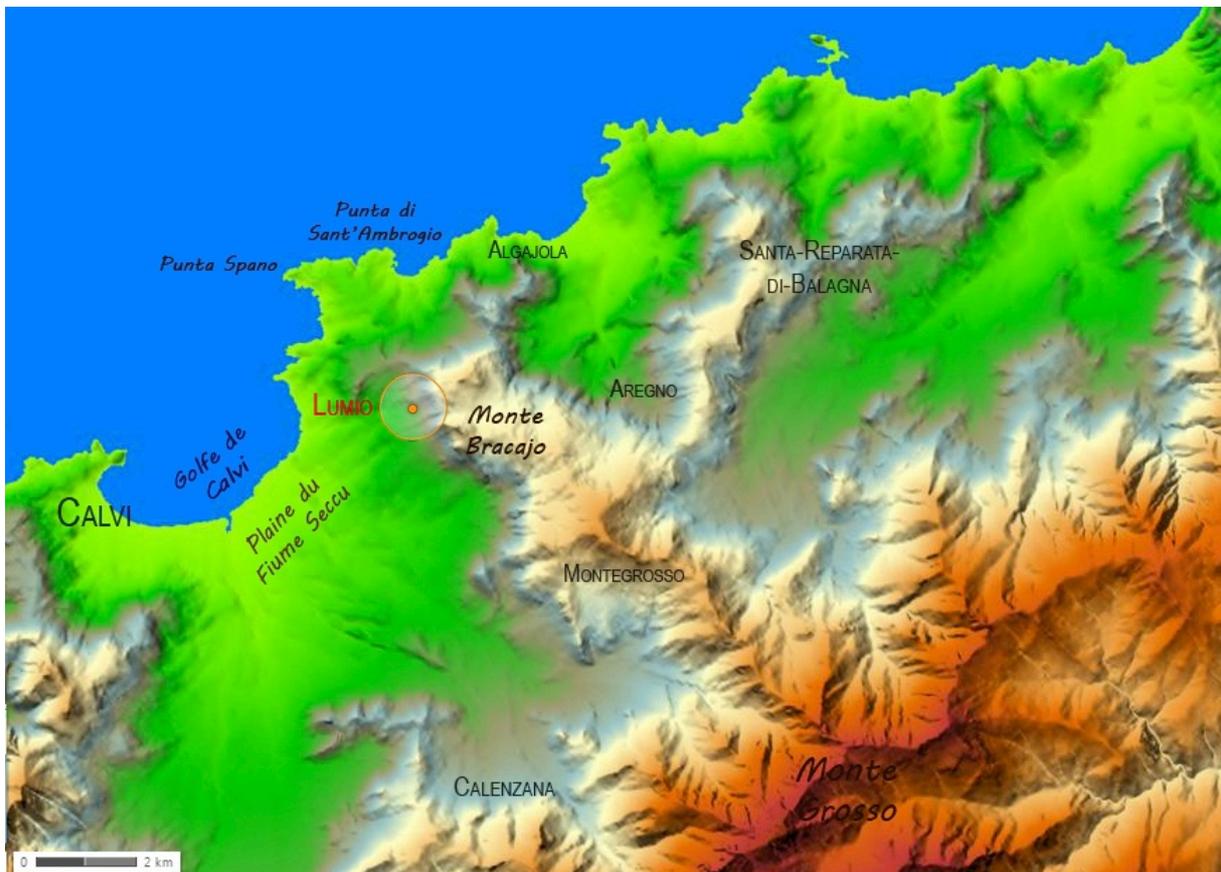
Hydrographie

Climat et changement climatique

Relief et Géologie

L'étude de la formation du relief apporte des éclairages précieux et des éléments de connaissance fondamentaux pour la compréhension des grands enjeux environnementaux du territoire : climat, risques naturels, biodiversité, paysage, accessibilité, etc.

La commune de Lumio s'inscrit au cœur de la Balagne, en contrebas du Monte Grosso, entre Calvi et Algajola. Elle s'appose sur le piémont du petit chaînon du Monte Bracajo, marquant sa limite Est. Le Nord et l'Ouest de la commune sont délimités par la mer Méditerranée, de la Punta di Sant'Ambrogio jusqu'au Golfe de Calvi. Le Sud de Lumio, quant à lui, s'étire jusqu'à la Plaine du Fiume Seccu, principal cours d'eau de la commune.

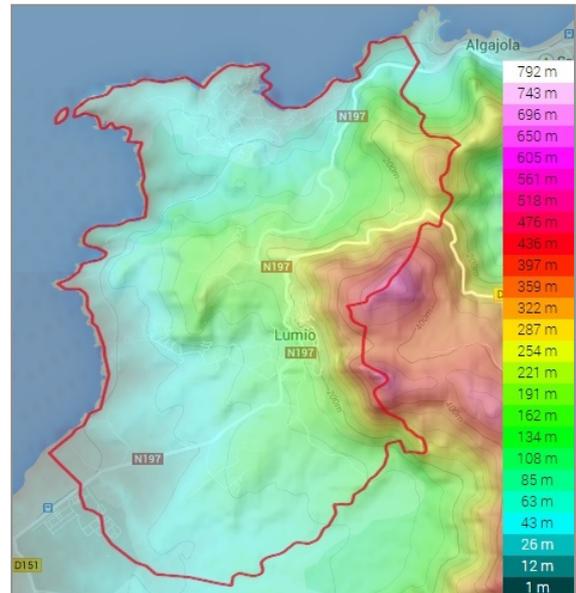


Carte du relief

Sur le territoire, le relief varie de 0m (littoral) à 563m d'altitude (point culminant du Capu d'Occi). Le cœur du village de Lumio s'échelonne entre 150 et 250m d'altitude.

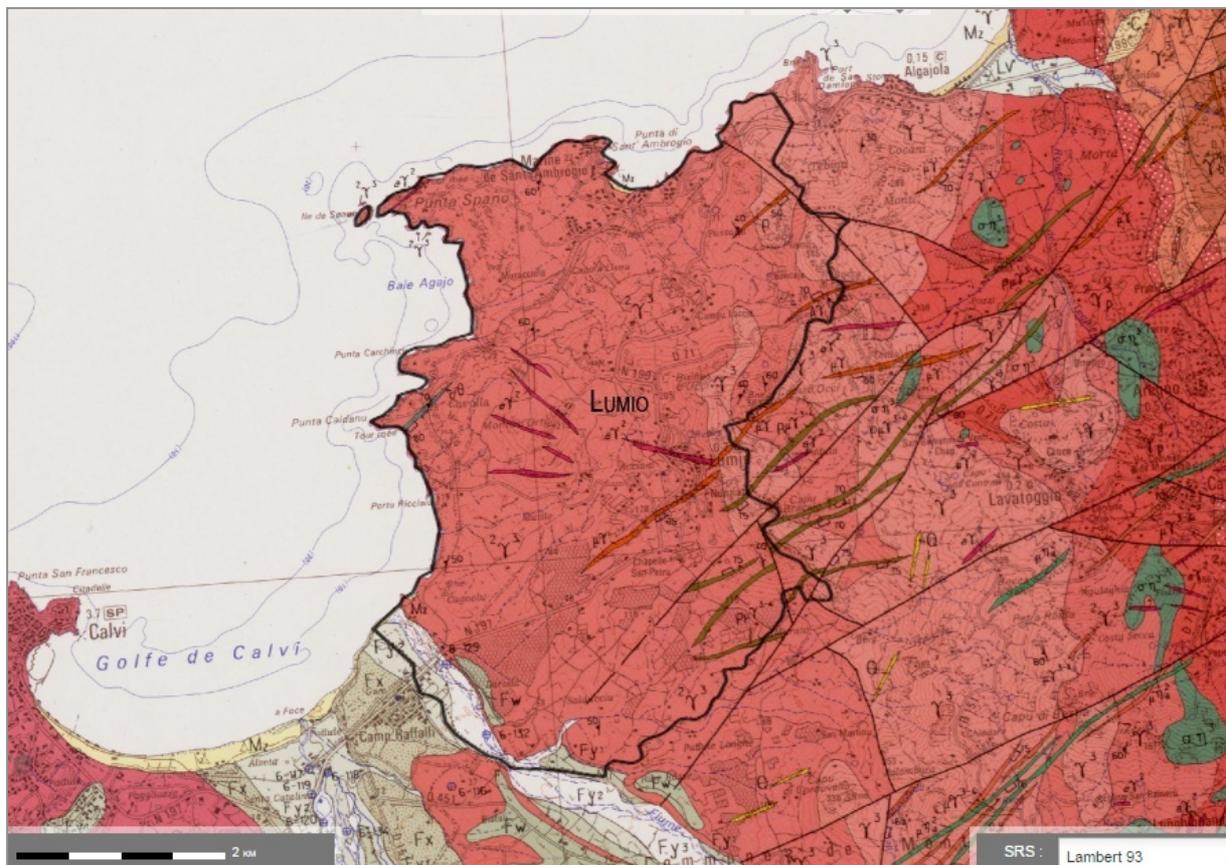
Au niveau de la commune même, trois types de relief se distinguent avec :

- Une zone de crêtes marquées à l'Est, au caractère sauvage et préservé ;
- Une zone de plaine au Sud, support d'un paysage agricole à vocation viticole notamment ;
- Une zone de collines déclinant vers la côte au Nord, partagée entre urbanisation diffuse et espaces naturels protégés.



Carte topographique de Lumio

La carte ci-dessous témoigne, à l'échelle de la commune et de ses environs, des principaux événements géologiques.



Carte géologique de la commune de Lumio et ses environs

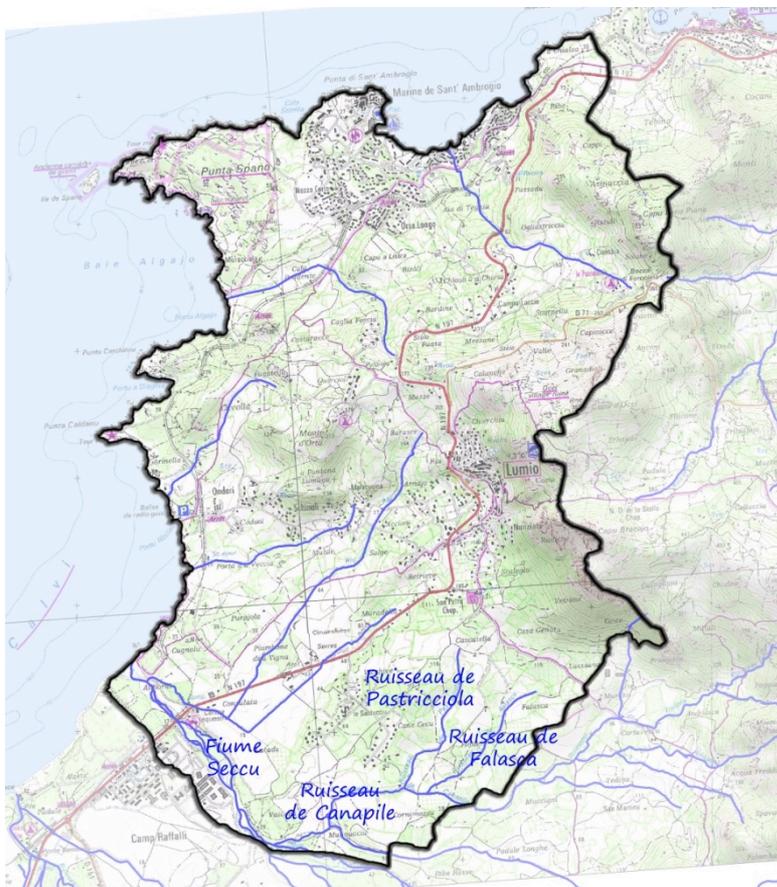
La commune s'inscrit au sein de la « Corse Granitique ». L'essentiel du territoire communal est en effet composé de granites et plus spécifiquement de granitoïdes orogéniques tardi-hercyniens et formations associées (entité 2 γ 3). De nombreuses intrusions sont par ailleurs à noter, tel le réseau filonien de Balagne (composé de roches acides microgranitiques indifférenciées, de Microgranites à gros quartz globuleux ou encore de Granite hololeucocrate en gisement filonien), ou l'intrusion d'Algajola (Monzogranite porphyroïde à biotite).

Seule la partie méridionale de la commune repose sur des formations fluviales (alluvions fluviales très récentes et grises, ou anciennes, à paléosol rouge, ou encore très anciennes à paléosol rouge).

En termes de formations végétales, la végétation majoritairement rencontrée sur la commune de Lumio, est celle de l'étage mésoméditerranéen. En effet, les versants de la commune, qui ne dépassent pas 600m d'altitude, présentent de nombreux maquis dans lesquels on peut trouver des espèces telles que, entre autres, des arbousiers, des bruyères, des cistes ou encore des genêts qui peuvent s'enrichir en chênes verts et en oliviers sauvages (au niveau du Monte d'Ortu).

Ces maquis sont parfois dégradés en cistaies presque pures, suite aux passages d'incendies répétés. Les cultures agricoles, par abandon, évoluent vers des friches plus ou moins embroussaillées qui pourront devenir des maquis bas en l'absence de feu.

1. L'hydrographie



La commune est drainée par un ensemble de cours d'eau dont le principal est le ruisseau du Fiume Seccu (et son affluent le ruisseau de Canapile) qui prend sa source dans le massif du Monte cinto et vient se jeter dans la mer Méditerranée.

Les cours d'eau sont soumis au climat méditerranéen, à savoir des débits faibles en moyenne, des étiages sévères et des épisodes pluvieux parfois violents pouvant entraîner une forte montée des eaux et des crues.

Carte du réseau hydrographique

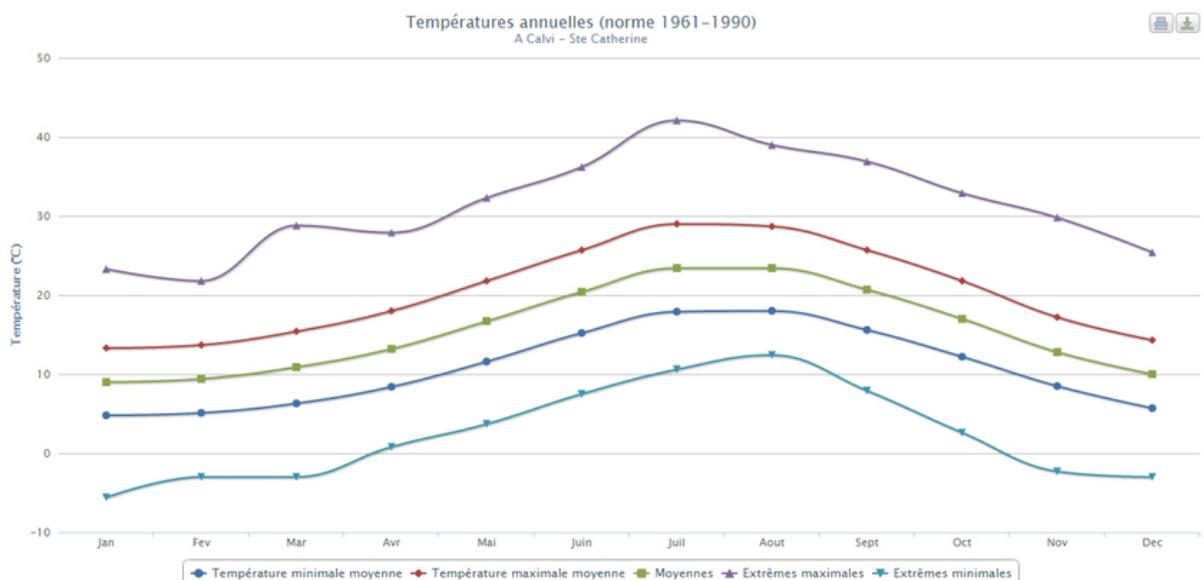
2. Climat et changement climatique

2.1. TEMPERATURES, VENTS, PRECIPITATIONS ET ENSOLEILLEMENT

2.1.1. Températures

En tant que commune littorale de Corse, Lumio bénéficie d'un climat méditerranéen tempéré, sous influence maritime, aux variations de températures modérées dans la journée. Les hivers sont doux et humides et les étés secs et chauds.

La température maximale moyenne est de 20,4°C, avec un record de chaleur atteint en juillet 1983 égal à 42,1°C. La température minimale moyenne est de 10,8°C, la plus basse connue remontant à Janvier 1963, avec -5,6°C.

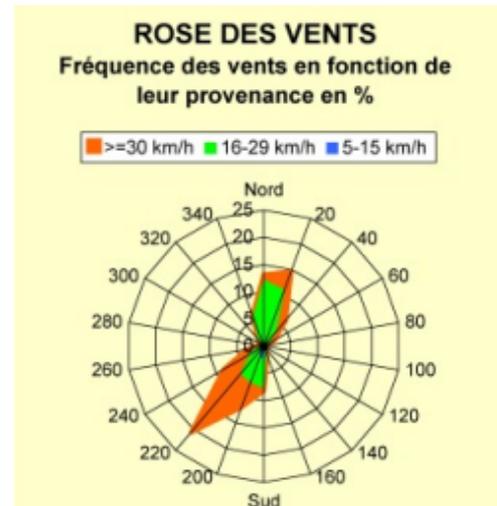


Moyenne annuelle des températures moyennes journalières entre 1961 et 1990 à Calvi, Sainte Catherine. Source : Infoclimat, Décembre 2014

2.1.2. Vents

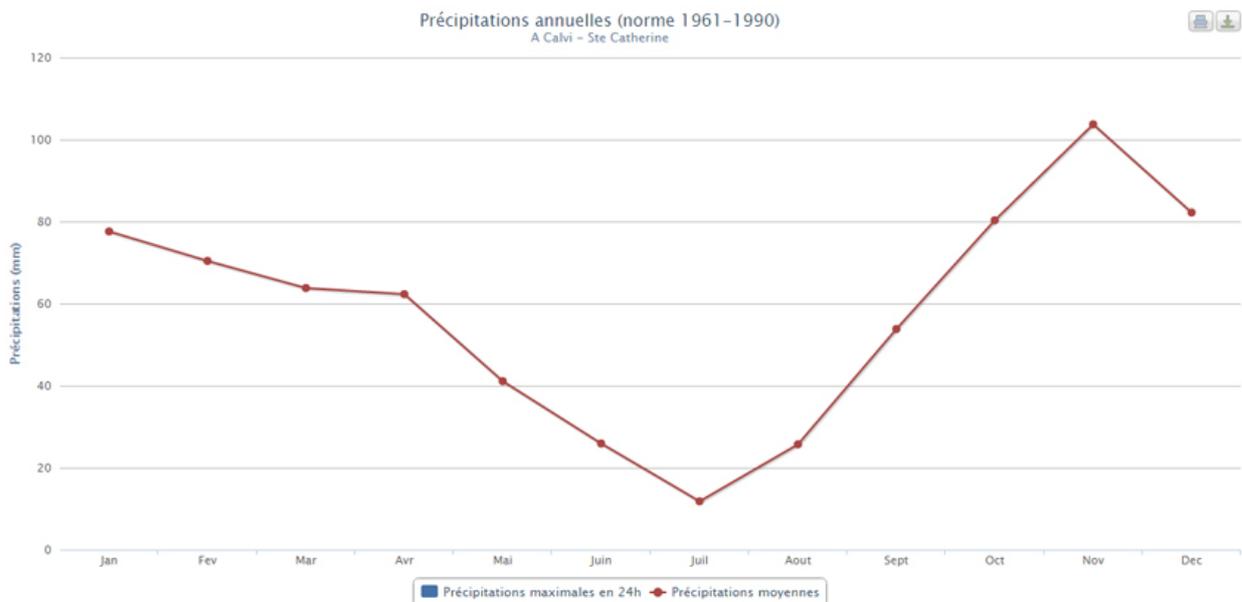
Bien que divers vents balaient la commune, elle est principalement soumise au vent dominant de Sud-ouest, nommé Libeccio, ainsi qu'à la Tramontane, vent du Nord.

Rose des vents sur Calvi. Source : Infoclimat



2.1.3. Précipitations

Les pluies sont abondantes au printemps et en automne. Le cumul annuel moyen sur Calvi, commune voisine de Lumio, correspond à 698,6mm/an. Ces pluies peuvent être quelquefois violentes en d'autres périodes. Le record des précipitations a été enregistré le 21 août 2005, avec 130mm.



Moyenne annuelle des hauteurs de précipitations entre 1961 et 1990. Source : Infoclimat, Décembre 2014

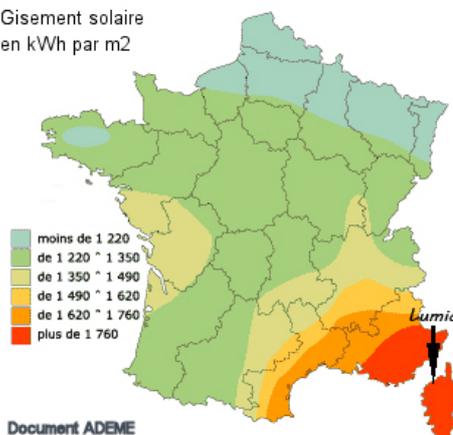
2.1.4. Ensoleillement

L'ensoleillement sur la commune est exceptionnel.

La station basée sur l'aéroport Sainte-Catherine de Calvi, au Sud de Lumio a enregistré une moyenne de 2373 heures de soleil par an.

D'après l'ADEME, le gisement solaire s'élève à plus de 1760kWh/m².

Gisement solaire
en kWh par m²



Document ADEME

Gisement solaire en France et carte d'ensoleillement de la Corse



Ces conditions d'ensoleillement sont particulièrement favorables dans l'utilisation de systèmes d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque).

2.2. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est influencé par les activités humaines, fortement émettrices de gaz à effet de serre. Une Mission d'Etude et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes (MEDCIE) sur le Grand Sud-est (regroupant les régions Auvergne, Corse, PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) s'est attachée à envisager quelles seraient les grandes tendances du changement climatique sur ce secteur géographique. Les conclusions du rapport mettent en avant les tendances suivantes :

- **Un Réchauffement** : L'augmentation des températures moyennes sur toute la zone Grand Sud-est pourrait aller jusqu'à 2.1°C supplémentaires en 2030, 3.1°C en 2050, et 5.4°C en 2080.
- **Une baisse des précipitations** : en particulier la diminution des précipitations estivales avec pour conséquence l'augmentation des périodes de sécheresse.
- **L'élévation du niveau moyen de la mer** estimée entre 18 et 59 cm d'ici 2100.

Les principales sensibilités et les principaux impacts rattachés au changement climatiques sur la Corse ont été repris dans le tableau suivant.

Impacts sectoriels - Corse : principaux points de sensibilité. Source : Rapport de synthèse du MEDCIE Sud-est

	Sensibilités actuelles	Sensibilité potentielle face au changement climatique
Ressources en eau	<p>Ressource abondante, mais mal répartie sur le territoire, irrégularité interannuelle et intersaisonnière.</p> <p>Assèchements de sources notés en montagne.</p>	<p>Quantité : diminution de la ressource et possible multiplication de conflits d'usage, face à des pratiques habituées à une ressource relativement abondante. L'irrégularité intersaisonnière devrait conduire à renforcer les équipements de stockage et de transfert de ressource entre ces réservoirs et les zones d'utilisation.</p> <p>Qualité : le facteur climatique comme facteur aggravant des phénomènes de pollution, or qualité de l'eau de consommation parfois problématique (état des réseaux).</p>
Biodiversité	<p>Richesse de biodiversité très importante (terrestre et aquatique) ; nombreuses espèces endémiques, et espèces protégées (plus d'une centaine d'espèces végétales), sensibles aux conditions climatiques.</p> <p>Déclin d'espèces avec impacts indirects sur les écosystèmes reliés : cas du phytoplancton (suivi plus particulièrement dans la baie de Calvi), dont dépendent de nombreuses espèces. Relative protection apportée par le côté insulaire (moins d'exposition à l'arrivée d'espèces invasives, sans en exclure cependant la possibilité)</p>	<p>Déclin possible de certaines espèces sensibles à l'élévation de température : cas de la baisse du phytoplancton, suivi sur la baie de Calvi, mais qui peut concerner l'ensemble de la côte occidentale corse.</p> <p>Populations des zones humides de Corse – étangs de Biguglia, Diana et Urbino-, particulièrement sensibles au phénomène d'eutrophisation.</p> <p>Biodiversité en montagne : marge d'adaptation limitée.</p>
Forêts	<p>Opportunités de mobilisation pour bois-énergie et bois-construction (en lien avec politique d'atténuation) : pin maritime, châtaignier, chêne-liège (dynamique en cours).</p> <p>Risque incendie déjà très élevé.</p>	<p>Migrations d'espèces attendues, touchant notamment le hêtre et les essences montagnardes.</p> <p>Fragilisation accrue face aux nouvelles conditions climatiques (stress hydrique) du fait du vieillissement et de la sous-exploitation des peuplements.</p> <p>Risque « fort » d'incidence de la maladie d'encre du chêne.</p> <p>Risque incendie potentiellement accru.</p>

<p>Agriculture</p>	<p>Importance de cultures particulièrement sensibles aux changements de température (arboriculture fruitière par exemple).</p> <p>Maladie de la fièvre catarrhale de l'ovin présente en Corse depuis 2000 et favorisée par les nouvelles conditions climatiques.</p>	<p>Conflit d'usage sur l'eau avec une irrigation importante basée sur une ressource jusqu'à présent abondante.</p> <p>Elevage important or particulièrement sensible aux températures extrêmes et au stress hydrique, même si une légère élévation de températures peut entraîner une meilleure productivité des prairies.</p> <p>Poids économique de cultures particulièrement sensibles au changement climatique (productivité et qualité) avec des effets de seuil possibles (impact + puis -) : arboriculture, viticulture et remise en cause possible des AOC (question de l'encadrement usage irrigation dans les cahiers des charges).</p> <p>Aquaculture, conchyliculture particulièrement menacées : milieux sensibles à l'élévation des températures.</p>
<p>Santé</p>	<p>Une situation plutôt positive actuellement tant en termes de niveau moyen de santé que de capacité à réagir, effet de l'été 2003 relativement limité en termes de surmortalité estivale.</p>	<p>Vieillesse de la population, qui va accentuer la sensibilité aux périodes de forte chaleur, mais culture de la chaleur qui réduit l'exposition aux risques, pour la population locale.</p> <p>Risque d'impact combiné avec la pollution atmosphérique sur certaines zones (Ajaccio).</p>
<p>Tourisme</p>	<p>Conditions touristiques dans l'ensemble peu affectées pour le moment.</p>	<p>Opportunités: allongement de la saison estivale, tourisme rural, ...</p> <p>Impacts négatifs des canicules, principalement pour les populations touristiques fragiles (personnes âgées).</p> <p>Problème éventuel de disponibilité de la ressource en eau (consommation mais également activités liées à l'eau).</p> <p>Exposition plus forte des touristes aux risques naturels (cf. Risques naturels)</p>
<p>Energie</p>	<p>La Corse a un réseau électrique isolé non connecté avec le continent (hors liaison avec Italie et Sardaigne).</p> <p>Dépendance énergétique des approvisionnements extérieurs, problème aigu d'approvisionnement électrique.</p> <p>Augmentation des consommations annuelles de l'ordre de 3 à 4%.</p>	<p>Baisse récurrente de la production hydroélectrique. La baisse potentielle de production des ouvrages hydroélectriques se traduira directement par une substitution par des moyens thermiques générateur de GES.</p> <p>Conflits d'usage potentiels sur les conditions d'utilisation de la ressource en eau (consommation/débits réservés et rejets des centrales). Le projet d'équipement hydroélectrique en cours (RIZZANESE) est inscrit au plan énergétique Corse et constitue un des éléments de réponse à l'accroissement des besoins.</p> <p>Opportunités de mobilisation des énergies renouvelables en lien avec la politique d'atténuation ; et contribution des politiques de maîtrise de l'énergie potentiellement significative.</p>

<p>Cadre Bâti et infrastructures de Transport</p>	<p>Situations ponctuelles d'inconfort thermique mais culture locale de la chaleur et importance des constructions traditionnelles.</p> <p>Exposition aux risques naturels (cf. ci-après).</p>	<p>Adaptation nécessaire des bâtiments et moyens de transport aux nouvelles conditions climatiques, en lien avec la politique d'atténuation et opportunités conséquentes pour les filières de rénovation/construction ; frein éventuel du fait de la part des résidences secondaires.</p>
<p>Risques naturels</p>	<p>Risques déjà élevés sur la région : notamment risque incendie.</p>	<p>En cas d'accroissement du risque inondation, dû à de fortes pluies en hiver, problème de services de prévision et d'annonce insuffisants.</p> <p>Exposition accentuée des touristes aux risques naturels notamment en cas de développement de tourisme rural (accroissement risque et exposition aux incendies).</p> <p>Sensibilité susceptible de s'exacerber sur le plan des mouvements de terrain (situations combinant des précipitations plus importantes en hiver et des sécheresses plus fréquentes en été).</p>

Face aux effets du changement climatique, les enjeux sur la commune se posent en terme :

- **d'économie de la ressource en eau et d'une gestion raisonnée ;**
- **de préservation de la biodiversité (en particulier marine) ;**
- **de prévention des risques naturels (aléa inondation, submersion marine et feux de forêt) ;**
- **de maîtrise des consommations énergétiques.**

3. Synthèse Milieu physique

Atouts	Faiblesses
<p>Relief</p> <p>Une commune entre la mer Méditerranée et le Monte Grosso.</p> <p>Un espace de plaine, support d'activités viticoles.</p> <p>Géologie</p> <p>Des sols essentiellement granitiques portant des sols bruns propices aux boisements.</p> <p>Une partie composée de formations alluviales ayant donné de très bonnes terres agricoles.</p> <p>Climat et changement climatique</p> <p>Un climat méditerranéen agréable contribuant à l'attractivité de la commune.</p>	<p>Foncier</p> <p>Une pression urbaine importante à l'échelle de la commune (plaine, pied de versant)</p> <p>Géologie</p> <p>Des sols soumis aux phénomènes d'érosion et de ruissellement.</p>
Opportunités	Menaces
	<p>L'accentuation des risques naturels sous l'effet du changement climatique et une perte de biodiversité (notamment marine).</p>
Enjeux	
<p>Prendre en compte l'atout "soleil" dans les nouveaux bâtiments à construire.</p>	

Ressources naturelles

Ressource en eau

Ressources énergétiques

Ressources sols et sous-sol

1. Ressource en eau

1.1. ETAT QUANTITATIF ET QUALITATIF DES MILIEUX AQUATIQUES

1.1.1. Les masses d'eau superficielles

La commune de Lumio est rattachée au bassin des cours d'eau de la Corse et plus spécifiquement au sous-bassin versant du Fiume Seccu, au sein duquel s'inscrit la majorité du territoire communal.

Carte des masses d'eau superficielles de Haute Corse



Le sous-bassin versant du Fiume Seccu

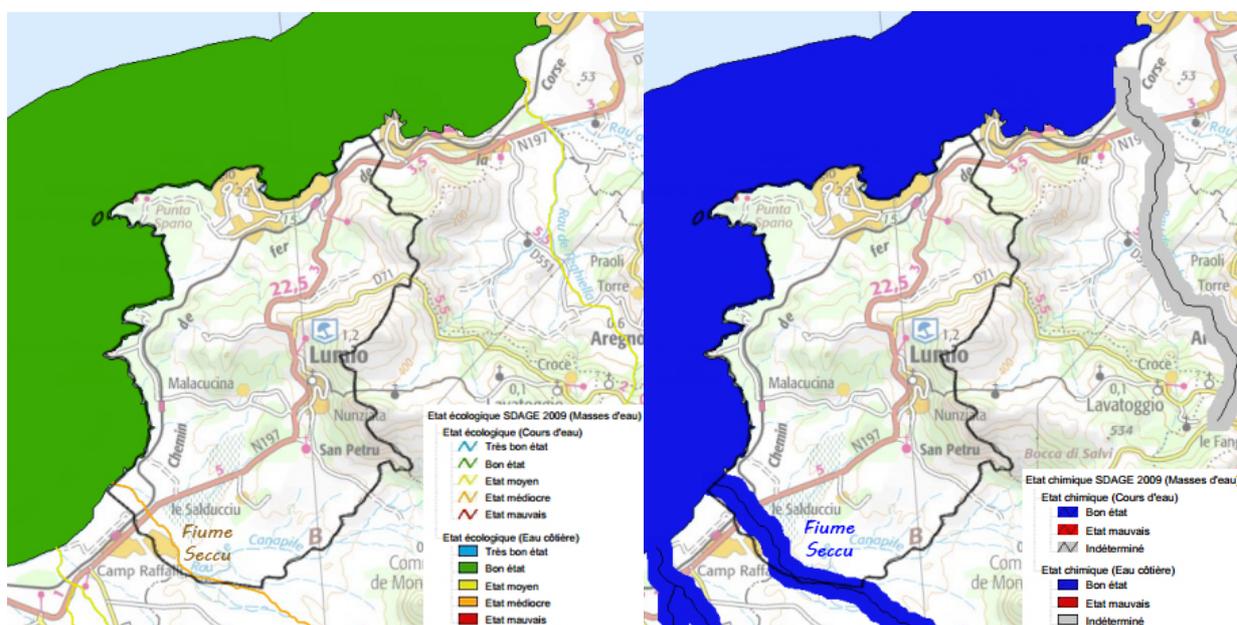
Le sous-bassin versant du Fiume Seccu est situé au Nord-Ouest de l'île et débouche dans le Golfe de Calvi. Le cours d'eau éponyme prend sa source à 2 029 m au Mont Capu et draine une superficie de 64,6 km² sur une longueur d'environ 15 km. Il couvre la majeure partie de la commune de Lumio.

Outre le Fiume Seccu, cours d'eau qui est quasiment à sec la majorité de l'année, Lumio compte divers ruisseaux rattachés à ce sous-bassin versant, et notamment le Ruisseau de Canapile, un de ses affluents principaux, le Ruisseau Riu, le Ruisseau de Falasca ou encore le Ruisseau de Pastricciola.

En 2009, l'état écologique du Fiume Seccu était jugé médiocre. Le SDAGE Corse affiche un objectif de bon état en 2021 (au lieu de 2015). Le motif du report est notamment lié à des problèmes de faisabilité technique vis-à-vis du régime hydrologique et de l'ichtyofaune.

L'état chimique du cours d'eau quant à lui était qualifié de bon en 2009. Le SDAGE vise donc à la conservation de ce bon état d'ici 2015.

Notons que l'état de la masse d'eau côtière bordant le Nord et l'Ouest de la commune, nommée Pointe Palazzu - Sud Nonza, présentait en 2009 un bon état aussi bien écologique que chimique.



Etat écologique et chimique des masses d'eau en 2009 (Source : SDAGE bassin Corse)

1.1.2. Les masses d'eaux souterraines

La commune repose sur deux masses d'eau souterraines :

- Socle Corse ancienne granitique et formations volcaniques Cintu, Bastelica et Bavella (FREG608)
- Aquifères alluviaux secondaires des basses plaines littorales de Corse (FREG336)



Carte des masses d'eau souterraines sur la commune

Formations « Socle Corse ancienne granitique », dominante sur la commune

Source : Site web Eaufrance, *L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée*

▪ Caractéristiques

Ces formations sont composées de terrains granitiques ou gneissiques du socle hercynien, plus ou moins altérés, possédant une couverture d'arènes plus ou moins importante. La masse d'eau, qui comprend comme zone aquifère les arènes en surface, et les secteurs fracturés en profondeur est très compartimentée. Les hétérogénéités de la roche peuvent jouer le rôle de drain (filon de quartz) ou de barrage (miroir de failles, filon d'aplite). Ainsi la productivité des forages dépend de l'épaisseur de la zone altérée (arène) et de la densité de fracturation. Elle se recharge naturellement, par infiltration des précipitations, même s'il est estimé que 90% des pluies efficaces ruissellent. Ainsi, le volume apporté par les pluies aux eaux souterraines a été évalué de 150 à 200000000 m³/an. Les eaux émergent au niveau de multiples sources issues de fractures généralement au contact de roches différentes. Ce domaine est le siège du plus grand nombre de sources thermominérales, situées sur des accidents. Les arènes en surface représentent également un réservoir d'alimentation des parties fracturées sous-jacentes.

- Etat quantitatif et qualitatif

Les prélèvements ne semblent pas être à l'origine d'un déséquilibre de l'état quantitatif de la ressource dans la Corse ancienne granitique.

Concernant l'état qualitatif, l'eau agressive à faciès chloruré sodique présente une conductivité assez forte et plutôt homogène sur le territoire, de bonne potabilité chimique en général.

Le SDAGE de 2009 mettait en effet en avant un bon état quantitatif et chimique.

- Intérêt économique

Ce domaine a la valeur économique la plus élevée, de par les volumes prélevés et son étendue. Cependant, il s'agit d'un aquifère complexe, où la recherche d'eau n'est pas aisée et dont les débits prélevés ne seront jamais élevés. De plus, il peut y avoir localement des problèmes de qualité d'eau (fer et manganèse essentiellement).

- Pressions

La masse d'eau peut souffrir par endroits de certaines pressions, en rapport essentiellement avec l'occupation du sol et les activités anthropiques, à savoir :

- des systèmes d'assainissement défectueux,
- des décharges sauvages,
- un élevage intensif porcin micro régional.

Formations « Aquifères alluviaux secondaires des basses plaines littorales de Corse »

Source : Site web Eaufrance, L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée

- Caractéristiques

La nature des matériaux qui les composent est variable selon la zone alluviale considérée. En l'occurrence ici, ce type de formation, qui apparaît au Sud de la commune, le long du Fiume Seccu, est constitué d'alluvions plus grossières (gravier, galets). Elle se recharge notamment par infiltration des précipitations (bien que la surface d'infiltration reste faible). Elle se trouve également alimentée par les versants et soutenue par les cours d'eau.

- Etat quantitatif et qualitatif

Elle présentait en 2009 un bon état quantitatif et chimique.

- Intérêt économique

Ces nappes alluviales constituent une réserve en eau importante, en raison de la faiblesse des ressources disponibles par ailleurs pour les collectivités du secteur. Cependant, les prélèvements sont limités par la faible étendue des aquifères et par les intrants salés. Ce dernier problème fait l'objet d'une gestion sur la plupart des

secteurs sensibles (modèles, barrage). Ces aquifères ont donc un équilibre fragile qu'il convient de surveiller.

- Pressions

La masse d'eau souffre notamment d'intrusions d'eau saline.

1.1.3. Les eaux côtières

Lumio appartient à la masse d'eau côtière "Pointe de Palzzu - Sud Nonza" dans le SAGE du bassin Corse. En 2009, l'état écologique et chimique de la masse d'eau est jugé bon avec pour objectif le maintien de cet état à l'horizon 2015.

La qualité des eaux de baignade mesurée chaque année par l'Agence Régionale de Santé (ARS) constitue une source d'information importante permettant de déterminer la qualité des eaux au regard de paramètres bactériologiques.

Sur Lumio, les deux plages de Mata Hair et Sant'Ambrogio font l'objet d'une surveillance par les services de l'ARS. En 2014, la qualité des eaux de baignade est jugée excellente.



Sur Sant'Ambrogio, les eaux de baignade de bonne qualité en 2014 avec toutefois, au cours du mois d'août des résultats concluant à une eau de moyenne qualité sous l'effet de la forte affluence touristique.

Sur Mata Hari, les eaux sont jugées "Excellente" en 2014.



Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013



Excellent



Bon



Suffisant



Insuffisant



Insuffisamment
de
prélèvements



Pas de classement en raison de
changements ou classement pas
encore possible

Implication PLU - Qualité des masses d'eau

Face à la qualité des masses d'eau (souterraines, superficielles ou côtières), le PLU doit s'assurer d'un développement en adéquation avec son système d'assainissement afin d'éviter tout risque de pollution.

1.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de Lumio est alimentée en eau de source. L'hiver, l'eau est prélevée à divers endroits de la commune par pompage, puis elle est traitée selon les normes en vigueur et redistribuée. L'été, quand les nappes phréatiques sont au plus bas, on se sert de l'eau de l'Office Hydraulique de la Corse (réservoir de Codole) : cette eau est déjà traitée et arrive directement dans les réservoirs.

L'eau destinée à la consommation humaine est conforme au regard des paramètres physico-chimique et bactériologique. Parfois, la teneur en chlore libre est insuffisante et l'eau est trop faiblement minéralisée.

La commune a connu un épisode de pollution en juillet 2013 où certains paramètres bactériologiques ont été supérieurs aux valeurs limites.

Implication PLU - Ressource en eau

Face à la ressource en eau, le PLU doit s'assurer de la disponibilité de la ressource à venir pour répondre aux besoins futurs.

2. Ressources énergétiques

2.1. LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE) DE CORSE

Dans la production d'électricité régionale, la part des énergies renouvelables (hors grand hydraulique) représentait en 2012, 16% de la production électrique. La couverture des besoins est d'abord assurée par les centrales thermiques (Vazzino et Luciana), l'import d'électricité (provenant d'Italie et de Sardaigne) et les ouvrages hydrauliques. Dans ce contexte particulier (insularité, forte dépendance vis à vis de l'Italie et de la Sardaigne), les objectifs stratégiques retenus dans le SRCAE sont :

- **réduire les consommations finales d'énergie dans tous les secteurs** : atteindre une baisse des consommations totales de 16% en 2020 et 54% en 2050. Les secteurs "Résidentiel/Tertiaire" et "Transport" sont les plus concernés car ils pèsent pour beaucoup dans les consommations.
- Cela implique une rénovation du parc résidentiel et tertiaire, la construction de bâtiments performants (BEPAS, BEPOS ...), le développement de modes de transport alternatif à l'automobile individuelle et le développement de motorisations et de carburants alternatifs.
- **développer la production d'énergies renouvelables** : atteindre un taux de couverture de la demande finale par des énergies renouvelables de 10% en 2012 à environ 20% en 2020, et à 100% en 2050. Le SRCAE précise que les filières relatives à la grande et à la petite hydroélectricité et à la biomasse (bois énergie et, parallèlement, bois matériau) seront développées prioritairement. Plus généralement, l'ensemble des filières seront mises à contribution pour atteindre les objectifs. Ce développement des énergies renouvelables se fera en lien avec la préservation de la qualité de l'air, des continuités écologiques des cours d'eau et des besoins en eau d'autres usages, des paysages, des terres agricoles, dont l'unique objet est l'augmentation des productions animales et végétales locales, dans l'optique d'une autoconsommation accrue.

2.2. CONSOMMATION D'ENERGIE ET PRODUCTION ACTUELLE DES ENERGIES RENOUVELABLES

En Corse, la consommation d'énergie est très fluctuante, évoluant au grès de la saison hivernale (besoins en chauffage) et estivale (augmentation de la demande en lien avec l'accueil des touristes).

La production d'énergies renouvelables en Corse est estimée à 732 GWh en 2008, et 557 GWh en 2011 (le chiffre 2011 est plus faible en raison d'une production d'électricité hydraulique en baisse).

La production d'énergies renouvelables correspond ainsi à un taux de couverture des consommations finales d'énergie de la Corse par les énergies renouvelables d'environ 11% en 2008, et seulement 8% en 2011. En comparaison, en France, ce taux de couverture était de 11,3% en 2008 et de 12,9% en 2012.

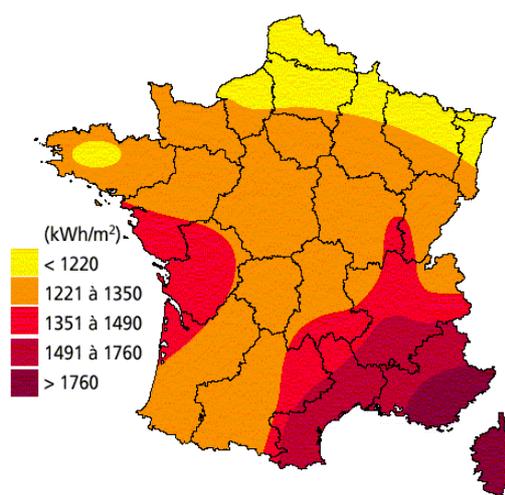
Historiquement, les principales sources d'énergie renouvelable en Corse sont le bois-énergie pour la production de chaleur et l'énergie hydraulique pour la production d'électricité.

Energies renouvelables		2008	2011
Production électrique	Grande hydraulique	449,0	251,0
	Petite hydraulique	51,0	43,0
	PV bâtiment	2,7	11,3
	PV sol	0,0	16,2
	Eolien	34,0	25,3
	Solaire thermodynamique	0,0	0,0
	Bois cogénération	0,0	0,0
	Déchets cogénération	0,0	9,0
Total production électricité renouvelable [GWh]		537	356
Production de chaleur	Bois-énergie	110,5	110,5
	Biomasse agricole	0,0	0,0
	Déchets	0,0	0,0
	Solaire thermodynamique	10,3	15,5
	Aérothermie	75,0	75,0
	Géothermie + thalassothermie	0,0	0,0
Total production chaleur renouvelable [GWh]		196	201
Total production EnR [GWh]		732	557
Consommation d'énergie finale [GWh]		6 767	6 877
Part des EnR dans la consommation finale		11%	8%

Productions d'énergies renouvelables en 2008 et 2011

2.3. POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

2.3.1. Le solaire



En 2011, la puissance photovoltaïque installée a atteint 63,7 MWc, répartis entre 9,1 MWc sur des toitures et 54,6 MWc au sol. La filière photovoltaïque en toiture a dépassé les objectifs du Plan Energies Renouvelables 2007-2013 de la Collectivité Territoriale de Corse. Les nouveaux tarifs d'achat instaurés depuis mars 2011 ont freiné la croissance de la filière pour les projets de forte puissance d'autant plus que les capacités techniques d'accueil ont été dépassées. Ainsi, bien que la Corse et Lumio bénéficient de conditions d'ensoleillement exceptionnelles (irradiation moyenne de

1760Kwh/m2), le contexte actuel ne favorise pas le recours à ce type d'énergie.

La commune de Lumio ne compte pas de centrale photovoltaïque ou de parc éolien sur son territoire.

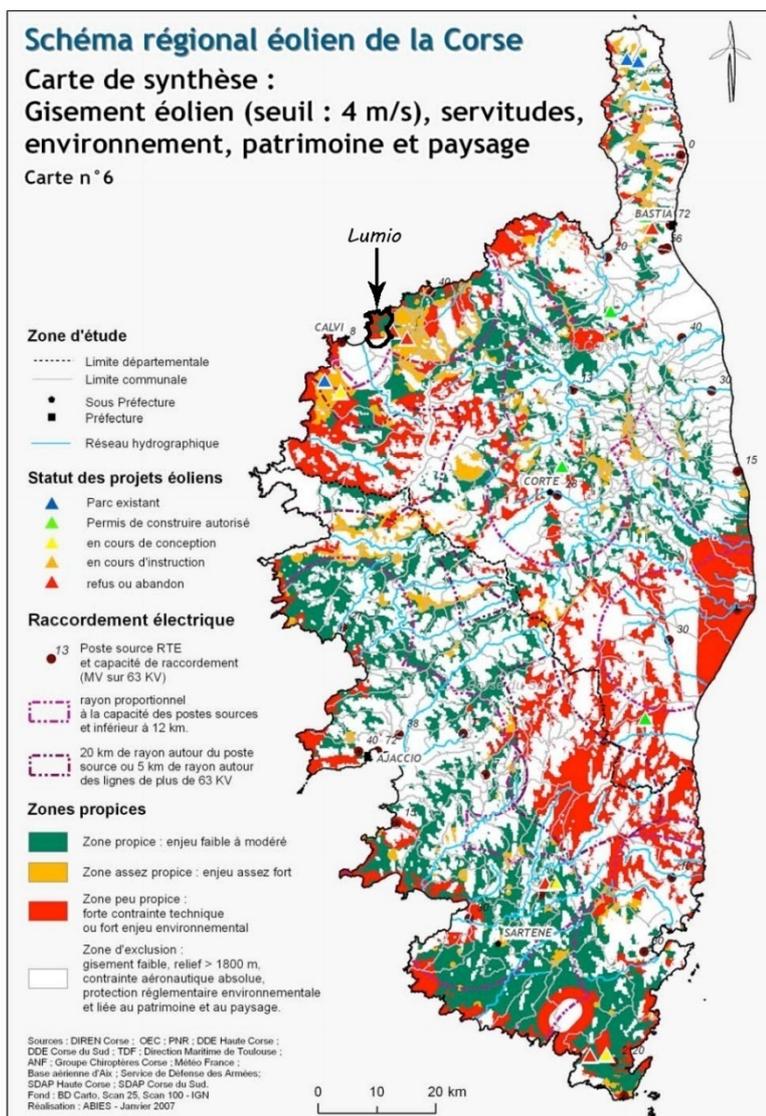
2.3.1. L'éolien

En 2010, la production annuelle d'électricité d'origine éolienne s'est élevée à 27 GWh pour une puissance installée 18 MW. Elle est générée par trois parcs éoliens implantés sur les territoires du Pays Bastiais et de Balagne.

Selon le Schéma Régional Eolien, les sites favorables à l'implantation d'éoliennes sont les sites où la vitesse du vent est supérieure à 4m/s à 80 m.

Il ressort de ce document que le territoire de Lumio alterne entre zones propices, à l'Est sur les sites en altitude, et zones peu propices, au Nord et à l'Ouest au niveau du littoral. Le Sud de la commune quant à lui fait partie des zones d'exclusions.

Potentiel éolien sur la commune



(source : SRE Corse)

2.3.2. Le bois énergie

La Corse est la plus boisée des îles Méditerranéennes. Les formations boisées couvrent 47% de la superficie insulaire contre seulement 27% pour la France continentale. Dans ce contexte, l'utilisation du bois à des fins énergétiques est intéressante. Les résultats de l'étude en cours sur le potentiel de bois-énergie en Corse estiment les ressources mobilisables entre 52 500 et 92 500 tonnes par an à 35% d'humidité (plaquettes), soit un productible additionnel de 160 à 280 GWh pour le collectif/tertiaire. Toutes les essences sont intéressantes.

Actuellement, la Corse compte 8 chaufferies mais aucune ne se situe sur Lumio.

Implication PLU - Ressources énergétiques

Face aux enjeux énergétiques, le PLU doit limiter l'étalement urbain particulièrement énergivore et favoriser la mixité des fonctions urbaines au travers du rapprochement des zones d'habitat et d'emploi ; cela participera à limiter les déplacements.

Le bâti est aussi particulièrement énergivore. La promotion d'opérations d'habitat individuel ou collectif de haute performance environnementale, au travers d'un règlement adapté et non restrictif, permettra de diminuer l'empreinte énergétique des populations futures.

3. Ressources sols et sous-sol

En matière d'exploitation du sous-sol, la commune de Lumio est soumise aux réglementations suivantes : l'inspection des installations classées et le Règlement Général des Industries Extractives et l'inspection du travail. Il faut également noter qu'un Schéma Départemental des Carrières de Haute-Corse est en projet (sa présentation n'est cependant prévue que pour 2022).

Le département de Haute-Corse compte en 2014, 17 carrières en activités. Aucune n'est recensée sur la commune de Lumio.

4. Synthèse ressources naturelles

Atouts	Faiblesses
<p>Ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bon état chimique des eaux souterraines - Un bon état écologique des eaux côtières en 2009 - Une qualité des eaux de baignade bonne à excellente selon les plages - Quid eau potable. <p>Ressources énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un gisement solaire exceptionnel 	<p>Ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cours d'eau Fiume Seccu présentant un état écologique médiocre. <p>Ressources énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contexte fiscal et politique n'encourageant pas le développement de la filière photovoltaïque - Lumio, un territoire peu propice au développement de l'éolien
Opportunités	Menaces
<p>Ressource en eau La politique de l'eau et ses actions dans le cadre du SDAGE Corse (amélioration de la connaissance des pollutions, surveillance)</p> <p>Ressources énergétiques Une réglementation nationale régulièrement mise à jour (RT2012)</p>	<p>Ressource en eau Sous les effets de changement climatique, la ressource en eau potable (nappe des aquifères alluviaux) risque de baisser.</p> <p>Ressources énergétiques L'augmentation de la consommation énergétique en lien avec l'augmentation des habitants et des touristes.</p>
Enjeux	
<p>Ressource en eau Maintenir un bon état écologique des cours d'eau Sécuriser la ressource en eau potable et promouvoir sa gestion raisonnée Maintenir la distribution d'une eau potable de bonne qualité</p> <p>Ressources énergétiques Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants et futurs</p>	



Biodiversité, milieux naturels et trame verte et bleue

1. La prise en compte de la biodiversité dans le PLU

Le diagnostic écologique occupe une place importante dans l'état initial de l'environnement.

Avec la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II :

- le PLU doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et intégrer les objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques ;
- le PLU doit réaliser une analyse du fonctionnement écologique du territoire identifiant les espaces naturels remarquables et ordinaires et les corridors pertinents.

Les modalités de préservation des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques sont intégrées dans les articles du règlement du PLU (1, 2, 6 à 9, 11 et 13).

Plus récemment, avec la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014, la prise en compte de la biodiversité dans le PLU a connu des évolutions. Ainsi, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent préciser les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques.

Le règlement d'urbanisme a évolué aussi en permettant :

- de délimiter des secteurs et de définir des prescriptions pour des motifs d'ordre écologique destinés à maintenir des continuités écologiques ;
- de rendre inconstructible des terrains équipés mais non bâtis en zone urbaine pour des motifs liés à leur intérêt pour le maintien des continuités écologiques ;
- de délimiter des emplacements réservés spécifiquement aux continuités écologiques ;
- de définir un coefficient de biotope : part obligatoire de maintien ou création de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables sur l'unité foncière.

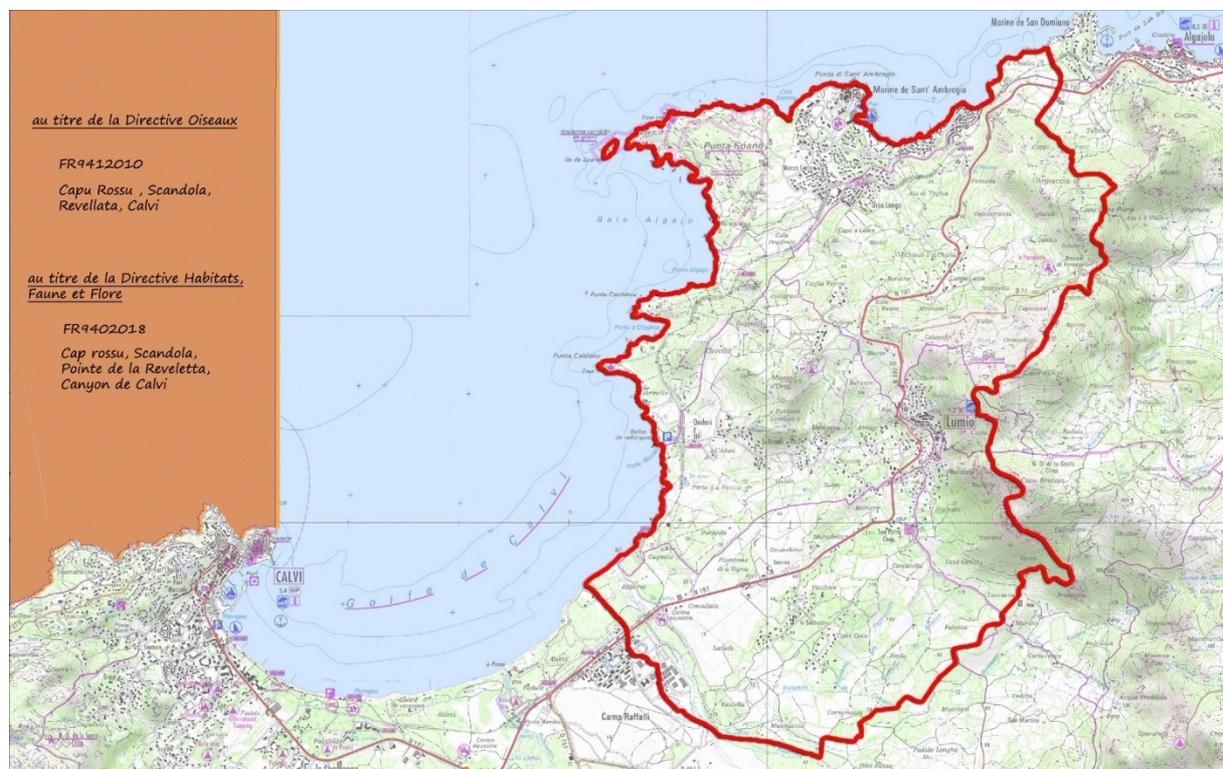
2. Les zones à statuts environnementaux

La richesse écologique d'un territoire peut s'apprécier au regard de la présence de périmètres à statuts environnementaux qui diffèrent par leur portée juridique et donc dans les modalités de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Lumio est concernée par deux ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II, un Espace Remarquable ou Caractéristique du Littoral (ERC) et un terrain acquis par le Conservatoire du Littoral.

ZONES A STATUTS	NIVEAU DE GESTION	PORTEE ET IMPLICATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME
INVENTAIRES		
ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)	Régional	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outil de connaissance des espaces naturels ➤ Données à prendre en compte dans les documents d'urbanisme pour orienter les aménagements et valoriser la biodiversité
PROTECTIONS PAR MAITRISE FONCIERE		
Acquisitions par le Conservatoire du Littoral	National	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique de sauvegarde de l'espace littoral en vue de sa protection définitive ➤ Prise en compte obligatoire par les documents d'urbanisme
PROTECTION REGLEMENTAIRE		
Espaces Remarquables et Caractéristiques (ERC) du Littoral de Corse	Régional	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique de sauvegarde de l'espace littoral ➤ Prise en compte obligatoire par les documents d'urbanisme

Notons que la commune de Lumio n'est pas concernée par un site Natura 2000 terrestre ou marin. Les sites Natura 2000 les plus proches se situent en mer du côté de Calvi.



2.1. LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les **ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Lumio est concernée par deux **ZNIEFF de type I** et une **ZNIEFF de type II**. Il s'agit de :

Code	Désignation	Surface totale (SIG) en ha	Surface sur la commune (ha)	Part de la ZNIEFF dans la commune
Les ZNIEFF de type I				
940013127	Embouchure du Fiume Secco	45 ha	45 ha	2.5%
940013128	Ilot et pointe de Spano	142 ha	142 ha	7.5%
Les ZNIEFF de type II				
940004142	Oliveraies et boisements des collines de Balagne	1 950 ha	55 ha	3%

➤ la ZNIEFF I - EMBOUCHURE DU FIUME SECCO

Le Fiume Secco est un cours d'eau intermittent présentant des stations végétales hétérogènes :

- quelques îlots de ripisylves arborescentes dominées par l'Aulne glutineux répartis le long des berges stabilisées
- des fourrés arbustifs à Saules roux (*Salix atrocinerea*), Saule fragile (*Salix fragilis*) et Saule pourpre (*Salix purpurea*) formant un cordon arbustif plus ou moins développé le long des rives du cours d'eau ;
- des peuplements hydrophiles des eaux vives : Cresson des fontaines, Berle à feuilles étroites
- etc.

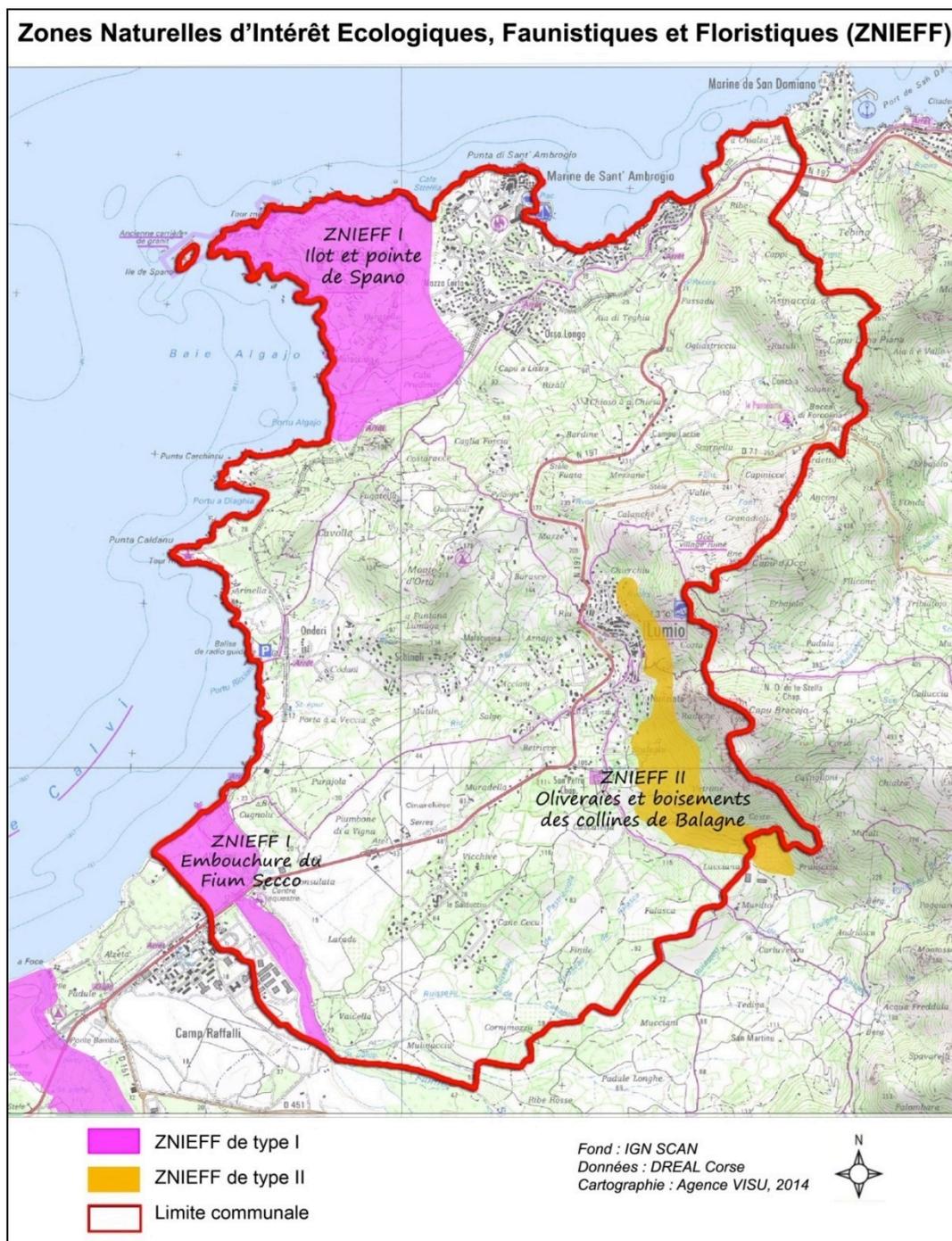
En embouchure, on note la présence d'un marais abritant des phragmitaies à Roseau commun (*Phragmites australis*), des typhaies à Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*) et Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*). Ces groupements à grandes herbes sont bordés par des fourrés à Tamaris d'Afrique (*Tamaris africana*), en transition avec les ripisylves à Aulne glutineux.

➤ la ZNIEFF I - ILOT ET POINTE DE SPANO

La pointe de Spano abrite plusieurs habitats caractéristiques du littoral. Le site est couvert d'une végétation arbustive laissant apparaître de-ci de-là des chaos rocheux. Quant à l'îlot de Spano, il est recouvert d'une végétation rase qui accueille une importante colonie d'oiseaux marins.

- la ZNIEFF II - OLIVERAIES ET BOISEMENTS DES COLLINES DE BALAGNE

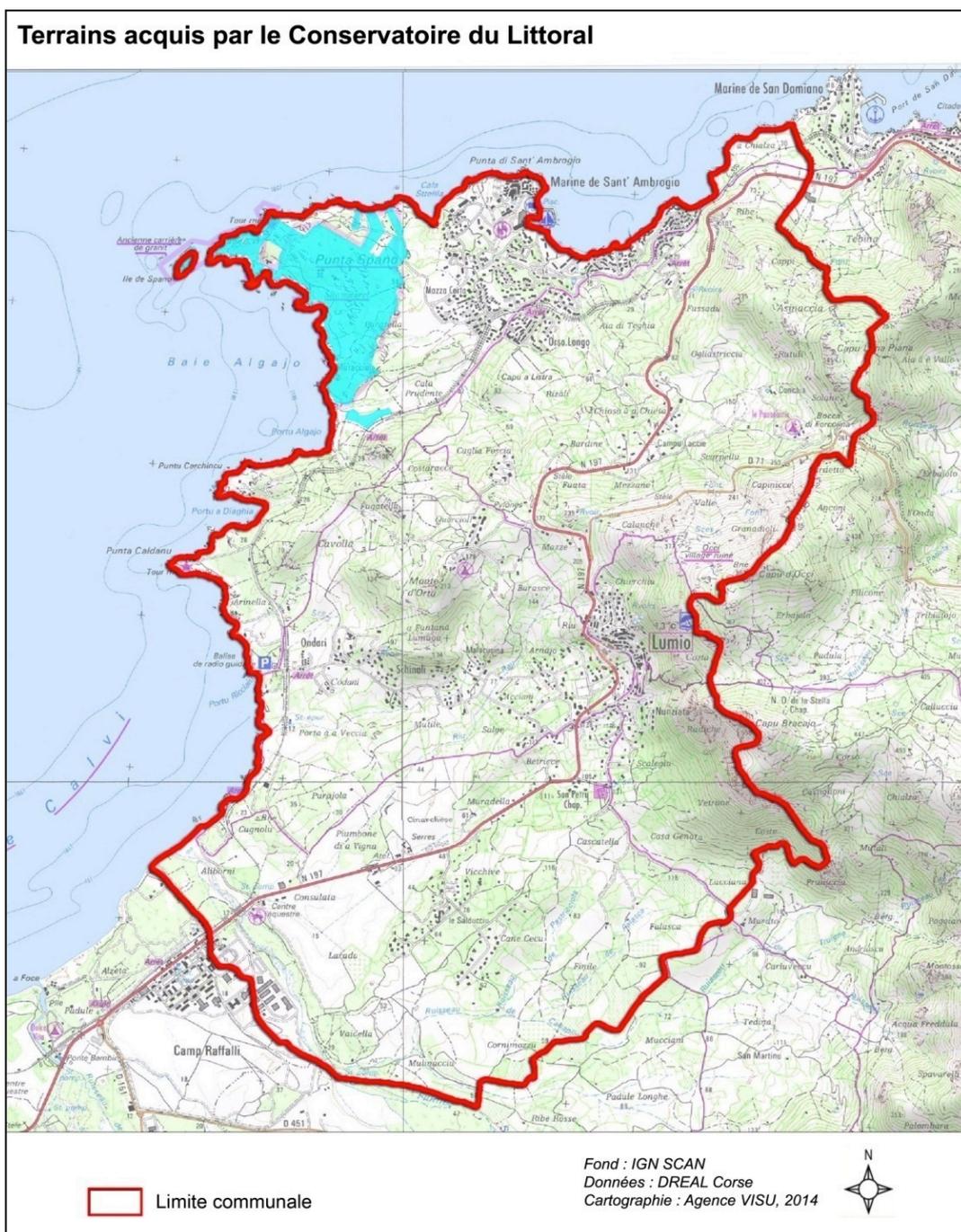
Sur les hauteurs de Lumio, ces boisements et oliveraies figurent une zone de nature intéressante.



2.2. TERRAINS ACQUIS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

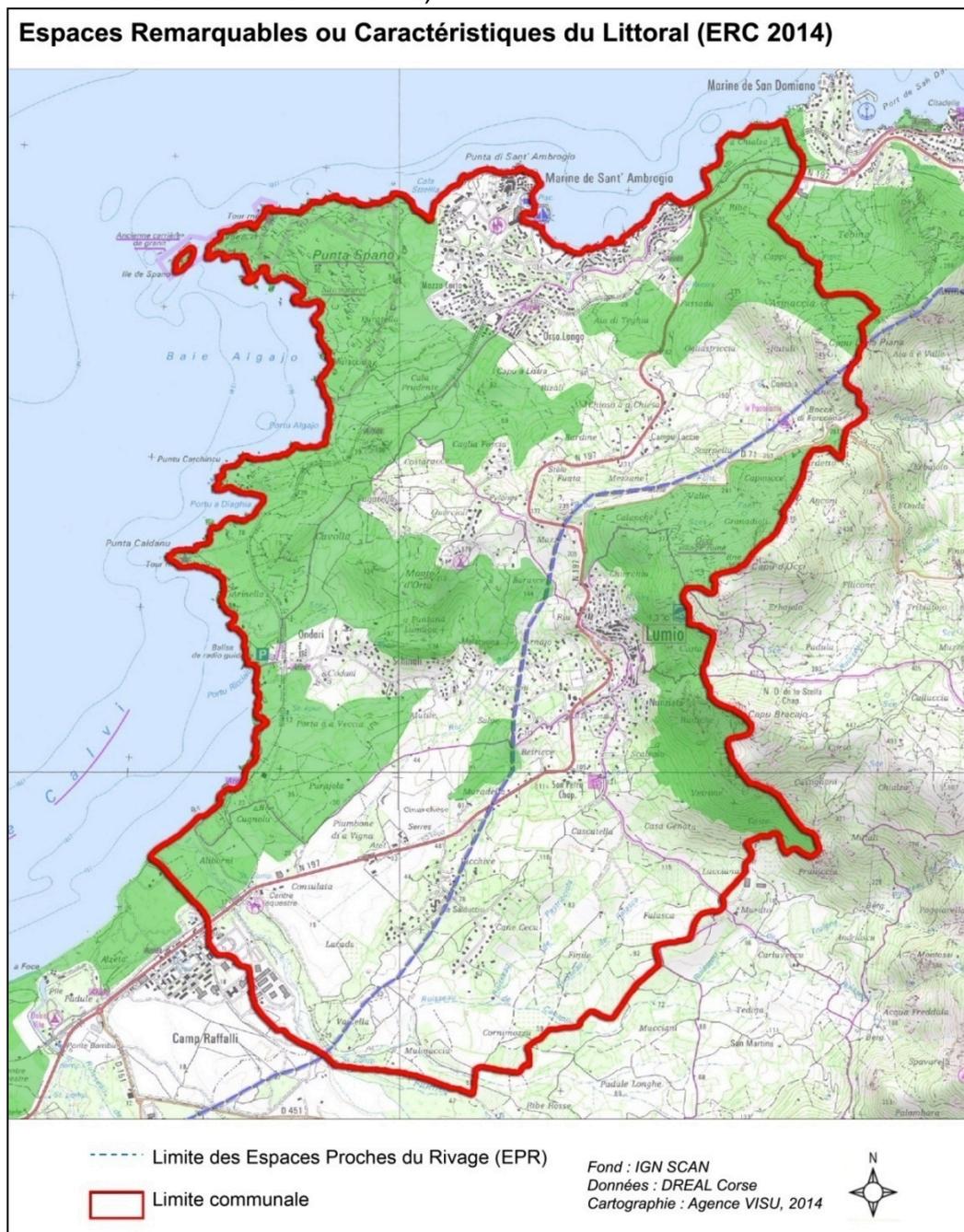
Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) peut acquérir des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales, à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

Sur la commune, le Conservatoire du littoral a fait l'acquisition de terrains situés au niveau de la Punta Spano (environ 67 ha soit 3,5 % de la superficie communale).



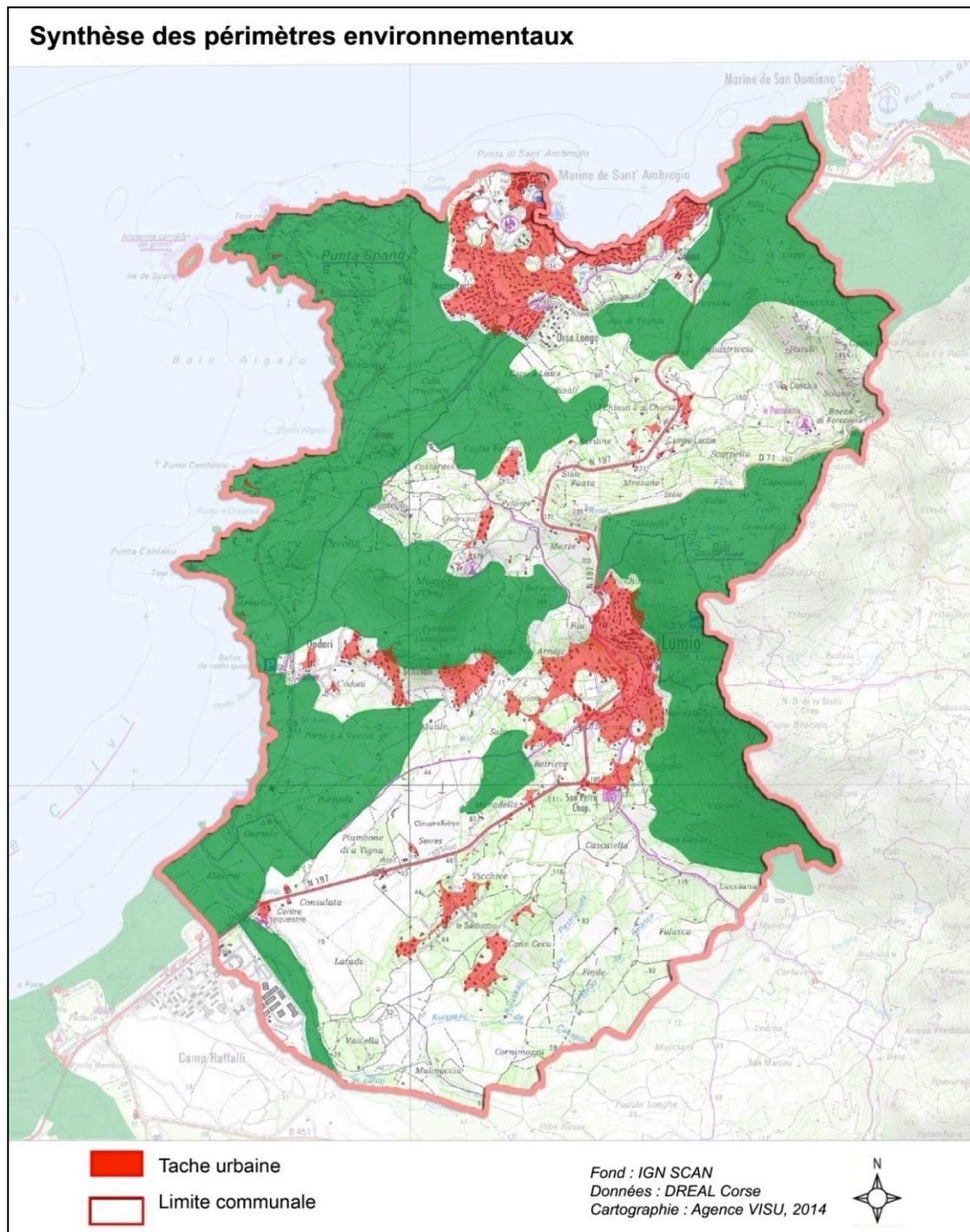
2.3. ESPACES REMARQUABLES ET CARACTERISTIQUES DU LITTORAL DE CORSE

Au titre de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 (et notamment le décret n°2004-310 du 29 Mars 2004 relatif aux espaces remarquables du littoral et modifiant le code de l'urbanisme) relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, communément appelée "Loi Littoral", il est fait obligation de préserver les espaces littoraux sensibles "dès qu'ils constituent un site ou un paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral, s'ils sont nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentent un intérêt écologique". (Article L.146-1 et s. du Code de l'Urbanisme).



2.4. SYNTHÈSE DES PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX

Les périmètres à statuts environnementaux couvrent la frange littorale, la zone humide du Fiume Seccu et les hauteurs de Lumio.



3. La Trame Verte et Bleue

3.1. DEFINITION ET COMPOSITION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

3.1.1. Eléments de définition

Une « TVB » pour Lumio

La définition de la trame verte et bleue émane d'une des volontés phares du Grenelle de l'Environnement de voir pris en compte la difficile problématique des continuités écologiques dans le cadre de la programmation et de la planification urbaine. Ramenée au contexte du PLU de Lumio et de son évaluation environnementale, cette définition repose sur une double approche bibliographique / terrain, par l'identification des différents réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui les relie, c'est-à-dire un ensemble de continuités écologiques (forestières, prairiales, bocagères...) qui caractérisent le territoire.

Les composantes de la « TVB »

Les **réservoirs de biodiversité** sont des « *espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille saine. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.* » (Source : Document cadre - Orientations nationales – version 2011). Leur définition repose donc sur la reconnaissance de l'intérêt patrimonial du territoire au travers des zonages existants, d'inventaires, de gestion ou de préservation (réglementaires ou non) et plus globalement au travers de la reconnaissance de la richesse naturelle du territoire et de sa perméabilité. C'est donc le résultat de plusieurs approches complémentaires.

Un **corridor écologique** est « *un milieu ou un réseau de milieux répondant à des besoins fondamentaux des êtres vivants : se déplacer (pour des animaux très mobiles) ou se propager (pour des plantes ou des animaux peu mobiles), de façon à pouvoir se nourrir ou se reproduire* » (Source : Document cadre - Orientations nationales – version 2011).

- Qualifiables selon leur structure, leur dimension et leur positionnement, les corridors peuvent remplir différentes fonctions :
- les **corridors de migration** : Itinéraires linéaires et continus, matérialisés physiquement dans le paysage (cours d'eau, reliefs, succession de plans d'eau...), ils permettent le repérage et le déplacement entre différents territoires des espèces. Ils sont notamment marqués par la présence d'aires de stationnement permettant le repos le long du trajet migratoire.

- les **corridors "inter fonction"** (*commuting corridors*) : ils relient des espaces qui ont des fonctions différentes au sein du territoire d'une espèce. Il s'agit par exemple des corridors qui relient les aires de repos aux aires de nourrissage.
- les **corridors de dispersion** : ce sont des éléments du paysage qui relient des groupes de sites favorables à l'établissement de l'espèce, permettant la dispersion d'individus ou de propagules. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de populations vivant dans des sites fragmentés. Trois types peuvent être distingués :
 - les corridors de dispersion "individuelle" : la mobilité de l'espèce détermine la distance qu'un individu peut parcourir pour la dispersion.
 - les corridors de reproduction : ces corridors permettent d'obtenir des aires de reproduction viables par exemple dans le cas de métapopulations.
 - les corridors d'extension d'aire de répartition (ce type de corridor est essentiellement lié au contexte de changement climatique. Au cours des changements climatiques historiques, ces corridors ont dû jouer un rôle fondamental dans la survie des espèces, par exemple lors des épisodes glaciaires. Dans le contexte du réchauffement climatique actuel, il existe le risque que ce type de corridor soit peu fonctionnel en raison de la rapidité des changements, en particulier pour les espèces peu mobiles, dont beaucoup de plantes).

Souvent dispersées, les populations d'être vivants ont besoin, pour assurer leur pérennité, que des échanges puissent s'opérer notamment par un brassage génétique. La non interruption des corridors figure, à ce titre, un enjeu prépondérant pour éviter l'isolation et la dégradation de populations.

3.1.2. Méthodologie

La méthodologie repose sur une approche en plusieurs étapes, permettant d'appréhender les composantes de la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire :

- Les composantes des réservoirs de Biodiversité ;
- Les éléments fragmentant pour la TVB ;
- Les « espaces supports » de la TVB : quel niveau de perméabilité écologique ? pour quelle sous-trame (milieux fermés, ouverts, aquatiques) ?
- L'identification des connexions d'intérêt écologique.

3.2. LUMIO DANS LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE CORSE (SRCE)

La loi du Grenelle de l'Environnement 2 portant « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2012 prévoit une prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, à partir des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, qu'ils devront prendre en compte. L'objectif de cette mesure est de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien de la biodiversité.

En Corse, le PADDUC vaut SRCE et intègre la trame verte et bleue. Le projet de PADDUC est actuellement à enquête publique.

Les objectifs de la trame verte et bleue défini à l'échelle régionale visent :

- la préservation des réservoirs dits "zonages" ;
- la remise en état des réservoirs dits "espèces" ;
- la remise en état des réservoirs de biodiversité lié aux zones humides ;
- la préservation des corridors écologiques potentiels liés aux sous-trames "Haute-Montagne" et "Moyenne Montagne" ;
- la remise en état des corridors écologiques potentiels liés aux sous-trames "Piémonts et vallées", "Basse altitude" et "Milieux aquatiques et humides".

Le SRCE de Corse a identifié 4 secteurs prioritaires d'intervention ; là où les enjeux les plus importants se posent en terme de préservation et restauration des continuités écologiques :

- secteur n°1 de la région Ajaccienne
- secteur n°2 du Grand Batsia et plaine de la Marana
- secteur n°3 du Golfe de Porto-Vecchio, plaine de Figari et Bonifacio
- secteur n°4 de la Balagne (entre Calvi et l'Île Rousse)

Lumio, situé entre Calvi et l'Île Rousse appartient au secteur n°4.

"Ce secteur présente d'importantes potentialités agricoles mais reste particulièrement sensible à la fragmentation de par une pression foncière élevée, en lien en particulier avec son fort attrait touristique. Le mitage péri-urbain constitue une pression importante sur ce territoire avec un étalement général, notamment sur Calvi et l'Île Rousse dans la plaine et sur les collines où les maisons individuelles s'étendent de plus en plus et de plus en plus loin des centres-villes historiques. Des pressions liées à la présence d'espèces exogènes envahissantes, à la qualité des eaux sont également importantes à considérer dans ce secteur.

Extrait de l'annexe 5 -TVB - page 306.

3.3. APPROCHE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE COMMUNALE

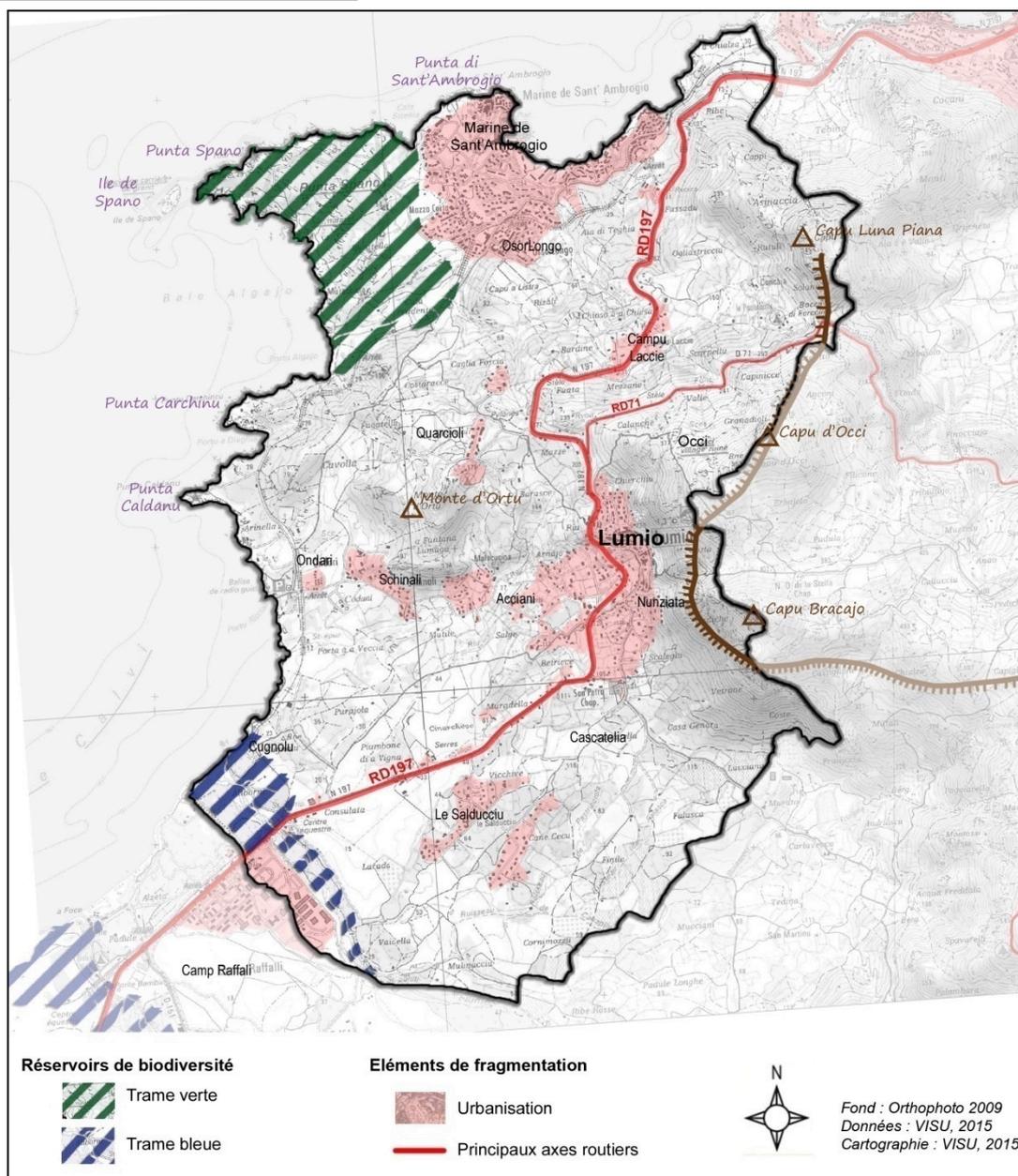
3.3.1. Les réservoirs de biodiversité et les barrières écologiques

Les réservoirs de biodiversité de la commune correspondent aux ZNIEFF de type I s'étendant sur la punta Spano et au droit de l'embouchure du Fiume Seccu (zone humide). La ZNIEFF de type II sur les hauteurs de Lumio n'est pas reconnue comme réservoir de biodiversité, mais joue un rôle toutefois certain dans le maintien de la biodiversité locale.

D'une autre part, il est admis que des **facteurs** peuvent venir contraindre et altérer la qualité écologique d'un espace et ainsi restreindre sa capacité d'accueil pour la faune et la flore. Ces facteurs ou "perturbations potentielles" sont de plusieurs ordres.

Les infrastructures pouvant avoir un impact sur les déplacements de la faune sont les infrastructures routières, les voies ferrées, les grands canaux mais aussi les espaces artificialisés (zones urbaines). Ils sont considérés à ce titre comme des barrières ou obstacles. Il a été considéré et admis que les éléments cités ci-avant, considérés comme perturbations, génèrent des nuisances sur la commune de Lumio, impactant les espèces faunistiques dans un rayon variable selon le niveau de perturbation engendré.

- **L'urbanisation du territoire** (habitations, zones commerciales, zones industrielles, équipements sportifs et de loisirs) est relativement peu présente sur la commune. Elle apparaît concentrée autour du village de Lumio et de la station touristique de Sant'Ambrogio.
- En parallèle, les **infrastructures de transport** génèrent un fractionnement des écosystèmes et isolent des portions de territoires initialement continues. Ce sont des barrières plus ou moins franchissables en fonction des espèces impactées, des dimensions et du type d'infrastructure, de leur fréquentation. Aucune barrière majeure n'est à recenser à ce titre, seule dans une moindre mesure la RD197 qui traverse la commune forme une barrière encore franchissable.



3.3.2. La fonctionnalité des espaces supports : approche par sous-trames

Le territoire est constitué de divers milieux dont la fonctionnalité écologique varie en fonction de la structure et la composition de l'habitat.

L'analyse des composantes locales fait ressortir 5 entités écologiques composant le territoire de Lumio. Se retrouvent ainsi les :

- milieux littoraux : habitats spécifiques, rocheux ou sableux ;
- milieux agricoles : parcelles agricoles (cultures, pâturages) avec conservation d'un maillage bocager (haies, arbres isolés, bosquets)
- milieu ouverts et semi-ouverts : prairies, bosquets, haies, maquis buissonnants ;
- milieux fermés : maquis boisé, yeuseraies, oliveraies ;
- milieux aquatiques et humides, composant la trame bleue communale.

Partant de ce contexte, ces milieux doivent être clairement identifiés, ainsi que les espèces qui y sont inféodées, afin de bien situer Lumio dans son contexte écologique et étudier la connectivité existante entre les habitats. Les grands types de milieux du territoire sont donc appréhendés, comme des sous-trames, afin de pouvoir étudier pour chacune d'elles, les corridors qui lui sont nécessaires.

❖ Les Milieux littoraux

Les milieux littoraux sont représentés par des habitats rocheux, des zones humides, et des habitats sableux (plages et dunes).

- Côte rocheuse et falaise maritime (code corine biotope : 18)
- Matorral arborescent (code corine Biotope : 32.1)

Les principales menaces sur ces milieux sont d'origine anthropique : piétinement des dunes et de la végétation des falaises, aménagement des plages, envahissement par des espèces exotiques (dont la plus problématique est sans doute la Griffes de sorcière), risque incendie ...

Ces facteurs sont particulièrement forts en saison estivale, là où la fréquentation des sites est plus forte. Ainsi, les mesures prises quant à la canalisation des piétons écartent considérablement cette menace et protègent le milieu.

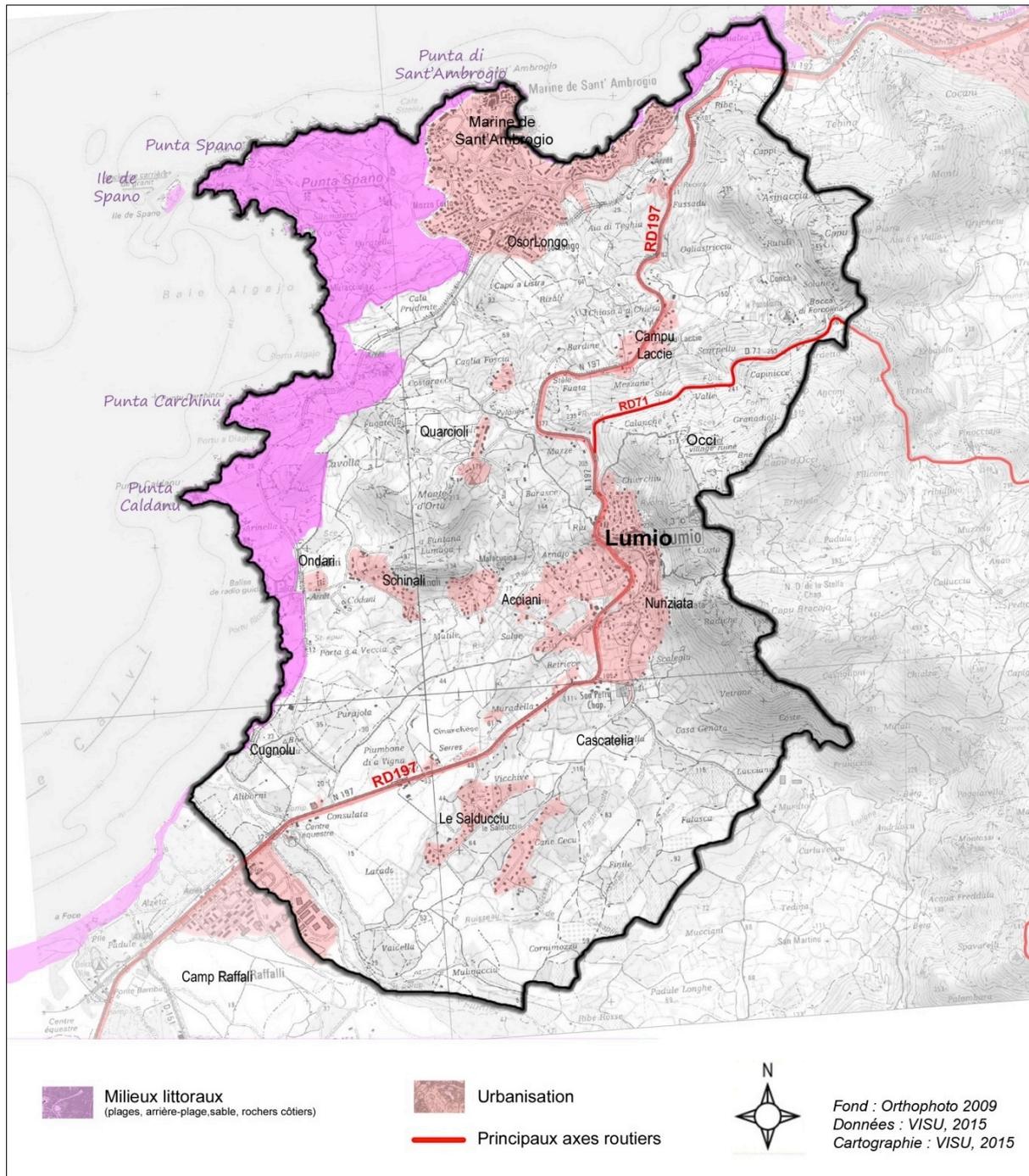
Ce sont des milieux favorables à des espèces spécialisées et inféodées au littoral. C'est le cas d'espèces végétales ou animales propres aux rochers littoraux (*Alium commutatum*, *Hélichrysum italicum*, Lézard Tyrrhénien), aux arrières-plages ou d'oiseaux littoraux comme la Fauvette Sarde ou le Puffin des Anglais.



L'îlot de Spano et la Punta Spano



Plage de Portu Ricciaiu



Ces milieux sont majoritairement reconnus comme des réservoirs de biodiversité. Ce sont les milieux les plus sensibles et les plus remarquables du patrimoine naturel de Lumio, qui s'inscrivent dans la reconnaissance de l'ensemble du littoral de la côte corse.

C'est paradoxalement aussi la sous-trame qui concentre une partie des pressions (urbanisation, fréquentation touristique). Ce que l'on observe c'est que cette urbanisation, au Nord de la commune, vient altérer la continuité écologique des milieux littoraux.

❖ Les Milieux agricoles

Ce sont des milieux semi-naturels, marqués par une exploitation à des fins agricoles : cultures, pâturages, prairies et les éléments bocagers associés : haies, bosquets, arbres isolés. Les haies, plantées par l'homme pour protéger les cultures des vents dominants servent de zone de refuge pour les oiseaux et d'insectes et facilitent leur déplacement. Ainsi, les éléments bocagers offrent des milieux ouverts de grande qualité.



Champ cultivé proche de la RD197

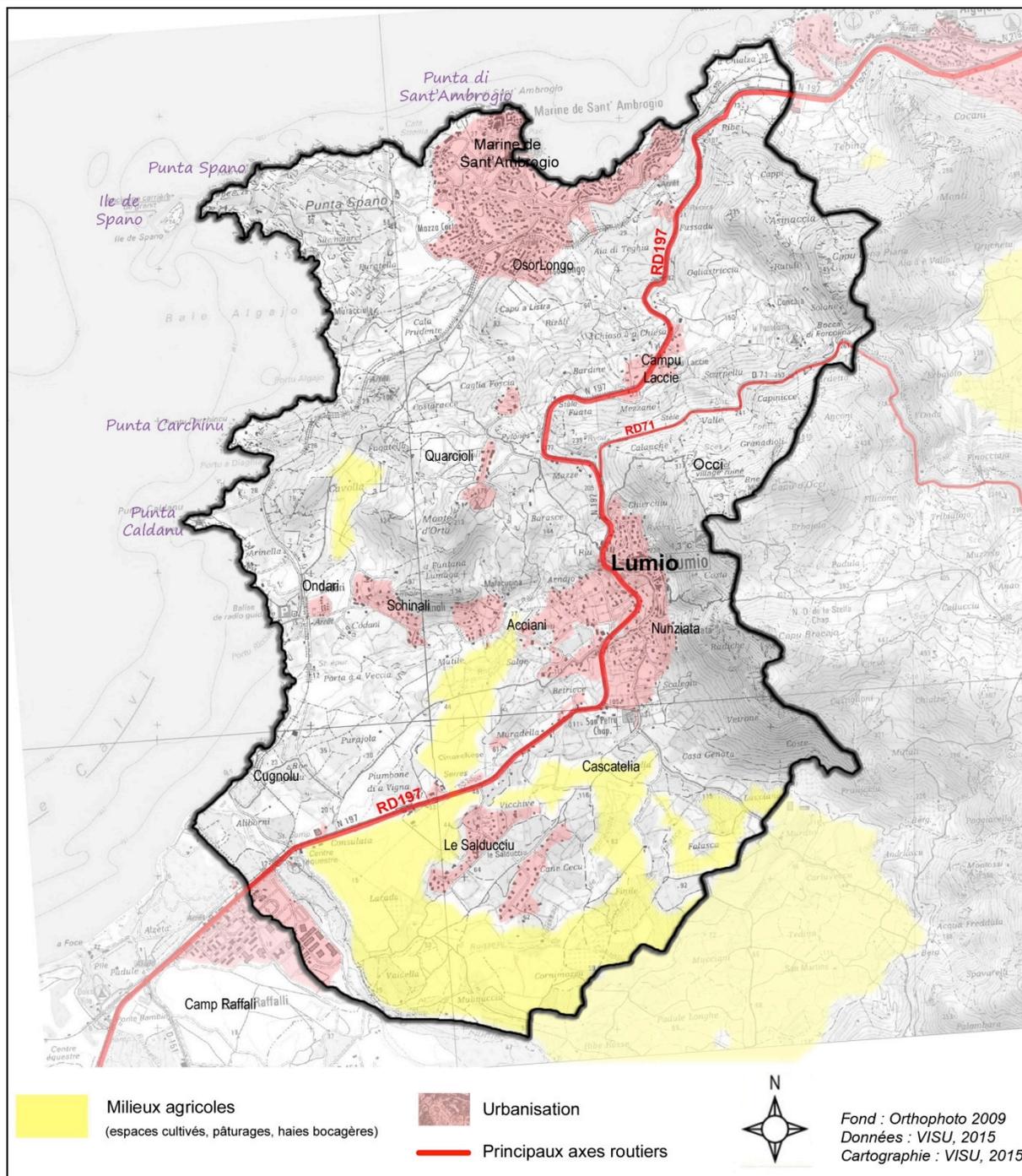


Pâturage en plaine du Fiume Seccu

Ces milieux se concentrent dans la plaine du Fiume Seccu.

A l'échelle de la baie de Calvi, ces milieux sont assez bien représentés. Ils assurent un rôle important dans le maintien de la biodiversité de par leurs fonctions de nourrissage, de nidification et de repos pour l'avifaune et les insectes.

Assurant un rôle de nourrissage, de repos et de nidification, ces milieux sont favorables pour de nombreuses espèces animales.



Ces milieux favorisent les connexions mer-montagne. Plus particulièrement, les haies bocagères constituent des micro-corridors nécessaires au déplacement des espèces.

❖ Milieux ouverts et semi-ouverts

Exceptés les espaces littoraux et la plaine bocagère du Fiume Seccu, les milieux ouverts et semi-ouverts sont bien représentés sur la commune. Il s'agit de milieux souvent très thermophiles, formés de pelouses, friches herbacées, et jeunes peuplements composés de jeunes arbres isolés, buissons.

Sur les parties hautes de la commune, à des altitudes comprises entre 300 et 500 m, les habitats rocheux entrent dans la composition de cette sous-trame. A proximité de la bande littorale, le maquis bas peu dense et les pelouses constituent le reste de cette sous-trame.

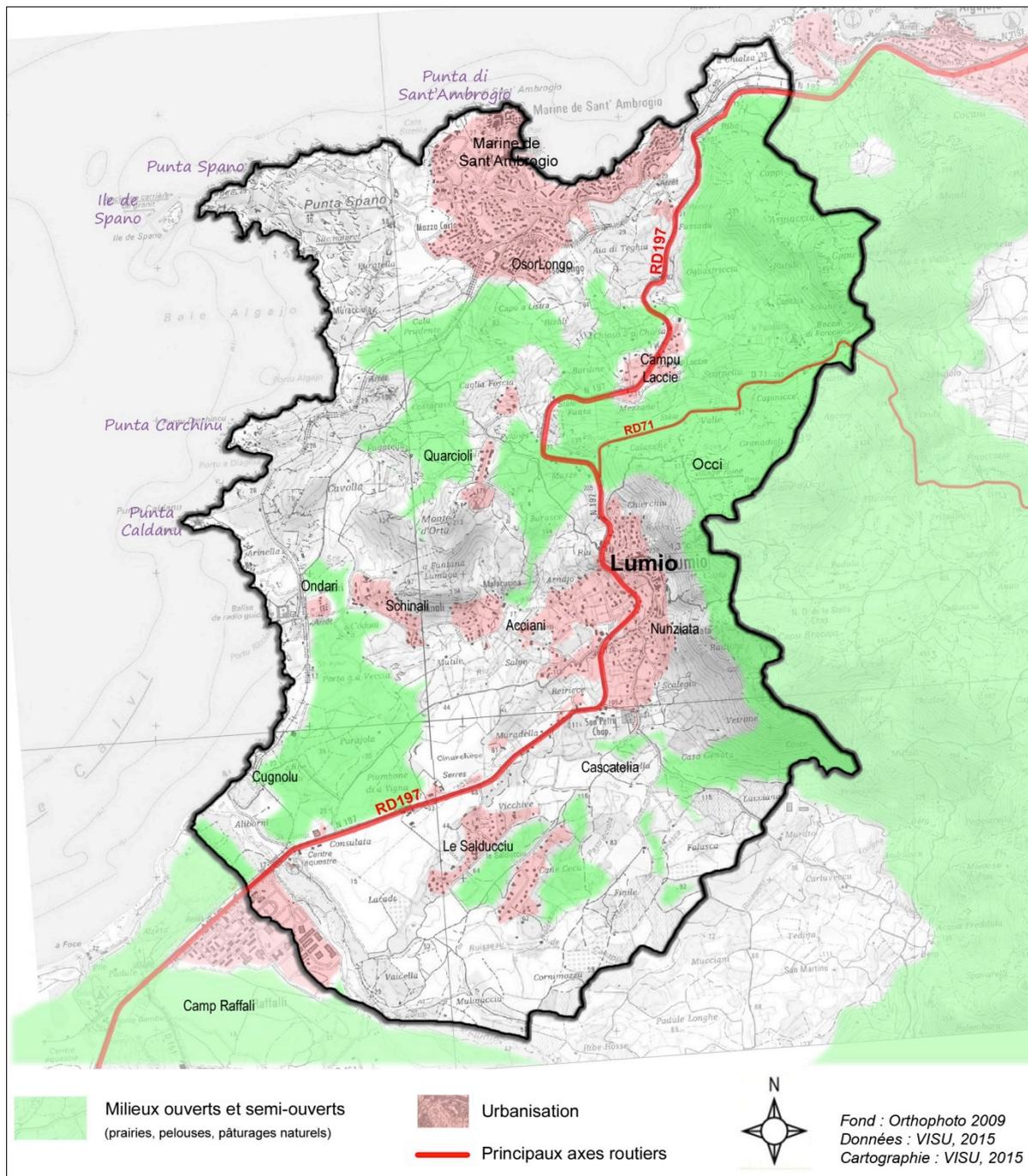
Ils constituent des corridors effectifs pour la faune, en particulier favorable aux oiseaux et plus particulièrement aux rapaces, en particulier au Milan royal (capture de proies), aux chauves-souris (zone de nourrissage) et à certains insectes (Porte queue de Corse). Ils sont particulièrement favorables à la diversité taxonomique de la flore (corridors de dispersion des taxons), par rapport aux maquis dont la diversité est en général nettement inférieure.



Site du village d'Occi



Le long de la RD197



Ces milieux ne sont pas reconnus comme des réservoirs de biodiversité sur la commune ; mais ils n'en demeurent pas moins des milieux favorables au maintien de la biodiversité grâce à leur rôle en tant que corridor de dispersion.

❖ Milieux fermés

Les milieux dits « fermés » regroupent les forêts de feuillus indifférenciées, mais aussi les maquis arborés (maquis moyen et haut) et les formations arbustives denses. Ces milieux couvrent les abords des zones urbanisées de la commune. Les maquis bas proches du littoral sont intégrés aux milieux littoraux. Les ripisylves sont intégrées à la trame bleue (voir ci-après).

Sur les hauteurs de Lumio, de vieilles oliveraies abritent une avifaune qui aime particulièrement nicher dans les cavités de ces vieux arbres (Huppe fasciée, Mésange charbonnière, Petit Duc Scops).

Les milieux fermés sont favorables aux flux d'espèces animales et constituent des zones de chasse recherchées par la chirofaune mais aussi par l'avifaune qui y trouve des espaces favorables à sa reproduction.

Ces milieux, situés en pourtour d'espaces urbanisés sont soumis à une forte pression urbaine et touristique.

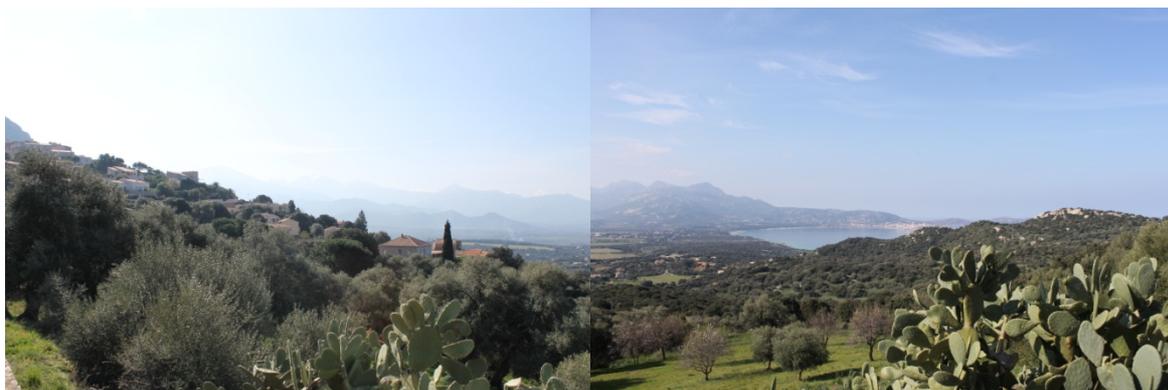
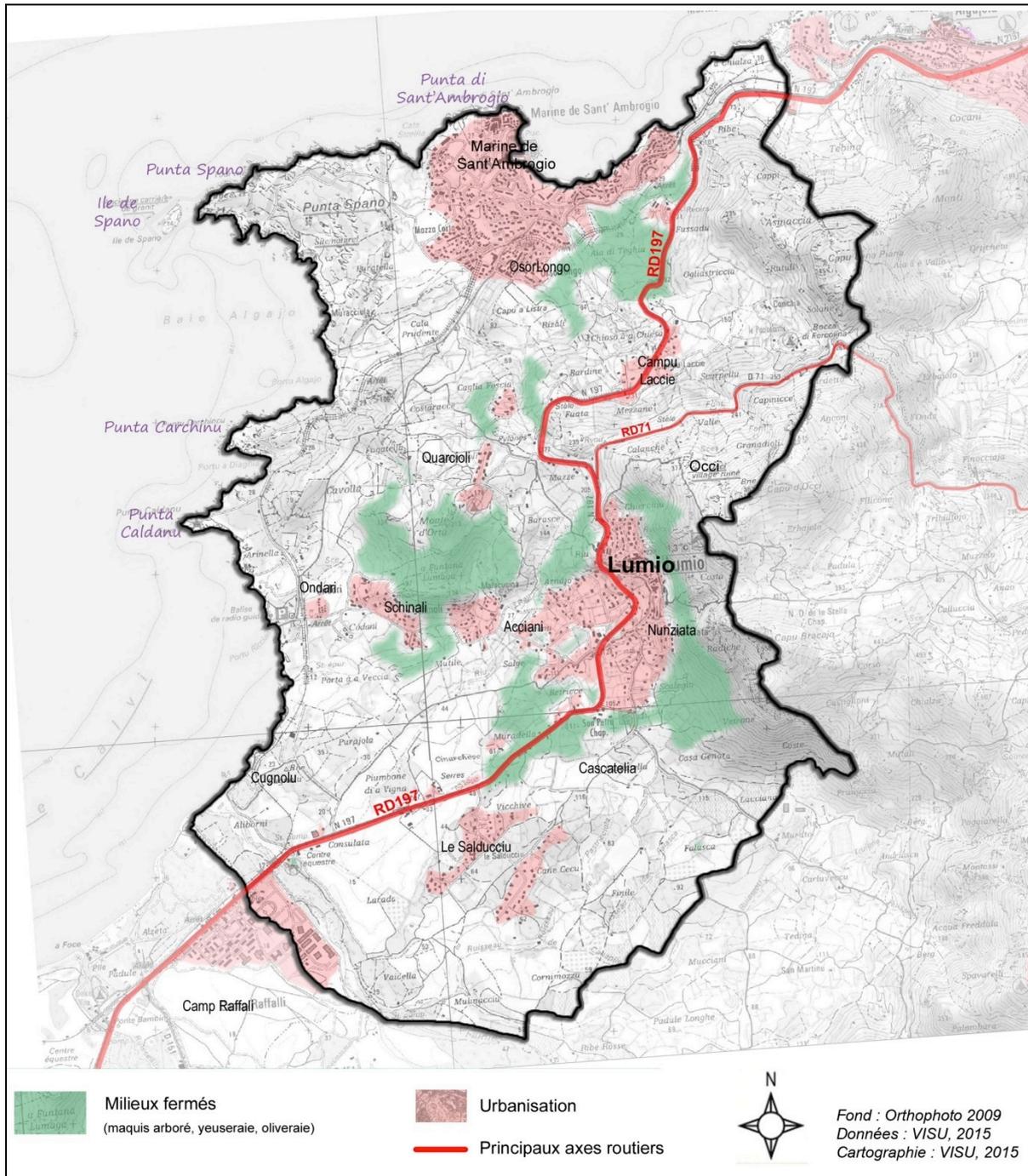


Illustration de milieux fermés - Photos prises depuis le Piana Alla Casa

Les milieux fermés constituent d'une manière générale des corridors inter-fonction appréciés pour tous les groupes. La perméabilité écologique (en l'absence de barrières) de ces milieux est jugée bonne à très bonne.



Au final assez peu représentés, ces milieux ne sont pas reconnus comme des réservoirs de biodiversité sur la commune ; mais ils n'en demeurent pas moins des milieux favorables au maintien de la biodiversité grâce à leur rôle en tant que corridor de dispersion et leur rôle de "respiration écologique" aux abords d'espaces urbanisés.

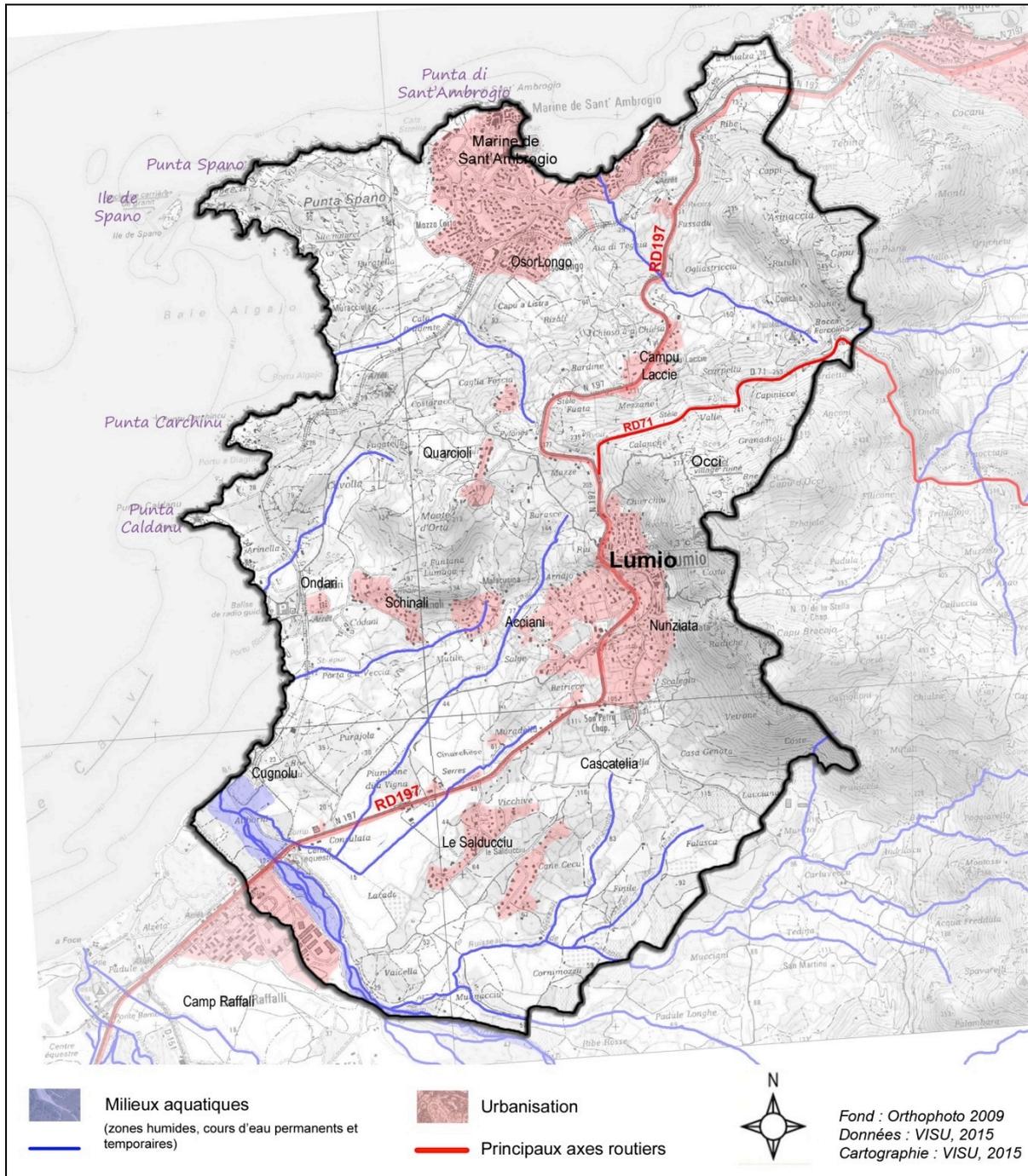
❖ Milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques et humides sont représentés par les cours d'eau permanents et temporaires, leurs berges, leurs ripisylves, les canaux d'irrigation et la zone humide du Fiume Seccu. Cet ensemble forme l'armature de la trame bleue.

La zone humide du Fiume Seccu, à l'arrière de la bande littorale est favorable à la halte migratoire des oiseaux venant d'Afrique (60 espèces d'oiseaux présentes), mais aussi à de nombreuses autres espèces animales comme des amphibiens (Euprocte de Corse), des libellules, des reptiles (Tortue d'Hermann)... Le site comprend également d'autres écosystèmes de qualité avec de très nombreuses espèces protégées dont : *Allium chamaemoly*, *Romulea revelieri*, *Sedum andegavense*, *Tamarix africana*, *Triglochin bulbosum*.



Embouchure du Fiume Seccu



Ces milieux sont à la fois à préserver en tant que réservoirs de biodiversité et pour leur rôle de corridor écologique. Un espace tampon de 25 m de part et d'autre des cours d'eau (comprenant les berges, la ripisylve) constitue un espace de fonctionnalité qu'il convient de préserver.

3.3.3. Synthèse de la trame verte et bleue

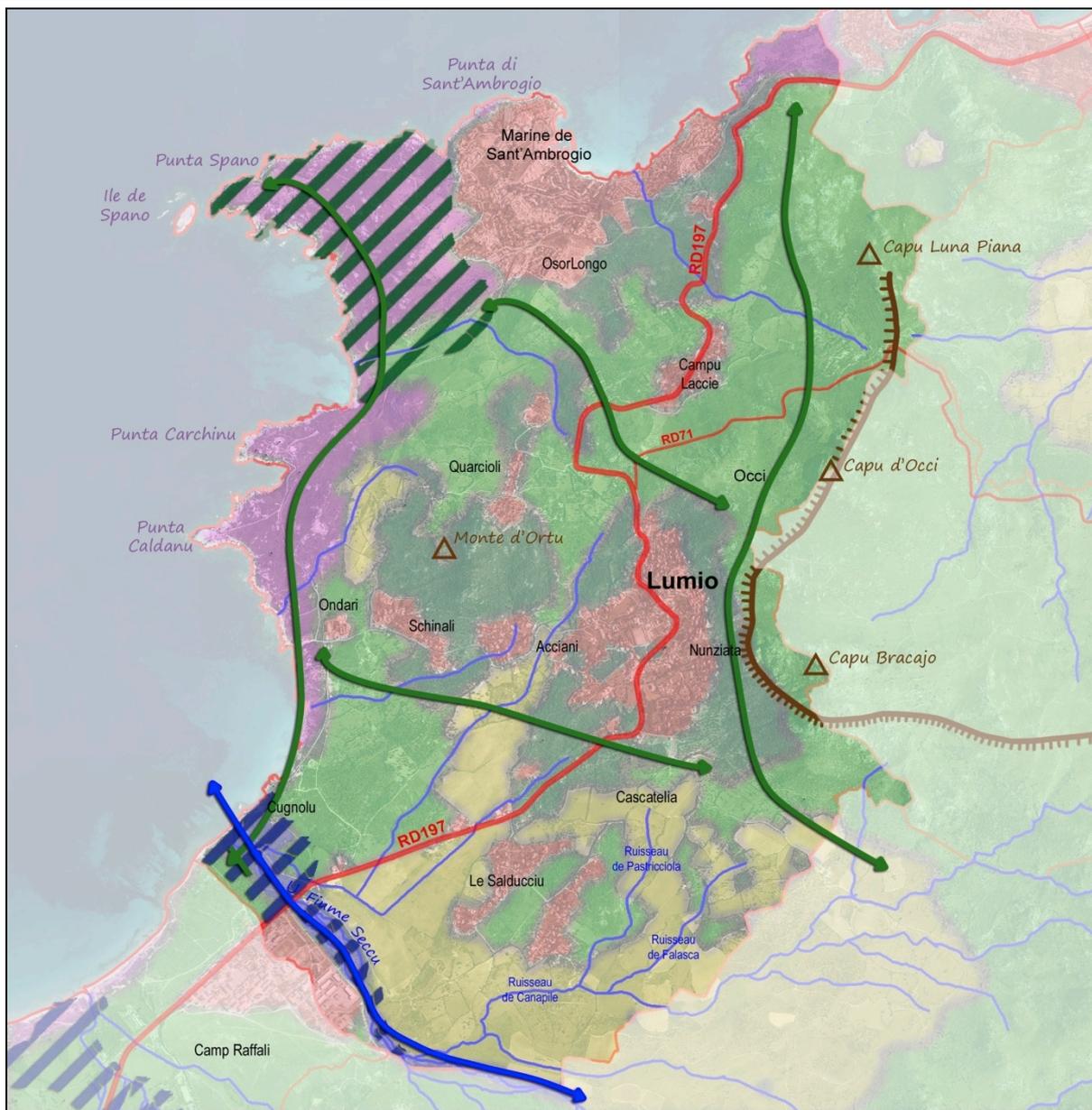
La richesse biologique sur Lumio est liée à la mosaïque de milieux (habitats agricoles, prairies, bosquets, maquis buissonnant à boisé, habitats littoraux) imbriqués entre eux et favorables à de nombreuses espèces. Bien que l'on note des éléments de fragmentation du territoire (espaces urbanisés, route départementale), les échanges mer-montagne restent facilités.

Tout l'enjeu dans le cadre du PLU est de maintenir cette mosaïque d'habitat et de contenir le développement urbain dans les enveloppes urbaines déjà dessinées.

Les enjeux de la trame verte et bleue sur Lumio se résument ainsi :

- Préserver la continuité écologique le long du littoral (corridor d'importance régionale) ;
- Préserver la continuité aquatique le long du Fiume Seccu (berges et ripisylves) ;
- Préserver la plaine bocagère du Fiume Seccu qui recourent des qualités tant écologiques que paysagères ;
- Préserver les hauteurs de Lumio (habitats forestiers et rocheux) ;
- Préserver le principe d'une continuité mer-montagne de part et d'autre du village de Lumio.

Sous-trame	Enjeux	Implication dans le PLU
Milieux littoraux	Préservation d'une continuité écologique le long du littoral	Classement en zone naturelle renforcée de la bande littorale
Milieux bocagers	Préservation de la plaine du Fiume Seccu offrant une mosaïque d'habitats naturels	Classement en zone naturelle ou agricole
Milieux ouverts et semi-ouverts	Maîtrise de l'urbanisation	Classement en zone naturelle
Milieux fermés	Maîtrise de l'urbanisation	Classement en zone naturelle voire en Espaces Boisés Classés certains boisements
Milieux aquatiques et humides	Préservation du Fiume Seccu et des autres cours d'eau de la commune ainsi que de leurs berges et ripisylves	Classement en zone naturelle.



Trame verte

-  Réserve de biodiversité
-  Corridor écologique
-  Milieux littoraux
(plages, arrière-plage, sable, rochers côtiers)
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
(prairies, pelouses, pâturages naturels)
-  Milieux agricoles
(espaces cultivés, haies bocagères)
-  Milieux fermés
(yeuseraie, oliveraie)

Trame bleue

-  Réserve de biodiversité
-  Corridor écologique
-  Zones humides
-  Cours d'eau

Éléments de fragmentation

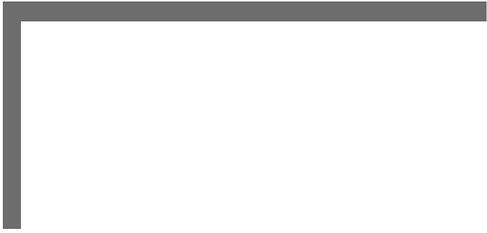
-  Urbanisation
-  Principaux axes routiers



Fond : Orthophoto 2009
Données : VISU, 2015
Cartographie : VISU, 2015

4. Synthèse « Biodiversité, milieux naturels et continuités écologiques »

Atouts	Faiblesses
<p>Un littoral relativement préservé.</p> <p>Une mosaïque d'habitats naturels diversifiés (milieux littoraux, bocagers, semi-ouverts et fermés, zones humides).</p>	<p>La pression urbaine à laquelle est soumis le territoire.</p> <p>La pression touristique en bordure du littoral, particulièrement en saison estivale (piétinement ...)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Corse en cours identifiant les grandes continuités écologiques à préserver.</p>	<p>En l'absence de planification urbaine, l'urbanisation va continuer à s'étaler aux dépens des espaces naturels et agricoles jouant un rôle dans le maintien de la biodiversité.</p>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la zone humide du Fiume Seccu - Préserver la Punta Spano - Préserver la continuité écologique le long du littoral (corridor d'importance régionale) ; - Préserver la continuité aquatique le long du Fiume Seccu (berges et ripisylves) ; - Préserver la plaine bocagère du Fiume Seccu qui recourent des qualités tant écologiques que paysagères ; - Préserver les hauteurs de Lumio (habitats forestiers et rocheux) ; - Préserver le principe d'une continuité mer-montagne de part et d'autre du village de Lumio. 	





Paysage

1. La prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme

1.1. PAYSAGE ET PLU

L'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie de reconquête des paysages qui étaient en voie de banalisation et de construire de nouveaux paysages de qualité.

Le diagnostic paysager occupe ainsi une place importante dans l'état initial de l'environnement. Les enjeux sont d'identifier les risques de dégradation et les atouts paysagers (cônes de vue, site remarquable, ...) puis d'orienter les choix d'aménagement et les règles de constructibilité.

Récemment, la prise en compte du paysage dans le PLU a connu des évolutions avec la loi ALUR. Ainsi, le PADD doit définir des orientations générales en matière de paysage et doit formuler des objectifs en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement des structures paysagères. Le règlement d'urbanisme a évolué aussi :

- en précisant que les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions auront pour objet, en outre, de contribuer à la qualité paysagère ;
- en autorisant le changement de destination en zone naturelle de bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial, dans la limite que cela n'entraîne pas de conséquences négatives sur le paysage.

1.2. LUMIO DANS L'ATLAS DES PAYSAGES DE CORSE

L'Atlas des Paysages est un document de connaissances partagées qui n'a pas de portée réglementaire. Il s'agit d'un état des lieux des paysages destiné à mieux comprendre le paysage et sa dynamique d'évolution.

Dans l'atlas des paysages de Corse, la commune de Lumio est rattachée à l'ensemble paysager « Plaines et piémonts de Balagne ». Deux sous-unités paysagères s'y distinguent ensuite avec, sur une moitié Nord : le « Cirque d'Aregno » et sur une moitié Sud : la « Plaine du Fiume Secco et versants de Lumio ».



E

ntité des plaines et piémonts de Balagne – Atlas des paysages de Corse



En Balagne, les principaux enjeux vont ressortir du fait de la géomorphologie favorisant les covisibilités entre points hauts et points bas. En effet, les espaces sis en ligne de crête, sur les sommets et les cols, sont aisément visibles depuis la plaine et le littoral et vice-versa. Il est donc important de prendre en compte lors des aménagements la qualité paysagère non seulement du littoral mais également des piémonts.

Par ailleurs, certains motifs, tel le bocage ou les murs de galets, typiques des plaines alluviales de Balagne, doivent être préservés et valorisés.

Enfin, le caractère groupé des villages anciens, tel celui de Lumio doit faire l'objet d'une attention toute particulière afin d'assurer sa préservation, en tant que facteur de qualité paysagère. Le mitage des versants boisés doit également être maîtrisé.



Vue sur le village groupé de Lumio

1.3. LUMIO DANS LE SCOT DE BALAGNE

La commune de Lumio fait partie de la communauté de communes Calvi-Balagne et à ce titre est concernée par le SCOT de Balagne, en cours d'élaboration. Une première version du PADD est mise à disposition par le Syndicat Mixte de Balagne. Elle offre une première approche des enjeux paysagers définis à l'échelle du territoire communautaire.

En effet, le premier objectif est de « fonder la stratégie territoriale sur la préservation valorisation des ressources naturelles et paysagères et sur un modèle urbain économe ». Un extrait, relatif au paysage est présenté ci-contre.

► **Préserver les paysages**

Evocation des impacts et risques de banalisation actuels, notamment les impacts de l'urbanisation et de l'intérêt d'une gestion des espaces limites.

Identification des paysages à enjeux, notamment les espaces-franges urbaines, des entrées de villes, des espaces péri-urbains,...

Objectifs et principes de préservation-valorisation

- Préserver, articuler et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles périurbains, comme écrin de l'urbanisation;
- Valoriser la multi-fonctionnalité des espaces intermédiaires, franges urbaines,
- ...

Extrait de la première version de travail du PADD du SCOT de Balagne

2. La protection des paysages

La loi du 2 mai 1930 protège les sites naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les édifices, celle-ci prévoit deux degrés de protection en fonction des caractéristiques et de la valeur patrimoniale du site : le classement et l'inscription.

La commune de Lumio entre dans le périmètre du site inscrit « Plage et pinède de Calvi ».



Carte des sites inscrits

Il peut également être noté que la limite communale au Nord-est de Lumio côtoie le site inscrit « Bassins de Nonza et les monts environnants ».

Enfin, un site classé est actuellement à l'étude au niveau du village d'Occi.

Ces protections induisent une prise en compte importante du grand paysage lors de l'étude du PLU.

3. Les grandes entités paysagères de la commune

3.1. APPROCHE GLOBALE

Lumio vient se placer dans un contexte géomorphologique déterminant du point de vue de des perceptions visuelles et de l'approche de la commune.

En effet, perché sur le Monte Bracajo, le vieux village de Lumio s'oriente naturellement vers le Sud-ouest où Calvi lui répond de l'autre côté du Golfe éponyme et de la plaine agricole du Fiume Seccu.

Ces deux villages pittoresques, à la silhouette remarquable assurant tour à tour le rôle de point focal en fonction du point d'observation, animent les vues depuis un vaste bassin visuel allant du Monte Cintu au Monte Bracajo et jusqu'à la Punta Spano.

La Marine de Sant'Ambrogio quant à elle, se trouve isolée, physiquement et visuellement, de ce dernier ensemble. Elle s'inscrit dans un bassin visuel de petite taille, avec une ambiance propre, tournée ver la mer et les loisirs, comme le veut sa vocation.



Contexte morphologique du grand paysage

Cette dualité se retrouve également au niveau de l'urbanisation, avec d'un côté, le vieux village perché de Lumio, d'où découlent extensions et hameaux à l'habitat dispersé, qui tendent à s'étirer vers le Golfe de Calvi ; tandis que de l'autre, la Marine de Sant'Ambrogio, forme urbaine récente, au tissu dense, s'organise en petits groupes hétéroclites autour de la plage et du port de plaisance.

Les vues aériennes ci-dessous illustrent les relations entretenues entre Lumio et Calvi d'un côté, et l'absence de relation avec la Marine Sant'Ambrogio de l'autre.



Mise en évidence du lien visuel entre Lumio et Calvi sur vue aérienne

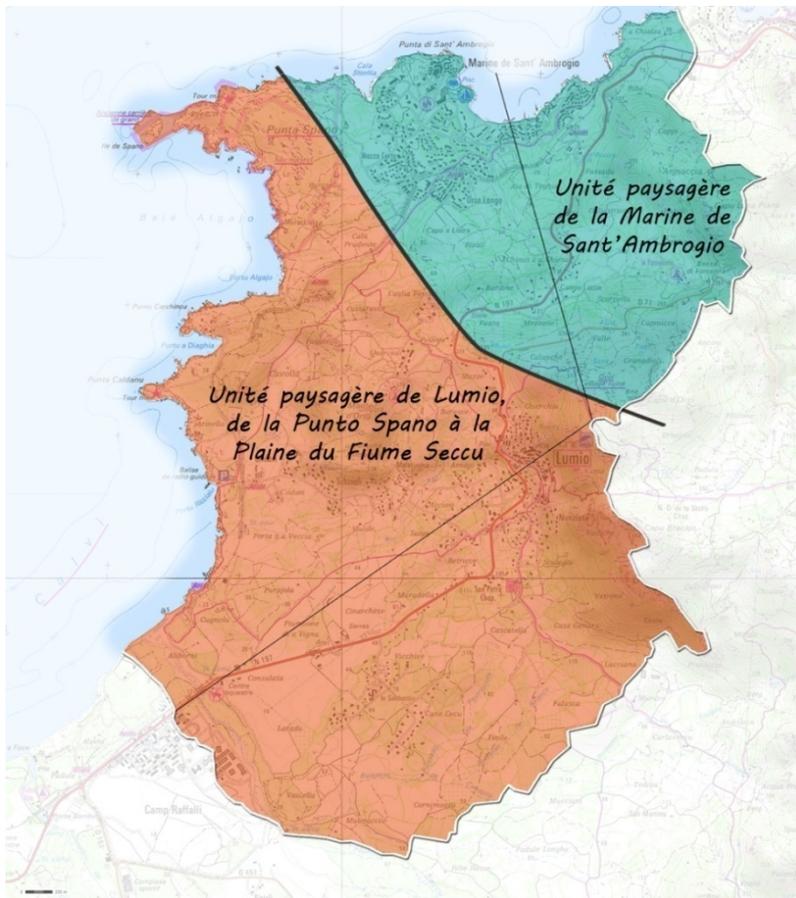


Mise en évidence de l'isolement de la Marine de Sant'Ambrogio sur vue aérienne

3.2. RETRANSCRIPTION DU GRAND PAYSAGE A L'ECHELLE COMMUNALE

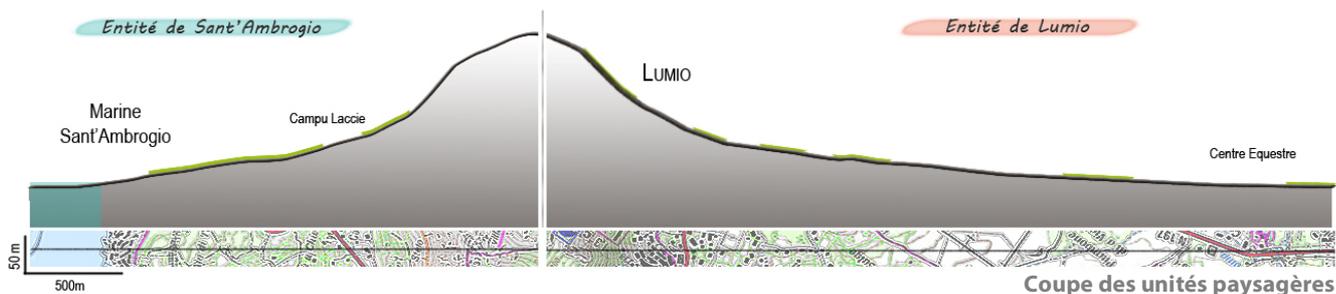
En appliquant l'analyse des principaux éléments structurant le paysage à l'échelle communale et en se basant sur les grands bassins de perceptions, on retrouve sur le territoire Lumiais deux entités différentes avec :

- Une entité paysagère de faible ampleur, inscrite dans une enclave du modelé entre le Cirque d'Aregno à l'Est et la Punta Spano à l'Ouest. Cette dernière accueille au niveau de sa plage, la cité touristique que constitue la Marine de Sant'Ambrogio, tandis qu'elle est par ailleurs recouverte de végétation (entre garrigue et boisements). Clairement orientée vers la mer au Nord ou la Punta San Damiano au Nord-est, elle est relativement isolée du reste de la commune.



Carte des unités paysagères sur la commune de Lumio

- Une entité plus vaste, occupant les $\frac{3}{4}$ de la commune, allant de la Punta Spano au Nord à la plaine du Fiume Seccu au Sud/Sud-est, sans oublier les versants du Capu d'Occi et du Capu Bracajo sur lesquels se perche le vieux village de Lumio, point de repère majeur. Cette entité présente un lien avec le bassin visuel du Golfe de Calvi très fort.



Coupe des unités paysagères

3.2.1. L'unité paysagère de la Marine de Sant'Ambrogio

❖ Structure paysagère

Cette partie correspond au Nord-est de la commune, entre le Cirque d'Aregno et la Punta Spano, où le modelé forme un amphithéâtre asymétrique vers la Méditerranée, tournant ainsi le dos au reste de la commune.



Vue depuis les crêtes de Lumio, côté Marine de Sant'Ambrogio

Ses côtes rocheuses entrecoupées d'une belle plage de sable fin ont favorisé le développement des activités balnéaires et maritimes, et de l'urbanisation hétéroclite qui en découle.



Port de Sant'Ambrogio



Vue sur la Marine de Sant'Ambrogio

Ce phénomène s'observe ainsi au niveau de la Punta di Sant'Ambrogio (accueillant la Marine éponyme), où l'apparition relativement importante d'une urbanisation résidentielle, bercée de végétaux non endémiques ou ayant subi une taille excessive, nuit à la lisibilité et la qualité du paysage naturel.

Trois parties se distinguent au sein de cette entité :

- Une première, au niveau du littoral et de la Marine qui s'y est développée ;
- Une seconde, au niveau des versants, où s'inscrit le principal axe de circulation, la RDN197, ainsi que quelques éléments bâtis qui s'y articulent (Capu Laccie) ;
- Une dernière au niveau des crêtes ceinturant l'entité à l'Est et au Sud, relativement préservé, où évolue un tourisme vert, plus culturel, avec notamment le GR et le village en ruine d'Occi.



Village en ruines d'Occi

Cette zone se caractérise donc par la présence d'une cité touristique, orientée vers la mer, concentrant la population et les activités, ceinturée de versants recouverts majoritairement de garrigues et de boisements, dont la vocation est de diriger les flux vers les points de fréquentation, et dominée de crêtes calcaires et steppiques, milieu brut et préservé, offrant aux adeptes de la marche et du patrimoine Corse, un espace hors du temps, en contraste avec la Marine.

❖ Sensibilité visuelle

De par son caractère enclavé, cette entité présente une sensibilité modérée. Formant un croissant autour de la plage, la Marine de Sant'Ambrogio, lieu de fréquentation principal de l'entité, oriente les vues vers la Méditerranée, de la Punta Spano à la Punta Damiano, tandis que les reliefs qui la borde constituent un écran naturel contre lequel elle s'adosse.



Esquisse du modelé de la Marine (Source : Peakfinder)

Depuis l'extérieur de la Marine, deux approches sont alors possibles :

- Une première par la mer : en tant que port de plaisance, la Marine reçoit une partie de ces visiteurs par le Nord, les navigateurs, pour qui elle apparaît

progressivement et partiellement, relativement confinée au pied du Capu d'Occi et du Capu Luna Piana.

- Une seconde par la terre : L'observateur évolue principalement sur la RDN197, voie desservant la Marine, et dans une moindre mesure sur la RD71. Ces axes traversent la commune (et l'entité) en empruntant les versants des reliefs susmentionnés et disposent de vues en plongée vers la Marine, permettant d'appréhender son étendue et son agencement.



Vue sur la Marine depuis la RN197

Notons que les perceptions depuis la voie ferrée, sise à une altitude inférieure aux routes précitées, sont très limitées par le modelé et la végétation et n'offrent qu'une approche immédiate de la Marine.

En revanche, depuis le GR, en particulier lorsque celui-ci dirige les randonneurs vers le village en ruine d'Occi, les vues s'ouvrent largement sur la baie accueillant la Marine. Ce site archéologique présente alors une sensibilité non négligeable dans la mesure où, en certains points, les ruines peuvent se superposer à la Marine en contrebas ou offrir un large panorama sur celle-ci.



Vue sur la Marine et le village d'Occi depuis les crêtes dominant la commune de Lumio

L'approche de la Marine se fait donc majoritairement depuis le Sud ou l'Est. Les autres sites habités (Campu Laccie, Caglia Foscia) étant composés de maisons individuelles de faible ampleur, lovées au sein de la végétation environnante, n'échangent que peu avec les environs bien qu'ils disposent généralement de belles vues vers la mer.

❖ Tendance d'évolution

L'évolution du paysage de l'entité de Sant'Ambrogio est essentiellement à mettre en lien avec le développement de l'urbanisation de la Marine et des activités rattachées. Le risque incendie joue également un rôle non négligeable.

Enjeux paysagers

- ◆ Maîtriser le développement de la Marine et créer une liaison identitaire entre les infrastructures touristiques et le territoire
- ◆ Eviter le mitage des versants du Capu d'Occi et du Capu Luna Piana
- ◆ Valoriser les vues remarquables depuis le village d'Occi

3.2.2. L'unité paysagère de Lumio, de la Punta Spano à la Plaine du Fiume Seccu

❖ Structure paysagère

Cette vaste entité occupe une grande partie du territoire Lumiais. A l'instar de l'entité précédente, elle présente divers niveaux avec :

- Une bande littorale, plutôt sauvage et préservée, composée de petites criques rocheuses et de plages, parcourue de chemins et libre de grosses infrastructures touristiques.



Plage de Portu Ricciaiu

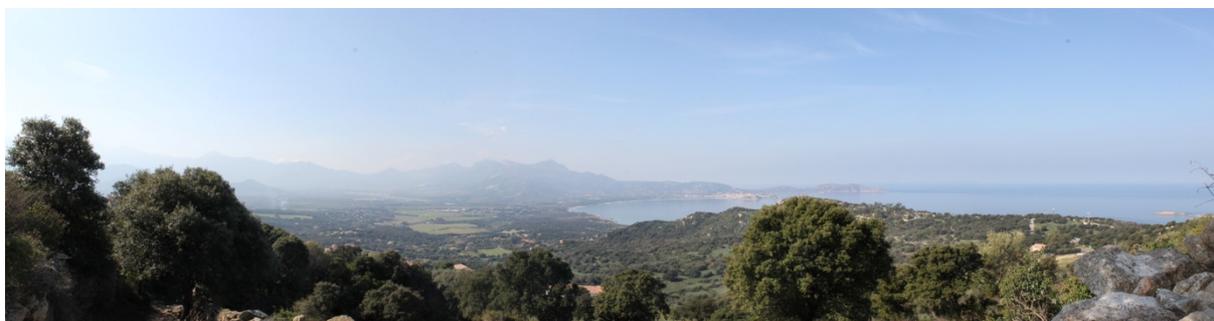
- Un espace intermédiaire animé sur sa moitié Nord d'ondulations allant en s'affirmant de plus en plus de la Punta Spano au Capu Bracajo en passant par le Monte d'Ortu, avant de laisser place à la Plaine bocagère du Fiume Seccu sur sa moitié Sud.



Vue sur Lumio depuis la Plaine du Fiume Seccu

Ce dernier est traversé par la RN197 et accueille la quasi-totalité de l'urbanisation de cette entité, dont le village de Lumio qui domine l'ensemble et constitue un point de repère remarquable.

- Une zone de crête, abrupte et naturelle, que seul le GR pénètre pour offrir aux randonneurs une vue imprenable sur le Golfe de Calvi.



Vue vers Calvi depuis le GR entre Lumio et Occi

Ces trois niveaux composent un ensemble entretenant de fortes interactions avec Calvi, haut lieu du tourisme Corse. Chacun d'entre eux joue un rôle particulier avec des ambiances sensiblement différentes.

Ne comptant que très peu d'infrastructures (urbaines, touristiques, routières...), le littoral figure un espace naturel remarquablement préservé, notamment grâce aux actions du Conservatoire du Littoral entre la Punta Caldanu et la Punta Spano et ponctué d'éléments du patrimoine culturel.



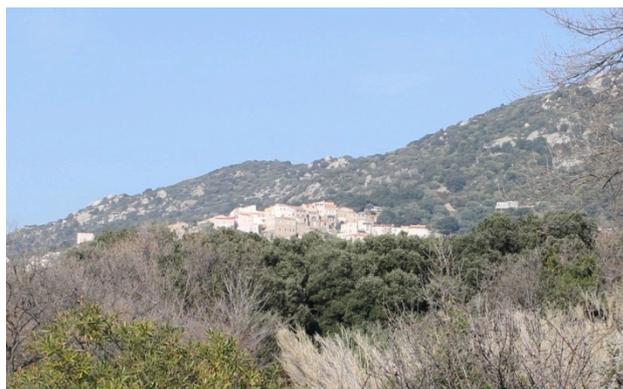
Punta caldanu et Tour en ruines

Ce secteur, préservé mais accessible, contribue à la qualité de l'avant-plan Lumiais et offre l'alternative d'accueillir un tourisme vert et culturel sur la commune.



Vue vers le bocage depuis le Salducciu

La Plaine du Fiume Seccu constitue le véritable avant-plan favorisant les échanges entre Calvi et sa baie d'un côté et les versants où s'appose Lumio de l'autre. A vocation essentiellement agricole, elle demeure peu urbanisée. Son réseau bocager relativement préservé y créé une ambiance particulière. Traversée par la RDN197, elle pâtit cependant depuis quelques années de l'installation d'habitations et d'activités au caractère mitant.



Vue sur le village groupé de Lumio

Perché sur le Monte Bracajo, le village de Lumio quant à lui, ayant conservé son caractère groupé typique des vieux villages de Corse, se distingue clairement et constitue non seulement un point de repère important de l'entité, mais également un point remarquable favorisant l'équilibre de la perception du Golfe et enfin, un point d'observation exceptionnel sur le littoral.

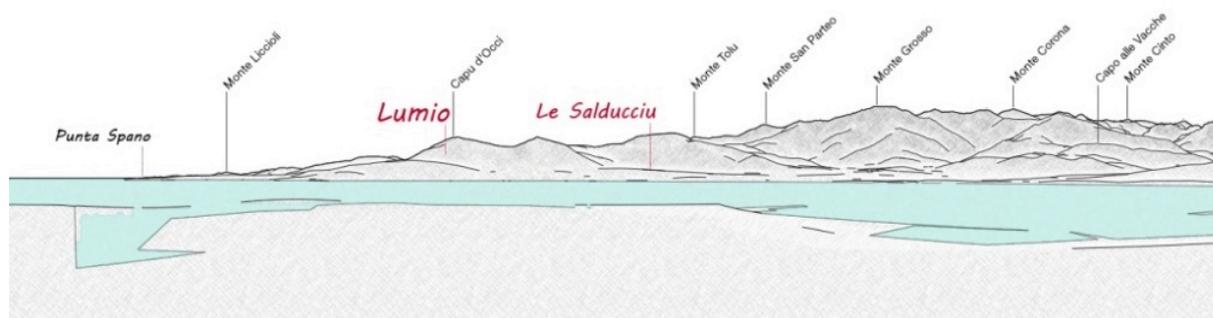


Vue sur le village de Lumio et ses extensions

❖ Sensibilité visuelle

Cette entité présente une grande sensibilité visuelle en raison de son appartenance au bassin des perceptions de Calvi.

En approche statique, nombreux sont les points de vue soulignant les échanges entre les cités Lumiaise et Calvaie. Calvi et en particulier sa citadelle, offre une vue imprenable sur la commune de Lumio, de la Punta Spano à la plaine du Fiume Seccu...

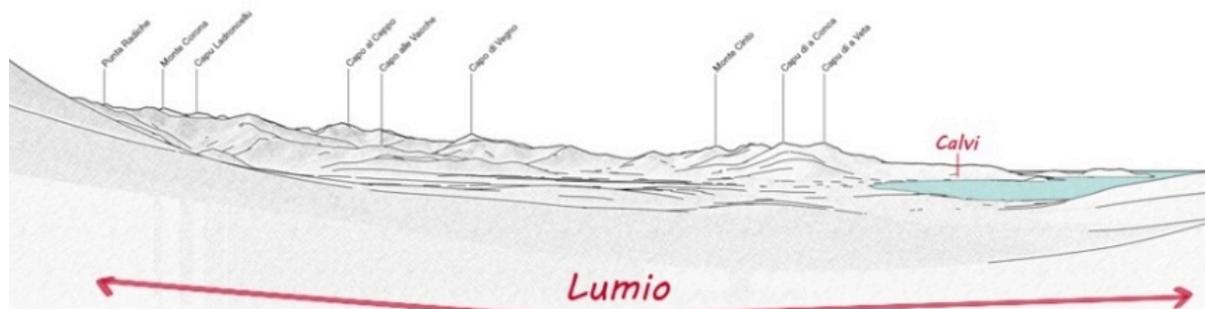


Esquisse du modelé de l'entité de Lumio vue depuis Calvi (Source : Peakfinder)



Vue depuis la Citadelle de Calvi vers Lumio

... et le village en belvédère de Lumio offre un panorama remarquable sur le Golfe de Calvi.



Esquisse du modelé vue depuis Lumio (Source : Peakfinder)



Vue depuis le cœur du village de Lumio vers le Golfe de Calvi

Et lorsque l'observateur se situe entre ces deux cités, son regard rebondit d'un point à l'autre en embrassant la baie au passage. Ces interactions constituent un enjeu majeur dont il convient de respecter l'équilibre.

En approche dynamique, deux voies se distinguent :

- La RDN197 : Au Nord de l'entité, perché sur le versant, cet axe primaire passe en contrebas du vieux village de Lumio et participe ainsi à sa desserte, mais c'est surtout Calvi qu'elle met en scène par de nombreuses vues remarquables.



Vue depuis la RN197 vers Calvi

Sur la partie Sud, elle pénètre le bocage de la plaine et ne dispose alors que de vues cadrées soit vers les crêtes du Monte Bracajo, soit vers le Golfe de Calvi.



Vue depuis la RN197 au niveau de la Plaine

- La voie ferrée : longeant le littoral, les perceptions offertes depuis les trains empruntant cette voie, tendent également à mettre en avant Calvi et le rivage

lumiais. Toutefois, une fois le Monte d'Ortu passé, les vues se dégagent vers Lumio et ses versants.



Train circulant le long de la côte rocheuse

Dès lors, afin de s'assurer de la bonne intégration du projet urbain sur Lumio : les crêtes doivent restées libres de toute urbanisation, Lumio doit conserver sa silhouette et son rôle de point de repère, la plaine doit préserver sa trame bocagère et le littoral doit conserver son caractère naturel, libre d'une empreinte anthropique marquée.

❖ Tendances d'évolution

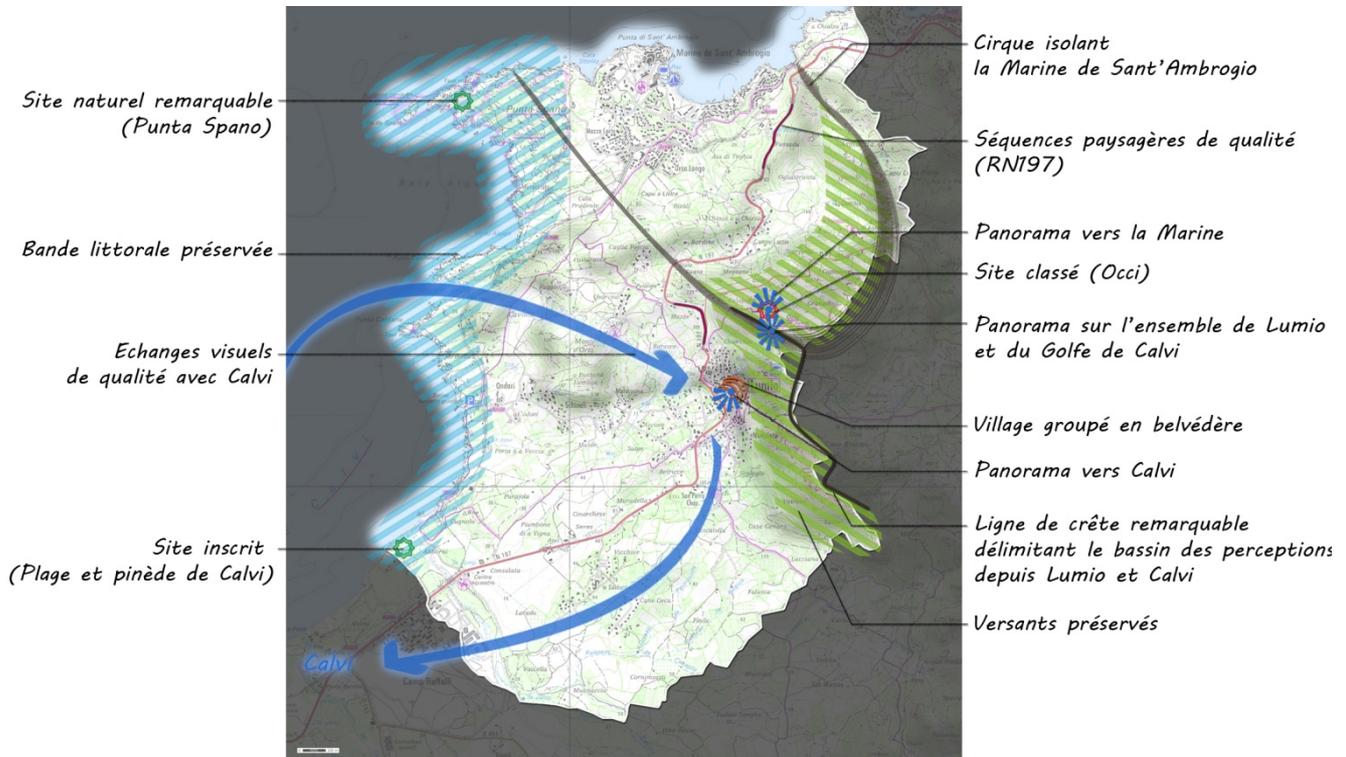
L'évolution du paysage de cette entité est en lien direct avec la pression urbaine et le développement de l'urbanisation qui en découle. Il dépend également du risque d'incendie.

Enjeux paysagers

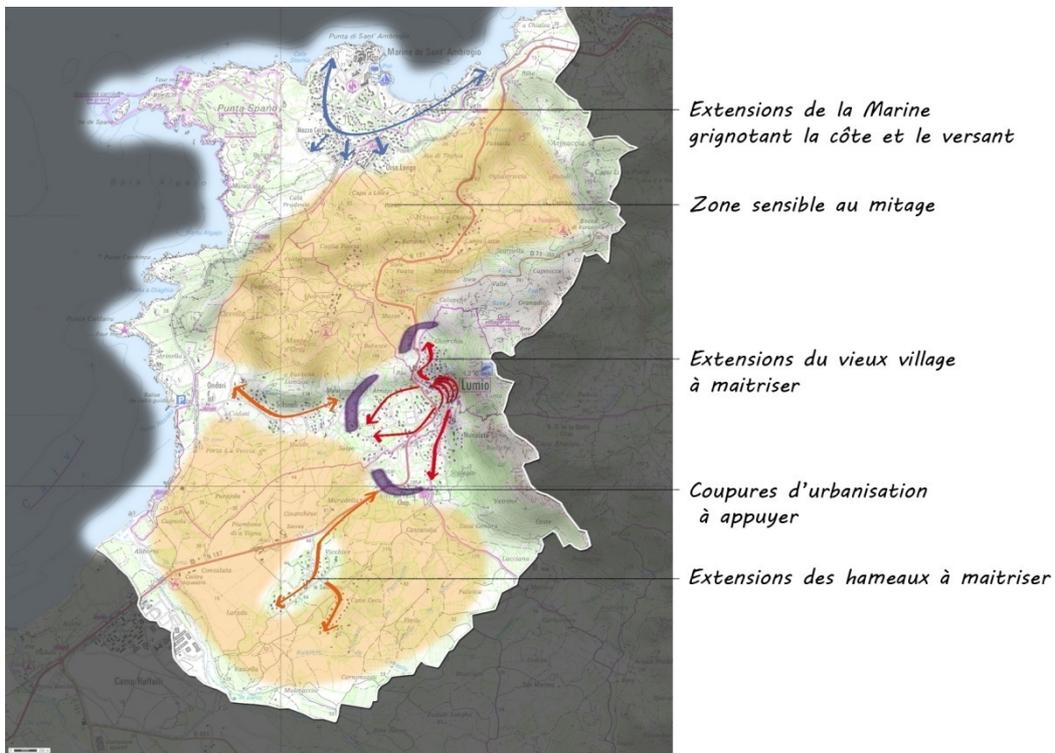
- ◆ Préserver la silhouette et le rôle de point de repère du village de Lumio
- ◆ Valoriser les vues remarquables vers le vieux village Lumiais ou vers Calvi
- ◆ Préserver le bocage de la plaine
- ◆ Eviter le mitage de la plaine et des versants du Monte d'Ortu et du Monte Bracajo

3.3. BILAN : COMPOSANTES POSITIVES ET NEGATIVES DU GRAND PAYSAGE

❖ Composantes positives



❖ Composantes négatives



4. Approche du paysage urbain de Lumio

Perché sur le versant du Monte Bracajo, le vieux village de Lumio est tourné vers la ville de Calvi, qui lui répond en se dressant de l'autre côté du Golfe. Les silhouettes du Capu Di a Veta au Capu d'Occi, en passant par le Monte Cinto, le Monte Grosso et le Monte Bracajo, forme une toile de fond en amphithéâtre remarquable et imposant, dominant la Plaine du Fuime Seccu en contrebas.

La qualité paysagère est liée au contraste de formes, de textures et de couleurs. Le littoral, la plaine, les versants et les crêtes se juxtaposent en effet, en accord avec le modelé et présentent une certaine diversité de végétation, de bâti, d'activités et donc, d'ambiances.

Cette variété se retrouve au niveau du développement de la forme urbaine sur le territoire Lumiais. Il y a d'un côté le vieux village, édifié sur le versant Sud-ouest du Capu d'Occi. A partir de ce dernier, un habitat relativement dispersé s'est distillé vers la plaine, en lien avec la RDN197, ou vers le littoral, sur le versant Sud du Monte d'Ortu. Et, complètement déconnectée de ce dernier, il y a, inscrite dans une enclave au Nord de la commune, la Marine de Sant'Ambrogio, où se concentrent autour de la plage, résidences et activités touristiques sans grande homogénéité.

C'est à ces espaces urbanisés que s'attache l'étude paysagère suivante. Entre compréhension de l'organisation de la commune et mise en relief de son identité, de ses atouts et de ses faiblesses, l'idée est ici de mettre en place une approche pragmatique du paysage Lumiais.

4.1. LES PENETRANTES

Les entrées de ville, façonnent l'image de la commune. Elles appellent à la découverte du village. L'analyse paysagère des entrées de ville permet une lecture globale du paysage urbain.

Sur la commune de Lumio, trois types d'entrées se distinguent :

- Les entrées sur la commune, qui se font essentiellement par la RN197. Ces dernières sont peu lisibles dans la mesure où les seuls éléments marquants présent en bordure de route à ce niveau ne renseignent pas sur l'entrée dans la commune (Camp Raffali au Sud, Chantier Naval au Nord).

Les panneaux de signalisation de l'entrée sur la commune, accompagnés d'un marquage au sol incitant le conducteur à limiter sa vitesse, n'apparaissent qu'au niveau du lieu-dit « Muradella » par le Sud et au pied du vieux village par le Nord.



Entrée Sud de Lumio sur la RN197

- L'entrée vers la Marine de Sant'Ambrogio, clairement signalisée depuis la RN 197 par un large panneau. Celui-ci dirige le visiteur vers la route desservant la station balnéaire qui apparaît brièvement, au gré d'une fenêtre focale, en contrebas.



Entrée de la Marine de Sant'Ambrogio depuis la RN197

Il emprunte ensuite une voie offrant un beau point de vue sur la Marine avant de pénétrer dans un espace planté d'Oliviers, de pins, de palmiers, d'agaves et autres essences évoquant la Corse mais dont la taille (généralement en boule) ôte tout caractère naturel. Cette voie végétalisée l'accompagne, en longeant l'arrière des constructions de bord de mer, jusqu'au port de plaisance.



Allée plantée desservant la Marine

- Les entrées de ville qui marquent l'arrivée dans le village de Lumio. A l'instar de la Marine, le visiteur perçoit qu'il entre dans Lumio lorsqu'il quitte la route nationale. En provenance de l'île Rousse, il est d'ailleurs possible qu'un visiteur mal avisé traverse la commune sans réellement percevoir le village groupé de Lumio s'il reste sur la RN197. Attiré par le Golfe de Calvi, le regard glisse en effet le long des versants, tandis que le village s'érige à l'opposé dans un repli du modelé.



Vue vers l'entrée dans le village de Lumio depuis la RN197

En provenance de Calvi en revanche, le vieux village figure un point de repère remarquable que le visiteur approche progressivement.

Une fois l'Avenue de la Place de l'Eglise empruntée, un travail mené sur la voirie annonce clairement l'entrée dans le village avec la mise en place de stationnements, de trottoirs, de murets, de signalétiques... soulignant la frontière entre la campagne et le village.



Zone de stationnement entre l'Avenue de la Place de L'Eglise et la Place Charles Moretti

Il faut également noter l'importance des liaisons piétonnes au cœur du bourg qui tendent à prendre la relève des axes de pénétration.

4.2. LE CŒUR ANCIEN

❖ Structure paysagère

Le vieux village s'étire en arc de cercle selon le modelé sur lequel il s'appuie. Bien que la place de l'église figure son point central, le réseau viaire et piéton s'agence en un dédale de chemins suivant les lignes de niveaux et créant des îlots de taille et de densité différentes selon si on se situe au cœur ou en limite.

Le bâti est assez homogène, constitué de maisons anciennes, étroites et hautes (atteignant parfois R+4), accolées et imbriquées en un



puzzle caractéristique des villages corses.

Il en résulte un tissu urbain dense et pittoresque, avec un bâti d'une grande harmonie de couleur, mêlé de fleurs, d'espèces buissonnantes, de cyprès et d'alignements d'arbres, alternant vues très cadrées et larges ouvertures vers la baie de Calvi.



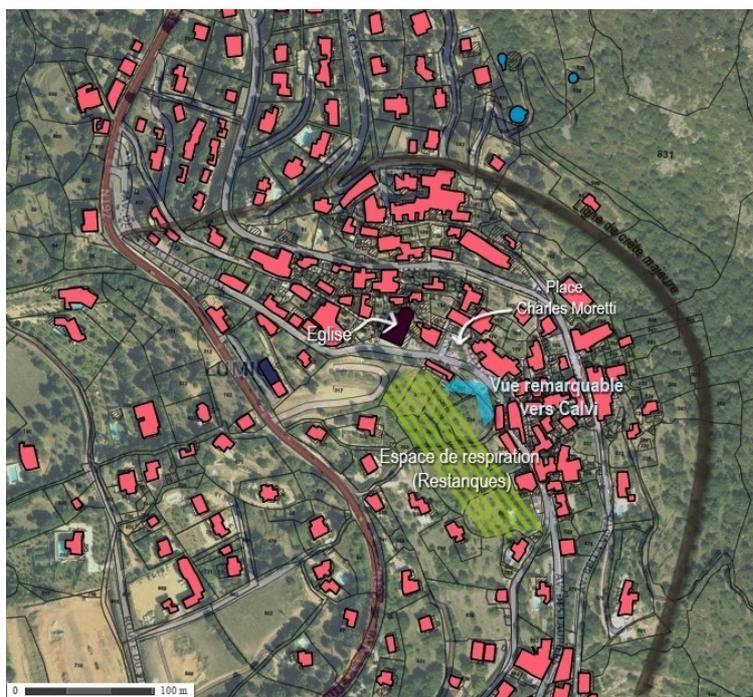
Rues piétonnes de Lumio

Le centre compte différents commerces de proximité (Commerces de bouche, librairie, magasins divers..) et services (Mairie, Poste, Ecole primaire...) faisant de Lumio un village vivant et animé toute l'année, et contribuant ainsi à l'attractivité de la commune.



Café de la Mossa

❖ Sensibilité visuelle



Mise en évidence sur vue aérienne de l'organisation bâtie

Le cœur du bourg est agencé en petits espaces villageois, s'organisant selon un réseau de rues et de ruelles au tracé relativement souple.

Lumio s'est édifié sur le versant du Monte Bracajo, au sein d'un espace convexe, en suivant les courbes de niveaux.

Cette situation en belvédère contribue non seulement à sa silhouette, remarquable depuis les environs, mais participe également à la qualité des vues depuis le bourg.

Les perceptions depuis le centre bourg alternent entre vues très cadrées, en particulier au niveau des ruelles piétonnes, et vues ouvertes vers la Plaine du Fiume Seccu et le Golfe de Calvi. Il faut par ailleurs souligner le rôle de point central de la Place Charles Moretti à côté de l'Eglise, véritable espace de vie publique s'ouvrant remarquablement vers le paysage unissant Lumio et Calvi.



Vue cadrée d'une rue de Lumio



Vue ouverte de la Place Charles Moretti

Se situant au dessus de la place de l'Eglise et ceinturant par le haut l'îlot en croissant qui s'y rattache, l'Avenue Bella Vista porte également très bien son nom. Cette route en belvédère se compose en effet d'une succession de fenêtres plus ou moins larges orientées vers le vieux village et la mer, et de passages étroits cadrés par le bâti.



Mise en évidence de l'alternance entre vue ouverte/vue cadrée de l'Avenue Bella Vista

Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

- ◆ Préserver le caractère pittoresque du centre historique de Lumio
- ◆ Maintenir les restanques sises en contrebas de la Place Charles Moretti libre de toute forme d'urbanisation
- ◆ Préserver la silhouette groupée du vieux village
- ◆ Eviter le mitage du versant du Monte Bracajo
- ◆ Mettre en scène les vues remarquables depuis le village vers Calvi
- ◆ Poursuivre la valorisation du réseau piéton à travers le bourg
- ◆ Préserver l'harmonie de couleurs et de textures du bâti et du mobilier urbain

4.3. LES EXTENSIONS ET LES HAMEAUX

- ❖ Structure paysagère

Le village s'est progressivement étendu le long du versant vers Occi (au niveau de *Chierchiu*) et vers le Sud du vieux bourg, autour de la RN197 (entre Arnajo, San Petru et Nunziata). Deux autres secteurs d'habitations se sont également développés sur le Monte d'Ortu (entre Malacucina et Ondari) et au sein de la Plaine (au niveau du Saldacciu). Ces formations bâties tendent à banaliser l'espace avec une perte du système ancien. Elles se présentent généralement sous la forme de maisons pavillonnaires au cœur d'une parcelle plus ou moins grande et plus ou moins arborée.



Mise en évidence sur vue aérienne de l'organisation des extensions

❖ Sensibilité paysagère

Les secteurs du Monte d'Ortu (Schinali) et de la Plaine du Fiume Seccu (Le Salducciu) respectent de faibles hauteurs et des tons similaires à ceux du vieux village (ocres, tuiles et pierres bien souvent). Ils apparaissent ainsi, globalement bien insérés dans la végétation environnante, que ce soit la pinède ou le bocage, et font dès lors preuve d'une certaine discrétion qu'il est important de ne pas remettre en question.



Vue vers le Salducciu depuis la Plaine

Il faut toutefois noter, si ces secteurs ne sont que peu visibles depuis les environs, les maisons qui les peuplent disposent en revanche de belles vues ouvertes vers la mer ou le bocage. Cet atout contribue largement à l'attractivité de ces secteurs.



Vue vers la Plaine depuis le Salducciu

Ce postulat se retrouve au niveau du Monte d'Ortu, qui offre certes, une ambiance différente, plus boisée et donc plus intime, mais grâce à son dénivelé, dispose de belles fenêtres également vers le Golfe de Calvi.



Vue depuis le Monte d'Ortu

Les secteurs ceinturant le vieux bourg présentent une sensibilité visuelle plus importante.



Vue vers Lumio depuis le contrebas du versant

En effet, en fonction de leur situation et de leur altitude par rapport au vieux bourg, mais également de leur volume et de leur insertion dans la végétation, ces extensions peuvent d'un côté, impacter la silhouette du village de Lumio, et de l'autre, la qualité des vues depuis le village.



Vue depuis Lumio sur les contrebas du versant

Toute intervention sur ces secteurs devra dès lors anticiper la bonne intégration paysagère, et notamment l'insertion végétale, des aménagements urbains proposés, en accord bien sûr avec la trame verte et bleue de la commune.

Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

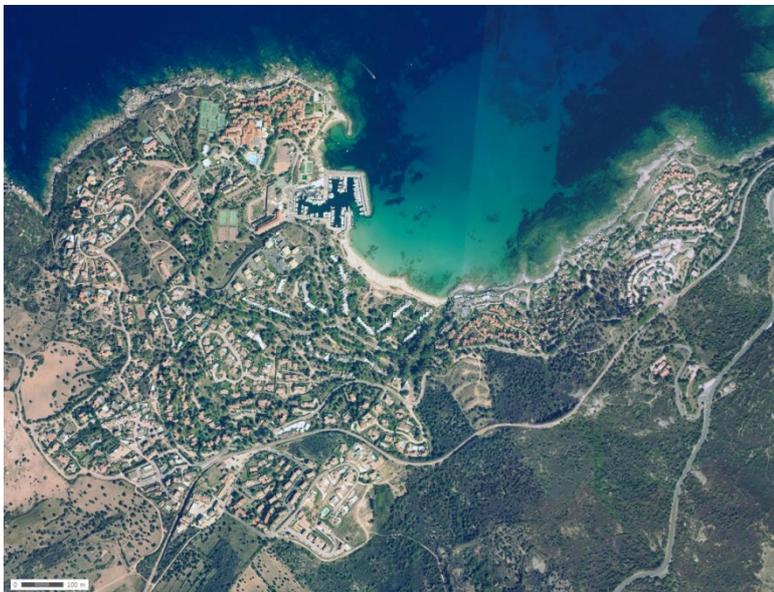
- ◆ Préserver le caractère discret des divers secteurs d'extensions afin de ne pas remettre en cause la forme et le rôle de point de repère du vieux village
- ◆ Ménager les limites entre zones urbaines et milieu naturel
- ◆ Préserver les ouvertures connectant ces secteurs au paysage environnant
- ◆ Homogénéiser et qualifier le vocabulaire paysager

4.4. LA MARINE

❖ Structure paysagère

Composée d'une partition de résidences touristiques hétéroclites, la Marine présente une grande variété de bâti avec au final une faible valeur identitaire par rapport à Lumio.

En termes de circulation, de manière générale, le visiteur est guidé par une voie végétalisée jusqu'à la surface de stationnement rattaché à sa résidence. Un réseau piéton assure ensuite la desserte des activités et de la plage.



Mise en évidence de l'organisation de la Marine en vue aérienne



Assemblage hétérogène d'architecture sur la Marine



Nouvelles constructions valorisantes de la Marine

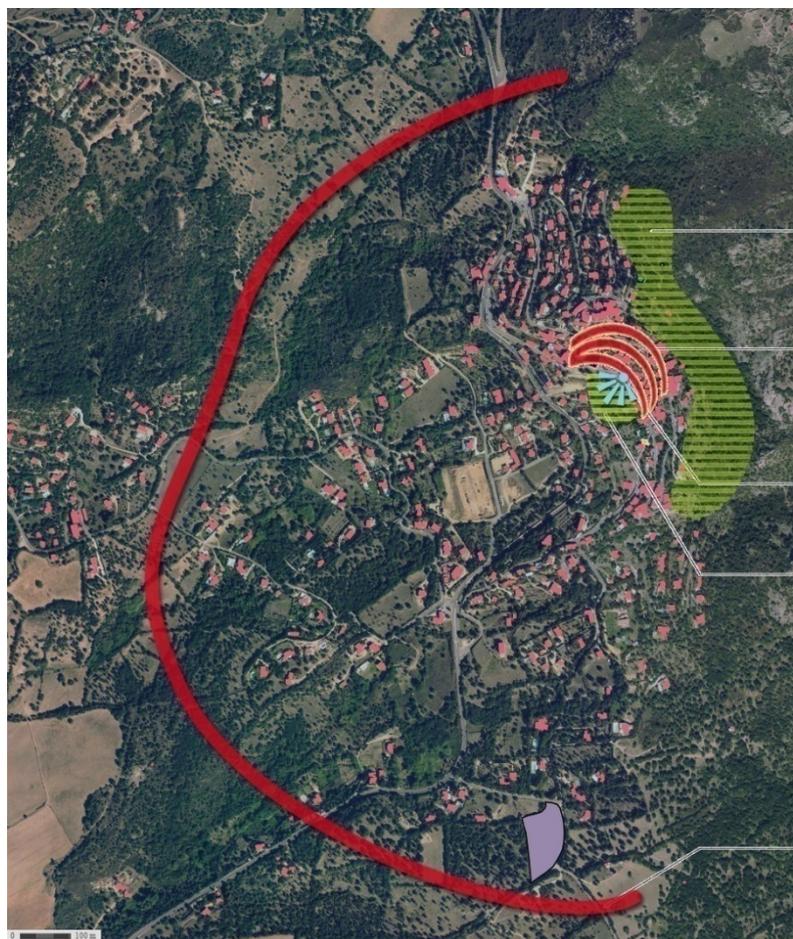
La Marine Sant'Ambroggio présente une faible sensibilité visuelle. Lovée dans une zone en creux l'isolant du reste de la commune, elle n'est pas visible depuis Lumio,

ni depuis Calvi. Hormis son approche possible par voie navigable, son approche se fait essentiellement par la RN197 ou le GR desservant le village d'Occi. Ce sont les vues depuis ce dernier point qui figurent les plus sensibles en raison de la valeur patrimoniale et du caractère fréquenté du site archéologique.

Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

- ◆ Travailler sur la liaison paysagère et architecturale entre les différentes résidences et avec la commune de Lumio
- ◆ Ménager les limites entre zones urbaines et milieu naturel
- ◆ Homogénéiser et qualifier le vocabulaire paysager

4.5. BILAN : COMPOSANTES POSITIVES ET NEGATIVES DU VILLAGE



*Arrière-plan paysager du village (versants):
Espace de respiration à préserver*

*Implantation en belvédère
mettant en avant la silhouette
du vieux village*

*Vue remarquable
depuis le centre bourg vers Calvi*

*Avant-plan paysager du village (Restanques):
Espace de respiration à préserver*

*Contour de la tâche urbaine
de Lumio à définir*

4.6. L'AMENAGEMENT URBAIN : MOBILIER ET VEGETAL

4.6.1. Objectif et fonction du mobilier urbain :

Le mobilier urbain est un "outil" au service du citoyen. Son implantation doit respecter des principes d'organisation tout en s'adaptant aux pratiques spécifiques urbaines ou aux usages courants :

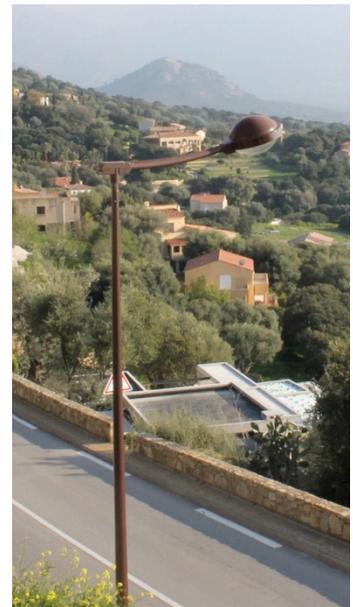
- ❖ Gérer le partage de l'espace
 - Accompagner et fluidifier les circulations
 - Protéger les usagers, les éléments du bâti et le patrimoine végétal
 - Participer à la continuité des cheminements des différents modes de déplacement
- ❖ Embellir le cadre de vie
 - Participer à l'amélioration du cadre de vie
 - Contribuer à l'identité de la commune
 - Harmoniser les espaces publics entre centre ancien et quartiers périphériques
 - Améliorer la qualité d'usage touristique
- ❖ Offrir un service sur le domaine public
 - Eviter le désordre et la saleté
 - Gérer les besoins des espaces de convivialité
 - Permettre l'information et la communication aux résidents et visiteurs

En général le mobilier (lampadaires, bacs, bordures, signalétiques,...) est là pour uniformiser et simplifier la lecture du paysage urbain.

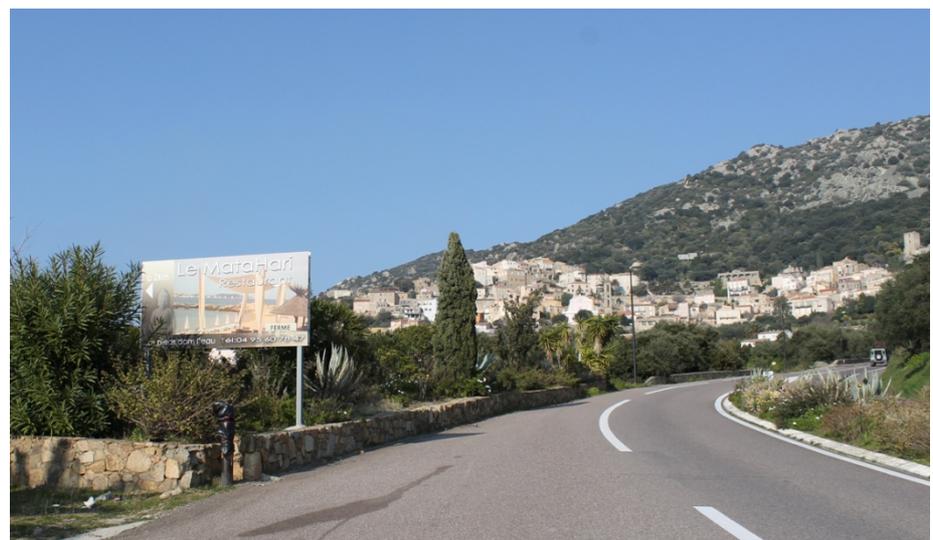
Sur Lumio

Sur la commune de Lumio un travail dans ce sens a été entrepris depuis quelques années mais reste à continuer.



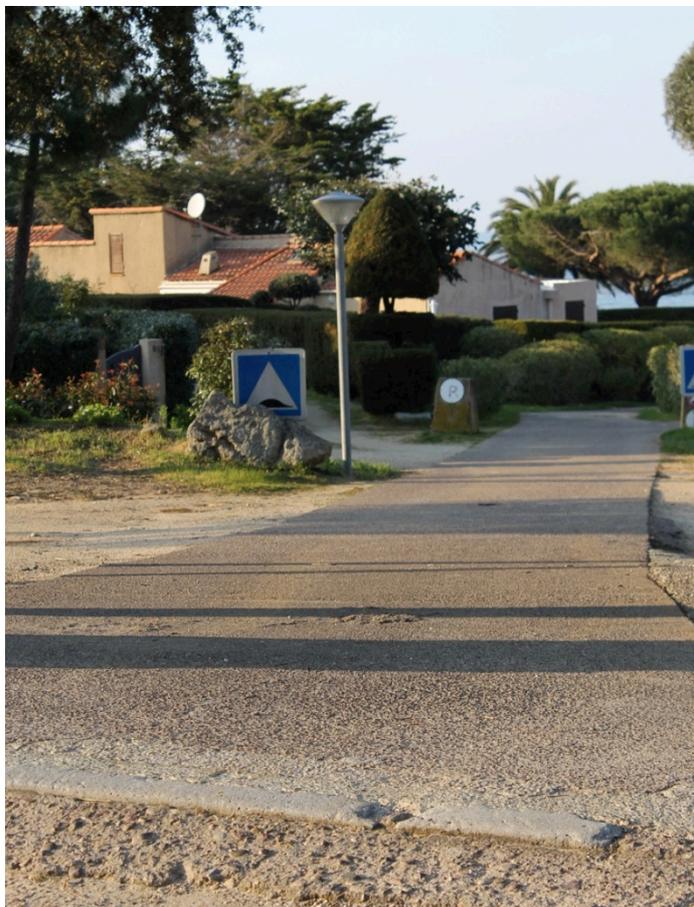


Par ailleurs, un travail sur la publicité devra être mené, notamment en lien avec les entrées de villages. En effet, bien que la publicité n'abonde pas sur la commune Lumiaise, certaines pancartes publicitaires se rencontrent en des endroits malvenus, nuisant à la lisibilité du vieux village.



Sur la marine de Sant'Ambrogio

A l'instar de son bâti, la marine présente une plus grande variété de mobilier. Ce dernier évoque parfois celui utilisé sur le reste de la commune. Une homogénéisation de l'espace public serait ici à travailler.



Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

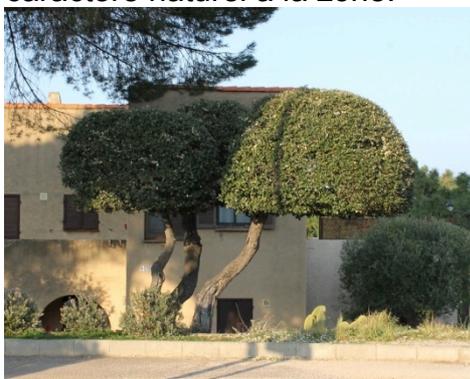
- ◆ Mettre en place une charte urbaine pour revaloriser la cohésion des espaces urbains de la commune
- ◆ Homogénéiser et qualifier le vocabulaire paysager

4.6.2. Place du végétal dans l'aménagement des espaces :

Que cela soit au sein du grand paysage, par exemple au niveau de la plaine, ou au cœur même du village, l'arbre isolé ou en alignement est d'une grande importance. L'image de la Corse se transmet également par le choix des essences arborées : Pins, Chênes, Châtaigniers, Cyprès, Oliviers...et les essences plus ornementales : amandier, agaves, yuccas, palmiers, mimosas, bougainvillées... Nombres de ces espèces viennent animer le vieux Lumio. S'épanouissant presque naturellement au cœur du village, la végétation s'associe ici harmonieusement avec le bâti contribuant ainsi à la qualité de vie des Lumiais.



Au niveau de la Marine de Sant-Ambrogio en revanche, les végétaux apparaissent comme maîtrisés à outrance. Si les arbres et arbustes choisis pour les aménagements paysagers correspondent bien à des espèces méditerranéennes, la taille « boule » imposée de façon systématique à l'ensemble des végétaux ôte tout caractère naturel à la zone.





Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

- ◆ Pérenniser les structures arborées et arbustives, éléments primordiaux de la syntaxe paysagère
- ◆ Réintroduire une certaine naturalité au niveau de la Marine
- ◆ Homogénéiser et qualifier le vocabulaire végétal

5. Synthèse des enjeux paysagers

Atouts	Faiblesses
<p>Le territoire Lumiais : un cadre de vie de qualité marqué par des éléments paysagers remarquables et singuliers tel le vieux village de Lumio ou le village en ruines d'Occi.</p> <p>Une bande de littoral entre l'Île Rousse et Calvi bénéficiant de mesures de préservation efficaces.</p>	<p>Une forte pression urbaine qui a conduit à une urbanisation par étalement sur le piémont et le long de la RN197.</p> <p>Une forte pression touristique au niveau de la Marine de Sant'Ambrogio qui a conduit à une sorte de ghetto touristique sans homogénéité urbaine.</p>
Opportunités	Menaces
<p>La commune de Lumio est concernée par le SCOT de Balagne, en cours d'élaboration.</p> <p>Un travail de valorisation de l'urbanisation est déjà entrepris.</p> <p>Un travail de protection des espaces naturels est en cours d'achèvement via le PADDUC et les Espaces Remarquables du Littoral récemment redéfinis (2014)</p>	<p>Une urbanisation anarchique de la ceinture Sud du vieux village, ne respectant pas la structure paysagère pourrait nuire à la silhouette / point de repère de Lumio.</p> <p>Un mitage du bocage et de la pinède au niveau du Salducciu et de Malacucina pourrait nuire à la qualité des vues depuis Calvi.</p>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le caractère pittoresque du vieux bourg - Maintenir les restanques sises sous la place Charles Moretti - Poursuivre le travail engagé en faveur des circulations piétonnes et cyclistes - Mettre en scène les vues emblématiques (covisibilité, perspectives, panorama,...) avec Calvi notamment, et préserver les axes visuels vers le paysage environnant depuis Malacucina et le Salducciu. - Renforcer les coupures d'urbanisation entre Lumio, Malacucina et la Salducciu - Préserver le bocage en encourageant notamment les activités pastorales et l'agriculture locale - Homogénéiser et qualifier le vocabulaire paysager - Mettre en place une charte urbaine pour revaloriser la cohésion des espaces urbains de la commune - Pérenniser les structures arborées et arbustives, éléments primordiaux de la syntaxe paysagère 	

6. Hypothèse de travail

Au regard des enjeux paysagers dégagés, les projets d'aménagement urbain envisagés sur Lumio doivent aller dans le sens d'une valorisation du territoire. Cela implique la proposition de projets structurants, à l'origine d'une dynamique et donc d'une réflexion sur les liaisons, visuelles et physiques (piétonnes et routières). L'idée est également d'améliorer le cadre de vie, en introduisant une charte identitaire et en travaillant notamment sur les entrées de villes, les bords de route et la requalification des espaces remarquables.

A ce titre, les secteurs suivants pourraient faire l'objet d'une réflexion :

- La Marine de Sant'Ambrogio : Cette entité touristique de Lumio se présente comme un espace à reconquérir, à harmoniser, à affranchir peut être aussi d'une certaine image...et à relier à son contexte.
- Le sentier du littoral : si la RN197 assure une traversée rapide et motorisée de Lumio, le sentier du littoral figure une alternative douce de découvrir la commune du Nord au Sud par son rivage. La préservation des espaces naturels parcourus en fait un chemin de qualité dont la valorisation engendrerait également une mise en avant du patrimoine isolé de Lumio (comme les anciennes carrières de granites par exemple).
- Le centre-bourg et sa périphérie : S'il est essentiel de préserver le caractère naturel de certains espaces au sein du vieux village (telles les restanques sous la place Charles Moretti), d'autres secteurs font preuve d'un potentiel important qui, correctement exploité, participerait à une réorganisation pratique de la trame urbaine en des points stratégiques (entrée de ville, trame viaire, place du piéton, zones de conflits).
- La plage ourlant la limite Sud de la commune : Formant la pointe Nord du site inscrit « Plage et Pinède de Calvi », cette bande littorale offre une qualité paysagère et écologique qui pourrait être une véritable opportunité de créer un nouveau point d'attraction durable sur Lumio.



Patrimoine

Lumio se caractérise par un habitat historique groupé, accroché aux coteaux des reliefs aménagés en terrasse agricoles. L'urbanisation moderne et contemporaine a développé un urbanisme plus diffus en continuité du village au Nord, au Sud, mais également à l'Ouest du centre historique.

L'urbanisation plus balnéaire s'est rapidement développée sur l'axe de déplacement le plus court reliant le village au littoral et plus fortement autour de la marine de Sant-Ambroggio.

1. Le patrimoine urbain

Village de Lumio

La particularité du village de Lumio tient dans le fait que son centre est fait de sentiers piétonniers et que la route fait le tour du village en passant sur la place qui est le lieu de rencontre de tous ses habitants. Le Café di a mossa est devenu au fil des ans une des attractions du village. L'édification du village d'aujourd'hui remonte au [XV^e siècle](#). La population était déjà implantée en contrebas dès le [XI^e siècle](#). S'y trouve d'ailleurs la [chapelle romane](#) Saint-Pierre-Saint-Paul et le cimetière de Lumio.

Source : Wikipédia



Village abandonné d'Occi

Le village abandonné d'Occi se situe au dessus de Lumio, en Balagne à 10 km de Calvi, niché sur un plateau à 377 mètres d'altitude offrant une vue panoramique époustouflante. La première mention du village date de 1589 mais on estime la date de sa fondation au XIV^{ème}

ou XVème siècle

Déserté par ses habitants au XIXème siècle, il est tombé en ruines.

Une partie de sa reconstruction, dont celle de l'église de l'Annunziata entièrement restaurée et dans laquelle des offices sont désormais célébrés, a été en grande partie financée par des dons privés .

Lors de fêtes religieuses, la statue de Saint Nicolas, patron du village, est portée en procession dans les ruelles.

L'association constituée pour la sauvegarde d'Occi (Occi, paese rinascitu) s'est engagée à ce que le village soit accessible uniquement par des sentiers pédestres (aucune voie carrossable n'est envisagée) et ne fasse pas l'objet d'une exploitation commerciale

Source : <http://www.balagne-corsica.com> (portail tourisme Corse Balagne)



En ce qui concerne la mise en valeur de notre patrimoine, une réunion préparatoire a eu lieu le 2 juillet 2014 entre la municipalité, les services de l'état et différentes associations du village afin de mettre en œuvre une étude d'opportunité de classement du village d'Occi.

Source : <http://www.mairie-lumio.fr>

Labellisation du sentier du Patrimoine Lumiu-Occi

La municipalité a repris en main les dossiers du patrimoine, notamment celui du 'sentier du Patrimoine Lumiu-Occi', en attente de finalisation depuis 2006. L'accord avec le Pays de Balagne a été entériné. Un itinéraire fléché parcourra le village en boucle, au départ de la place, passant par le superbe belvédère d'Occi et les divers commerces du village. Une signalétique appropriée avec totems explicatifs sera installée tout le long du parcours. Le chantier financé dans le cadre du programme européen Leader du GAL Balagne (délibération du 21/08/2014), sera terminé en mars 2015 et le label décerné permettra une visibilité supplémentaire du village de Lumiu.

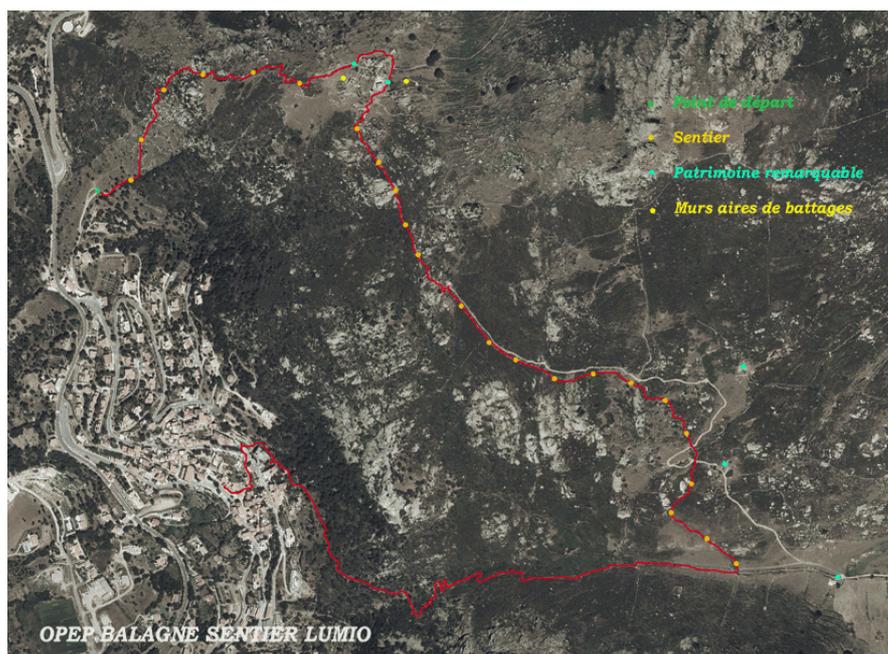


Le programme européen Leader du GAL Balagne prévoit de financer la création d'un réseau de sentiers du patrimoine. Le sentier de Lumio-Occi correspondant aux critères requis, une convention a été signée et un appel d'offres lancé.

Les travaux porteront notamment sur l'aménagement paysager, ainsi que la mise en place d'une signalétique commune à tous sentiers du patrimoine de Corse. Le coût total du projet étant de 55.527,00 €, 44.420,00 € seront pris en charge par le FEADER et la CTC.

Le sentier de Lumio-Occi ainsi labellisé sera inauguré le 16 mai lors de la messe annuelle de Occi

Source : <http://www.mairie-lumio.fr>



Les terrasses agricoles

Autre petit patrimoine remarquable du passé agricole de la commune, l'ensemble des anciennes terrasses cultivées encore visibles par les murs et murets de soutènement en pierre sèches, quelques fois surélevés de murs formant « clos jardinés » sont également des dispositions qui témoignent de l'identité de Lumio de part son histoire et l'adaptation des hommes à la géographie du lieu.

Les terrasses qui subsiste entre le village et la nationale sont le « parvis vertical » du village. Elles ont un impact visuel aussi important que l'image de village bâti.

Jadis, la culture maraîchage se développait sur plusieurs étages depuis les piémonts du Capu d'Occi et du Capu Bracajo, sur les versant Ouest, les mieux exposés à proximité du village. Ils constituaient le garde-manger de la communauté, en périphérie immédiate du village historique.

La vigne quant à elle, était exploitée dans la partie la plus haute de la plaine vallonnée du Seccu, entre San Petru et Arnajo.

Ces terrasses sont encore exploitées à ce jour par des particuliers. On peut encore y trouver des jardins potagers, des vergers ou encore des jardins d'ornements.



Les ruelles et sentes de la périphérie villageoise

Etroites, encadrées par des murs hauts en maçonnerie traditionnelle, ponctuellement enduites, les venelles offrent également des gradins dédallant les coteaux de Lumio depuis le village jusqu'à la route nationale.

Ces espaces publics et leurs enceintes sont à considérer dans l'héritage bâti inhérent aux activités agricoles de nos aïeux.



2. Le patrimoine architectural

2.1 Patrimoine religieux

De l'occupation génoise datent l'Eglise de Santa Annunziata d'Occi, l'Eglise devenue l'Oratoire de Sant'Anton Abbé et les chapelles de San Niculaiu de Spanu, et de l'Annunziata de Lumio.

L'Eglise Santa Maria n'a vu le jour qu'après le rattachement de l'île à la France. Débutée en 1800, elle a été achevée en 1825. Le très beau et majestueux campanile n'a été mis en place qu'à la fin du XIX^e siècle (1878/1884).

Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, classée MH (décors intérieurs)

12^e siècle ; 17^e siècle ; 18^e siècle

Edifiée au 12^e siècle, cette chapelle appartenait au monastère bénédictin ligure San Bartolomeo del Fossato. L'édifice fut fortement remanié aux 17^e et 18^e siècles. La charpente fut remplacée par une voûte, ce qui nécessita l'adjonction de pilastres sur les murs latéraux. La chapelle présente une façade pignon percée d'une porte dont les pilastres supportent des lions sculptés en ronde bosse. Chevet semi-circulaire. Des arcatures aveugles sont supportées par les pilastres de l'abside. Un décor de cercles et de losanges se déploie le long du mur.

Source : Base Mérimée



L'église se situe dans l'actuel cimetière communal. Rénovée au XVIII^e et XX^e siècles, elle offre aux visiteurs le décor d'une abside romane à nef unique aux proportions très réussies, taillées dans un granite jaune-rosé à grain fin. Elle possède cinq arcatures en plein cintre qui encadrent trois étroites fenêtres placées en alternance. Entre les pilastres qui séparent ces arcatures, on remarque une élégante combinaison de vides et de pleins, faite de cercles et de losanges évidés de formes et de dimensions diverses. Le haut de la façade occidentale

est ornée d'un petit tympan décoré d'une frise à entrelacs et d'un motif floral. De possibles réemplois de l'époque préromane sont aussi visibles sur les façades sud, tel que deux tailloirs décorés ornés de faibles reliefs, ainsi que deux avant-trains de lions sur la façade occidentale.

L'édifice est un bel exemple de l'architecture romane de la fin du XI^{ème} siècle. Il serait construit sur le site d'une villa romaine, ce qui laisse donc supposer qu'une église paléochrétienne existait ici dès la fin du IV^{ème} siècle et qui a dû être réédifiée durant le haut moyen âge, puis au X^{ème} et enfin à la fin du XI^{ème} siècle. Plusieurs fouilles de surface ont révélé la présence de différents matériels, tuiles, poterie fine, rebord de dolia. Une hypothèse d'implantation romaine sur le site fut émise par le chanoine Alberti, auteur de ces fouilles dans les années 60. Des recherches récentes datant de 1974 menées par le chanoine Alberti et Mme Moracchini-Mazel ont permis la découverte d'un reliquaire en bois et en cire renfermant les reliques de San Petru et San Paulu, mais aussi ceux de Sainte Foy, vierge et martyre originaire d'Agen dont le culte remonte au X^{ème} / XI^{ème} siècles et avait été propagé par les bénédictins, ordre auquel appartenait le monastère San Bartolomeo de Fossato, fondé en 1039. San Petru è Paulu de Lumiu sert aujourd'hui encore au culte plusieurs fois par an.
Source : <http://www.mairie-lumio.fr>

Eglise Santa-Maria

Elle est située au centre du village. Sa construction, due à la mobilisation de toute la population, a débuté en 1800 pour s'achever en 1825. D'inspiration baroque, son décor est moins riche que les autres églises du même style. Le campanile, haut de 36 m et en forme de tour carré ajourée, ne sera érigé qu'en 1878 et, comme pour la plupart des églises baroques corses, il est séparé du bâtiment principal. On trouve en cette église un grand orgue, installé en 1830, placé sur une tribune décorée par des peintres locaux. Il était à l'origine composé de plus de 600 jeux et tuyaux, mais a au cours du temps été pillé et vandalisé, et réduit au silence pendant plus de 100 ans. Il fait récemment l'objet d'un projet de restauration.



Oratoire Saint-Antoine

L'oratoire Sant'Antone se trouve accolé à l'église Santa Maria, au centre du village. L'édifice est en total élévation et sert toujours au culte. il abrite la confrérie Sant'Antone Abbate. Des travaux de peinture à l'intérieur ont laissé apparaître des fresques datant probablement du XVIIème siècle.

L'oratoire Sant'Antone abritait au XVIème siècle, outre la confrérie Sant'Antone abbate, les confréries de Santa Croce, di u Rosariu et di u Santissimu Sacramentu. Toutes ces confréries avaient des statuts approuvés par l'évêque. De par sa position centrale, l'oratoire ne tardât pas à devenir église pro-paroissiale en raison de l'éloignement de San Petru, et ce jusqu'à la construction de Santa Maria. Selon un texte de 1590, on y disait la messe chaque jour, on y administrait les sacrements (baptêmes, mariages, etc.), les murs étaient blanchis à la chaux et les fenêtres très étroites. Il existait deux portes. A droite de l'autel il y avait le sacrarium (sorte de lavabo très ancien), à gauche il y avait un autre petit autel. A droite de l'entrée était érigé l'autel di u Rosariu, sur celui-ci une statue en bois de la Vierge Marie et de Jésus revêtus de vêtement de soie. De même une statue de Sant'Antone, en bois, sans vêtement et peint en vert. Après une interruption d'une cinquantaine d'année, entre 1940 et 1993, la confrérie Sant'Antone abbate officie à nouveau dans son oratoire et rythme les cérémonies religieuses de ses chants et processions.



Chapelle Annunziata

La chapelle se situe à l'ouest du village, au centre du quartier auquel elle a donné son nom. Bien qu'encore élevée entièrement, la chapelle a été très fragilisée par les travaux lors des aménagements civils et publics opérés dans son périmètre. Elle fait l'objet d'un projet de réfection de la part des instances communales. Outre la référence faite par Mgr Mascardi lors de sa visite épiscopale de 1589, une inscription sur la façade indique « Marzo 1566 » qui pourrait être la date de sa fondation. On sait que les oratoires naissent comme lieu de culte des confréries, et qu'ils donnent l'identité à l'association religieuse qui avait choisi un lieu privé pour se réunir et prier. Pourquoi ne pas penser que dans la mouvance de l'après concile de Trente où il avait été décidé d'orienter la piété populaire vers des dévotions plus tournées vers le Christ et la

Vierge médiatrice, il avait été décidé de créer, tout comme à Rome en 1470, une confrérie qui avait pour but le mariage des jeunes filles et placée sous la protection de l'Annunziata, qui symbolise la révélation et le mystère de l'incarnation de Jésus-Christ. Ou peut-être s'agit-il de la continuité de dévotion à la Vierge d'une partie de la population d'Occi émigrée sur le territoire de Lumiu.



Chapelle San Niculaiu di Spanu

Les vestiges de l'ancienne chapelle se trouvent au nord de la RN 197, au lieu-dit « Morta a la chiesa ». Elle se situe sur un promontoire qui domine la plaine de l'Olmù qui se termine par le port naturel de Sant'Ambroggio. Les vestiges existants sont d'une assez bonne conservation. L'autel est en très bon état, l'abside est remarquable par la magnifique conservation de son appareillage régulier de pierres taillées. A noter la présence d'une archivolte, de ce qui pourrait être l'arase d'une fenêtre et, dans le mur nord celle d'une meurtrière. L'édifice termine à l'est par l'abside semi-circulaire.

La chapelle de San Nicolaiu, avec celle de Sant'Ambroggiu di Spanu est la plus ancienne que possède la commune de Lumiu. Il en est fait mention dès la fin du XI^{ème} siècle. L'église paroissiale fut ensuite délaissée par les habitants d'Occi, sûrement pour des difficultés d'ordre économique subies par une petite communauté qui ne pouvait entretenir de tels monuments ou par un manque d'intérêt suite au transfert des inhumations dans l'arca de la Santissima Annunziata (qui prend de facto le titre d'église paroissiale), puis dans le cimetière à proximité du village d'Occi. Une reconstruction partielle au XVII^{ème} s, dont la chapelle latérale est un ajout, est confirmée par les textes : en 1686 la visite apostolique de Mgr Spinola relève un état jugé satisfaisant de San Nicolaiu et la célébration de l'office seulement lors du jour du Saint titulaire ne redonnera vie à la chapelle qu'un court moment. San Nicolaiu est désormais totalement en ruine.



Chapelle Santissima Annunziata d'Occi

La chapelle se trouve au milieu du village en ruine d'Occi. Jusqu'en 2000 il ne subsistait que quelques ruines, notamment le mur sud de la chapelle. La chapelle a été entièrement restaurée en 2003 par l'association Occi.

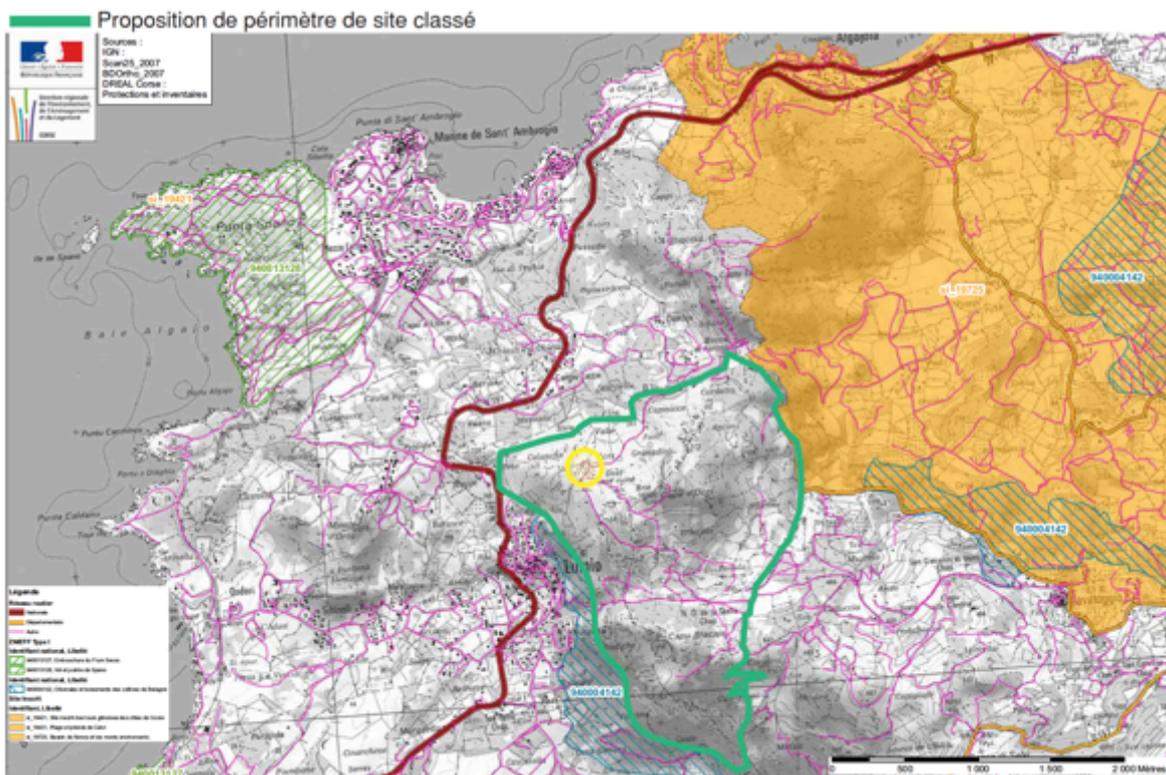
L'orientation est-ouest est similaire aux critères des premières chapelles paléochrétiennes. La position du chœur avec l'autel situé dans l'abside, portée vers l'orient, tandis que la nef les reliait à l'entrée installée au soleil couchant, conduit à une estimation proche du Vème ou VIème siècle.

Des réfections ont été effectuées au fil du temps. L'église menaçait ruine en 1758 : une transformation de la nef a été effectuée afin de consolider l'édifice, ce qui fera naître la petite chapelle. Une date apparaît d'ailleurs au-dessus du bénitier : 1760.

Source : <http://www.mairie-lumio.fr>



*Proposition de périmètre de site classé pour le village d'Occi.
D'après l'étude de faisabilité de Médiaterra Consultants, DRAC*



2.2 Patrimoine militaire : tours littorales et tours civiles

Tour de Spano

Située sur la pointe éponyme s'avancant dans la mer, la tour de Spanu date de l'époque génoise.

Aujourd'hui en état de ruine, elle servait à monter la garde des côtes littorales à l'époque des invasions barbaresques.

L'ensemble des tours génoises correspond à un système en réseau d'alerte. Ce sont de véritables ensemble de tours qui passait le relais d'alerte jusqu'au villages perchés dans toute la corse.

Le territoire balanin, comme le Cap Corse témoignent encore d'un nombre élevé d'ouvrage militaire, pour avoir été les territoires les plus attaqués par les barbaresques à l'époque génoise.



Tour de Caldanu

La tour de Caldanu sur la commune de Lumiu. Elle porte le nom du lieu sur lequel elle est édifée «Punta Caldana».

Sa construction de type carré, comme les tours de la Giraglia, de Porto, de Cala Rossa, de Toga, éveille notre intérêt : leur nombre est bien moins élevé que les tours rondes, et il en reste peu en bon état. Certaines ont d'ailleurs totalement disparu comme la tour de Toga (à Bastia) pour cause d'urbanisation.

Même si le contrat pour sa construction fut passé en 1579, sa construction ne débutera que

12 ans plus tard.

La demande concernant la construction de la tour de Caldanu fera l'objet d'une requête en 1587-1588. Obligation sera passée en 1591 pour qu'elle soit construite. Sa construction s'achèvera en 1592.

Elle a été construite à la demande de la population qui réclamait plus de protection contre les raids barbaresques. Mais la tour n'avait pas pour unique vocation de signaler l'imminence du danger. Elle servait également à orienter et à protéger les navires qui, lorsqu'ils étaient surpris par les tempêtes, venaient alors s'abriter dans la baie.

Source : <http://www.mairie-lumio.fr>



Tour de Lomellini

Au pied du mont Bracajo, elle s'élève majestueusement au-dessus des habitations du village. En pierre de taille, entièrement restaurée par son propriétaire, elle date de 1575. Comme les autres tours génoises, elle avait été édifiée pour des raisons stratégiques.

Source : Wikipédia



2.3 Petit patrimoine remarquable

Le Lavoir

Situé en plein coeur du village, sous la place, il est accessible par un sentier à double entrée. Ce lavoir était, avant l'installation de l'eau courante, le point d'eau utilisé par tous les habitants du village. Des travaux ont fait réapparaître le bassin en pierre, niché sous une voûte dont les murs sont enduits à la chaux. Le trop plein du bassin s'écoule le long d'un passage étroit communément appelé "u varangò".

Source : <http://www.mairie-lumio.fr>



La Fontaine du Village dite « Funtanella »

Elle se situe sous une voûte en plein cintre couverte d'un dallage en pierre, en contrebas de la route qui descend vers le quartier Nunziata. On y accède par une calade traditionnelle, autrefois empruntée par les ânes, et son sol est fait de pavés rectangulaires. Sur le mur de soutènement, des supports en fer sont visibles : appelés "tinella" ou "schja", ils servaient à suspendre les récipients remplis d'eau avant que les femmes ne les transportent sur la tête.

Source : <http://www.mairie-lumio.fr>



La Fontaine de San Petru

Située sur le chemin du cimetière, au lieu dit San Petru, sur la gauche en descendant à une dizaine de mètres de l'intersection qui rejoint la RN 197.

Cette fontaine rurale est équipée d'un abreuvoir de bonne capacité qui permettait de faire boire les bêtes sur ce sentier reliant Lumio à Calenzana et dont la fréquentation était importante.

L'ensemble est encastré dans le mur de soutènement du champ qui surplombe le chemin, le mur en pierre sèche a été sommairement enduit à la chaux et donne à la fontaine une façade sobre et rustique d'un bel effet.

L'intervention consisterait, si cela est possible, à rétablir l'alimentation en eau qui s'est progressivement tarie et la dont la cause n'est pas clairement établie.

Source : Annexes.docs, Maxime Vuillamier



La Fontaine route de lavatoggio

Située en bordure immédiate de la départementale 71 reliant Lumio à Lavatoggio, en contrebas du village abandonné d'Occi.

Cette fontaine d'une grande sobriété esthétique est conçue comme une niche adossée à même le roc. Sous une petite voûte, elle abrite un canon recueillant l'eau provenant d'une faille ainsi qu'un bel abreuvoir en maçonnerie.

Un traitement de la façade serait nécessaire afin de lui rendre un cachet que de nombreuses reprises au ciment et à la peinture ont altéré.

Une recherche sur son alimentation est nécessaire afin de lui rendre un débit qui a fortement diminué au fil du temps.

Il est à noter qu'une prise d'eau située un peu plus haut en bordure du sentier qui conduit à Occi, était canalisée jusqu'à Lumio et alimentait peut-être également cette fontaine sur son passage.

Source : Annexes.docs, Maxime Vuillamier



U Carrubo

Autre monument pittoresque du village, U Carrubo est un bâtiment massif de pierres couronné d'arcades construit au 18^e siècle, à l'initiative de l'abbé Ignace Colonna de Leca. Selon certains il était destiné à une confrérie de moines, pour d'autres il servait à abriter les indigents et d'école aux enfants. On ignore l'origine du nom. Peut être est-il dû à sa forme cubique ou bien à un caroubier voisin ? Le bâtiment fut vendu en 1962 par les petits neveux de l'abbé. La bâtisse alors en ruine est maintenant complètement restaurée. Le groupe de polyphonie Corse A Filetta y répète actuellement.

On raconte que l'abbé Colonna de Leca aurait trouvé le trésor du dernier roi maure de Corse. Celui-ci en effet pauvre, se serait soudainement mis à acheter des propriétés et à y faire construire une école et la maison U Carrubo.

Source : Wikipédia

2.4. Patrimoine industriel

Carrière de Spano

Inventorié au patrimoine culturel de Corse

1er quart 20e siècle

« Cette carrière de granite gris bleuté, située sur la presqu'île de Spano, a été exploitée à ciel ouvert pour le compte de la "Société Anonyme des carrières de Spano" du début du XXe siècle à l'entre-deux-guerres par des carriers et tailleurs de pierre italiens. Certains d'entre eux comme les Salla ou les Morotti s'établiront définitivement à Calvi. La production de gros blocs et de pavés taillés sur place était essentiellement destinée à l'exportation. Ces derniers furent utilisés pour le pavage de rues du vieux Nice, de Marseille ou de Paris. Le granite, transporté dans des wagonnets jusqu'au rivage, était chargé sur des barges puis acheminé jusqu'aux navires ancrés au large. »

Source documentaire : Base Mérimée



3. Le patrimoine archéologique

Lumio est riche d'un passé compris entre le [Néolithique](#) et l'[âge du bronze](#). Plusieurs sites archéologiques existent sur le territoire de la commune¹ :

A Fuata

Ce site a été prospecté et est fouillé par P. Neuville. Il occupe une butte culminant à 239m d'altitude, positionnée sur la ligne de crête descendant du Capu d'Occi (563m) et délimitant la vaste plaine de Santa Catalina. Le site se caractérise par une organisation de son habitat en terrasses, circonscrit par une enceinte faite de gros blocs juxtaposés. L'occupation de ce site est attribuée à la fin du Néolithique.

Arinella

Cet endroit a été prospecté par P. et Y. Neuville. Le site, où ont été ramassés des vestiges attribuables au Néolithique, se trouve près d'un affleurement rocheux, sur une pente douce s'inclinant vers la mer, à une altitude de 10m environ. Aucune structure se rapportant à ces vestiges n'a été observée.

Arnaghju

Ce site a été prospecté par P. Neuville. Il occupe la partie sommitale d'une butte (111m d'altitude) située en contrebas du Monte Ortu et organisée en terrasses. Il pourrait s'agir d'un habitat du Néolithique, d'après le matériel céramique et lithique récolté.

Cala Prudente

Prospecté par F. Allegrini-Simonetti, ce site occupe un replat d'une trentaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, situé dans la petite vallée littorale débouchant dans la baie Algajo. Les vestiges céramiques recueillis renvoient à une occupation antique de ce site, précisément entre 200 et 500 ap. J.-C. Aucune structure se rapportant à ces vestiges n'a été observée.

Chjalza

Situé au pied de la ligne de crête descendant du Capu Luna Piana (345m) entre la Punta di Sant'Ambroggio et la Punta di San Damiano, un autre replat, à proximité immédiate du rivage, à 5m d'altitude a été prospecté par F. Allegrini-Simonetti ; de la céramique caractéristique du 1er siècle ap. J.-C. y a été ramassée.

Fussatu

Ce site a été prospecté par J. Fratacci puis par P. et Y. Neuville. Cet éperon, culminant à 235m d'altitude, se tient en contrebas du Capu Luna Piana et domine la petite baie de Sant'Ambroggio. Les vestiges céramiques et lithiques récoltés sur les pentes ouest seraient attribuables au Néolithique.

Ilot de Spano

Ce site a été prospecté par F. Allegrini-Simonetti. Au sommet de cet îlot culminant à 14m d'altitude, situé à la Punta Spano a été observée une structure quadrangulaire arasée (5 x 3m). Le matériel céramique récolté alentour pourrait permettre d'attribuer l'occupation de ce site à la période antique.

Larata

Ce site a été prospecté par P. Neuville. Positionné à 53m d'altitude, sur une croupe de terrain descendant vers le lit du Fiume Seccu, il se caractérise par la présence de vestiges céramiques et lithiques évoquant le Néolithique.

Monte Ortu

Ce site a été prospecté par P. Neuville puis fouillé sous la direction de M.C. Weiss. Il occupe un éperon rocheux (213m d'altitude), défendu naturellement par des aplombs importants mais aussi par une enceinte en gros blocs barrant le flanc ouest. L'habitat s'étendant sur plusieurs terrasses au sommet de l'éminence, est documenté, d'après les travaux en profondeur effectués, pour le Néolithique et l'Age du Bronze - précisément le Bronze ancien et final. Sa position stratégique, sur la ligne de crête fermant la plaine de Santa Catalina, à proximité d'un col, d'où un contrôle visuel sur le littoral et la plaine, a attiré différents groupes pré- et protohistoriques.

Muratella

Inventé par J.M. Moretti, puis étudié par S. Goedert et P. Neuville, ce site occupe une butte, positionnée à 111m d'altitude sur la ligne de crête secondaire descendant du Capu Bracaghju et se finissant près du Fiume Seccu. Si aucune structure particulière n'a été observée au sol, le matériel céramique et lithique recueilli permet d'avancer une occupation de site au cours du Néolithique final.

Porta à a Vecchia

Ce site a été prospecté par F. Allegrini-Simonetti. A une altitude de 25m, à proximité du petit cours d'eau prenant naissance sur le flanc est du Monte Ortu et passant à l'ouest de la butte d'Arnaghju, sur une pente douce s'inclinant vers la mer, de nombreux tessons de matériaux de construction attribuables à l'Antiquité ont été recueillis.

Porte Vecchie

Un sondage effectué par P. Neuville, sur une terrasse bien délimitée par des gros blocs, située sur un replat, en contrebas du Capu Bracaghju, à une altitude de 510m, a permis d'individualiser trois couches, se caractérisant chacune par la présence de vestiges évoquant l'Age du Bronze, l'Age du Fer et le Moyen Age.

Porte Vecchie Corsu

Des armatures à tranchant transversal, évoquant le Néolithique ancien, ont été trouvés par P. et Y. Neuville, sur les replats situés sur les flancs sud du Capu Bracaghju, à une altitude d'environ 460m.

Ribe Rossu

Prospecté par P. et Y. Neuville, le site se tient sur une croupe dominant le Fiume Seccu, à 65m d'altitude. Le matériel recueilli évoque le Néolithique moyen ou le Néolithique final.

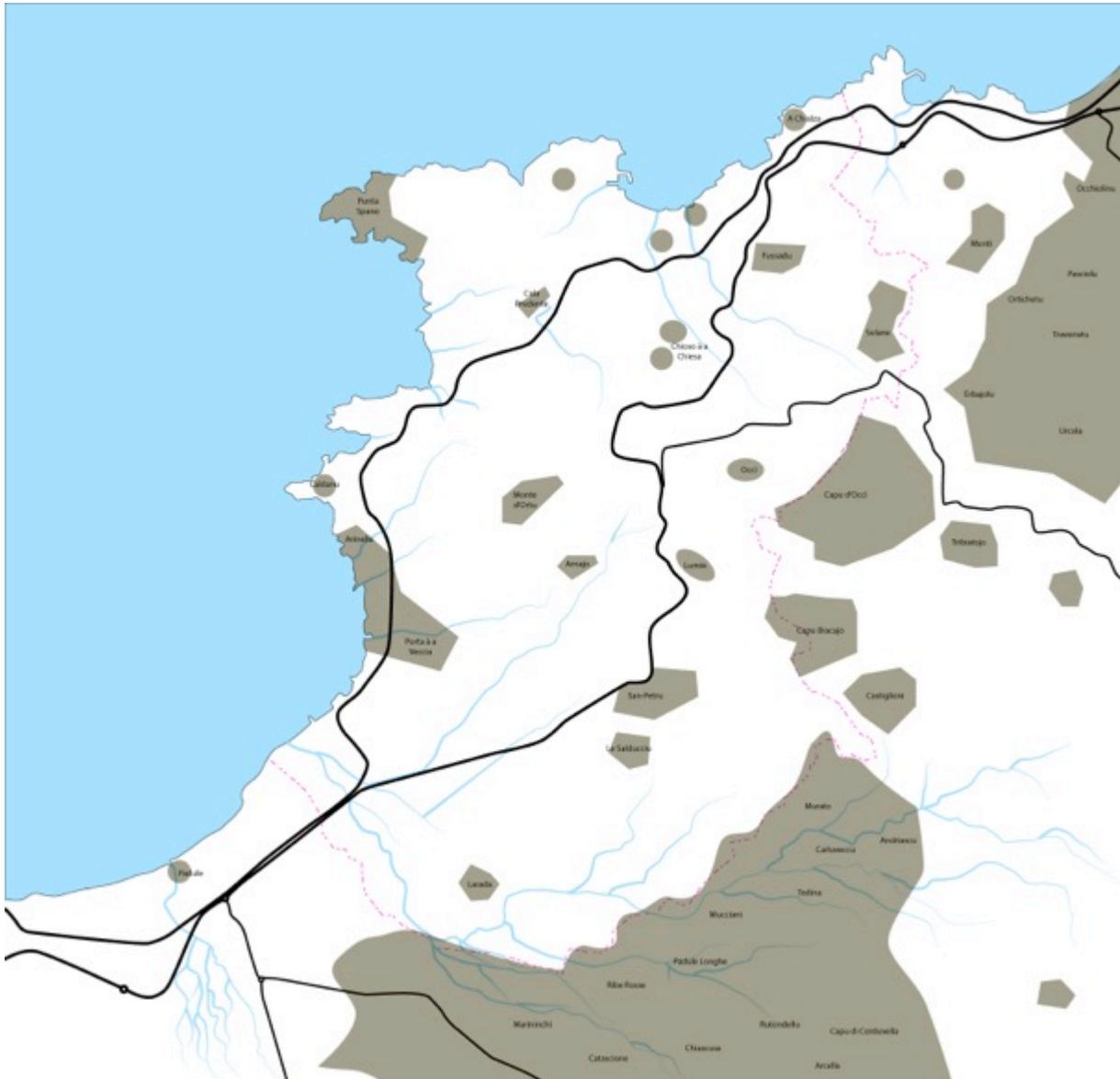
Salducci

Ce site a été prospecté et fouillé par P. Neuville. Deux sondages ont été implantés au sommet de cette colline aux formes douces, culminant à 116m d'altitude, positionnée sur la ligne de crête secondaire descendant du Capu Bracaghju et se finissant près du Fiume Seccu. Le matériel lithique et céramique mis au jour évoque le Néolithique moyen.

Sant'Ambroggio

A une altitude d'une quinzaine de mètres, le petit relief dominant la plage de Sant'Ambroggio abritée du vent d'ouest, devait accueillir un site antique, d'après le matériel céramique recueilli.

Source : Bilan de la recherche pré et protohistorique sur la commune de Lumio, par Sylvain Mazet



carte archéologique



Numéro	Nom	Type
1	ILE DE SPANO	site antique
2	PORTO PRIORE	site préhistorique, antique et médiéval
3	TOUR DE SPANO	tour moderne
4	SANT'AMBROGGIO 1	chapelle médiévale
5	A CHJALZA	site antique
6	CALA PRUDENTE	site médiéval
7	SANT'AMBROGGIO 2	site préhistorique
8	SANTU SPANU	chapelle médiévale
9	FASSATU	site préhistorique
10	FORCOLINA	site préhistorique et médiéval)
11	A FUATA	site préhistorique
12	U CHIUSU A A CHIESA	indice de site archéologique
13	SAN NICOLAO	indice de site archéologique
14	OCCI	village moderne
15	CALDANU	tour moderne
16	MONTE ORTU	site préhistorique, protohistorique et médiéval
17	ARINELLA	site préhistorique et médiéval
18	ARNAGHJU	site préhistorique
19	LUMIO	village et tour moderne
20	RADICHE	site préhistorique, protohistorique et médiéval
21	SAN PIETRO E SAN PAOLO	site préhistorique, antique et médiéval
22	SALDUCCI	site préhistorique
23	LARATA	site préhistorique

Le patrimoine historique bâti de Lumio est intéressant en cela qu'il présente une diversité au niveau de son offre (monuments et carrière) et une richesse qui se diffuse sur l'ensemble de son territoire (nombreux sites archéologiques).

La commune de Lumio prend conscience de la potentialité de son patrimoine.

La qualité du document portant candidature à la création d'un site inscrit pour le secteur d'Occi, l'existence d'un sentier du patrimoine et la communication sur le patrimoine de la commune, qu'il s'agisse de monuments ou de petit patrimoine (notamment via le site internet de la ville) témoignent de la prise de conscience et de la volonté de la municipalité de s'approprier et de développer ce secteur.

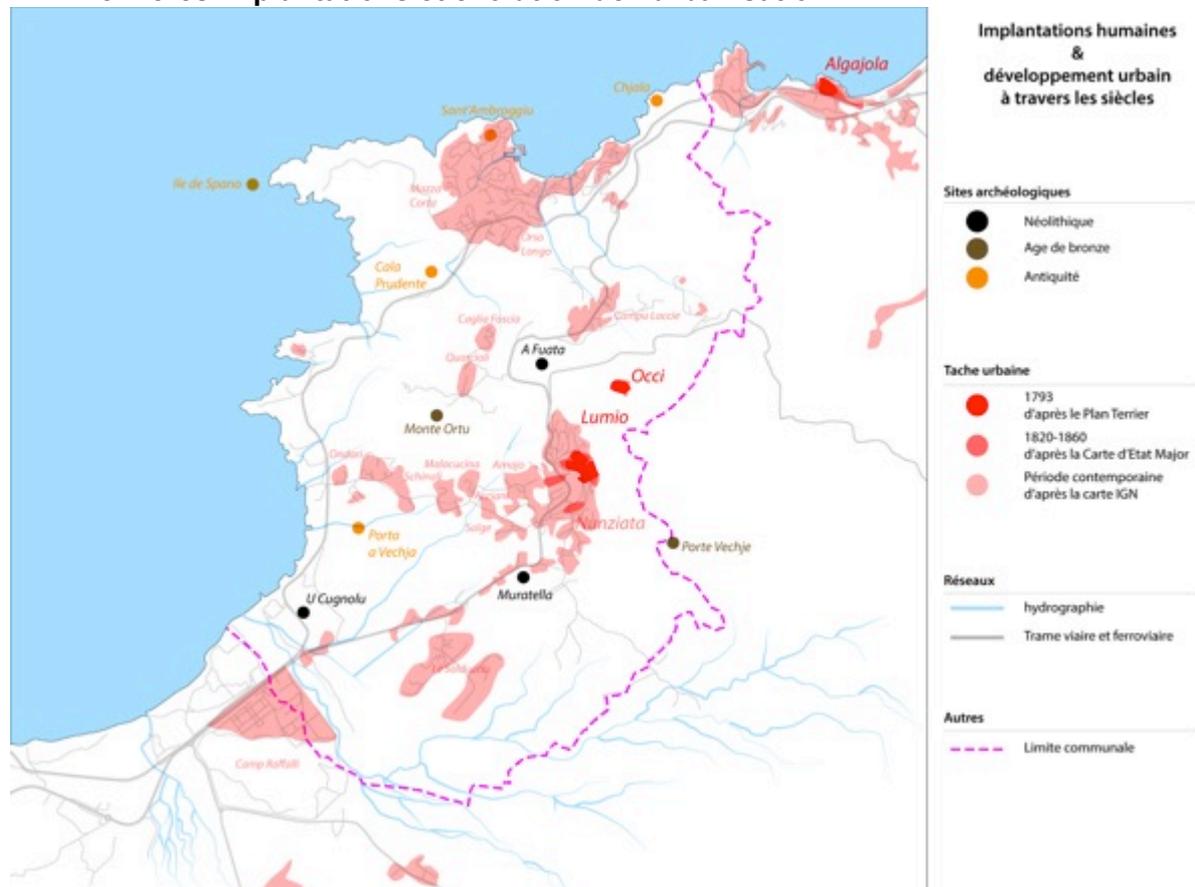
Nous l'avons vu, le patrimoine se développe sur un ensemble de thèmes : patrimoine religieux, militaire, industriel, mais aussi sites archéologiques...

La notion de patrimoine s'est considérablement élargit depuis ces dernières années, au sens commun d'héritage de « vieilles pierres », s'est ajouté la question du patrimoine de l'architecture moderne, de patrimoine naturel, agricole et enfin de patrimoine immatériel.

En ce sens, l'ensemble des sujets abordés dans le diagnostic du PLU, notamment des sujets relatifs à la destination des sols, devra, dans un projet de développement communal, prendre en compte leur marqueur « patrimonial ».

4. Topographie historique et évolution du territoire

4.1. Premières implantations et évolution de l'urbanisation



Les nombreux sites archéologiques et le village et ses hameaux témoignent d'une occupation qui a beaucoup évolué au travers les siècles : à la fois dans l'implantation choisie, mais également dans la taille et la rapidité de l'expansion urbaine.

Notons que les sites néolithiques ponctuent la voie naturelle qui remonte vers Sant-Ambroggio, laquelle correspond à la nationale actuelle.

Les sites de l'âge de bronze s'implantent davantage sur les reliefs, alors que les sites antiques, se rapprochent du littoral très certainement pour s'ouvrir au commerce maritime.

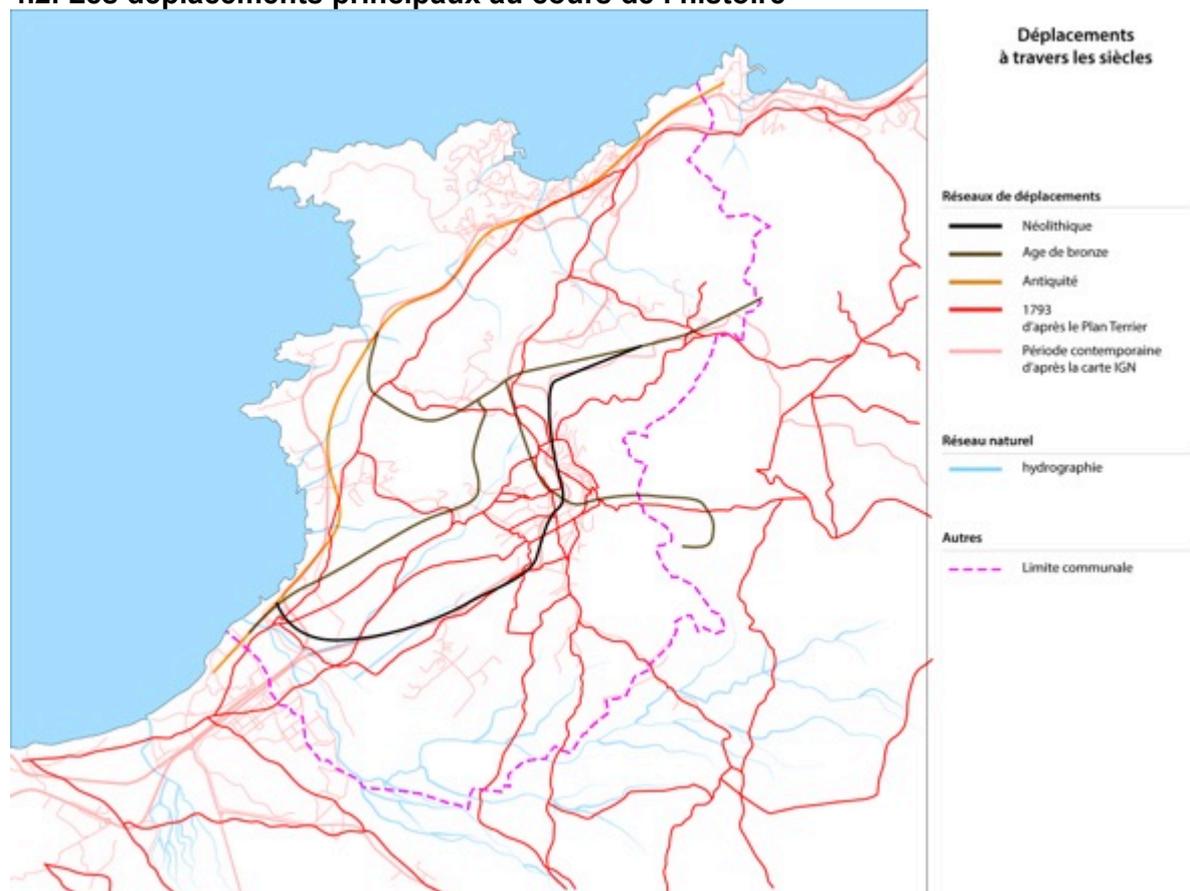
L'époque plus avancée étudiée qui se situe entre 1793 et aujourd'hui témoigne d'une extension urbaine très importante au cours des dernières décennies.

Le village historique de Lumio alors accroché aux coteaux se développe au Sud et au Nord, en suivant le relief, mais également vers l'Ouest, en direction du littoral, le long du réseau viaire.

La plaine de Seccu voit s'étendre le hameau de Salducciu entre la rivière et la route nationale. Quelques alignements bâtis suivent le tracé de la nationale à l'entrée Sud de Lumio. Le camp Raffalli à cheval sur les commune de Calvi et de Lumio s'étend dans le delta de la plaine à l'embouchure des deux rivières qui la dessinent.

Au Nord, Entre les sites antiques de Sant-Ambroggio et Chjala, s'est étendue une urbanisation balnéaire, le long du littoral, dans l'épaisseur que dessinent le trait de côte et la voie ferrée.

4.2. Les déplacements principaux au cours de l'histoire



Les premiers tracés nous enseignent sur les logiques de déplacements qui ont marqué le territoire.

Remarquons qu'à l'époque Néolithique, le tracé est similaire au tracé de la nationale et rejoint la RD71. Il s'agit d'une liaison de la plaine de Pozzi à la plaine et à l'embouchure du Seccu, via la Bocca di Forcolina. Le tracé fait se rejoindre les sites de Cugnolu au Sud et de la Fuata.

A l'âge de bronze, les déplacements ne sont pas les mêmes, ils se développent depuis la Baie Algajo vers la Bocca di Forcolina, mais également de Cugnolu au Monte d'Ortu, via le vallon de Malacucina. Un autre tracé rejoint le Capu Braajo via le vallon de la Nunziata.

L'antiquité se rapproche de la logique linéaire côtière, se rapprochant du tracé ferroviaire actuel.

Le plan Terrier fait état d'une logique plus concentrique autour du village de Lumio et de ses hameaux périphériques.

De nombreux tracés ont à ce jour disparus.

Enfin, la période contemporaine qui reprend peu les tracés historiques dans sa trame de déplacement additionne au plan de recollement historique ci-dessus, un fourmillement de réseaux secondaires qui ne trouve aucune continuité au-delà de la « tache urbaine ».

5. Les entités urbaines et géographiques

Un village, des hameaux au sein d'un territoire géographique remarquable.

La commune de Lumio, outre le village historique a développé un certain nombre de hameaux qui s'implantent sur trois grandes entités géographiques :

1. L'urbanisation sur les reliefs, qui compte les implantations historiques et ses extensions contemporaines
2. L'urbanisation en plaine contemporaine
3. L'urbanisation littorale moderne et contemporaine

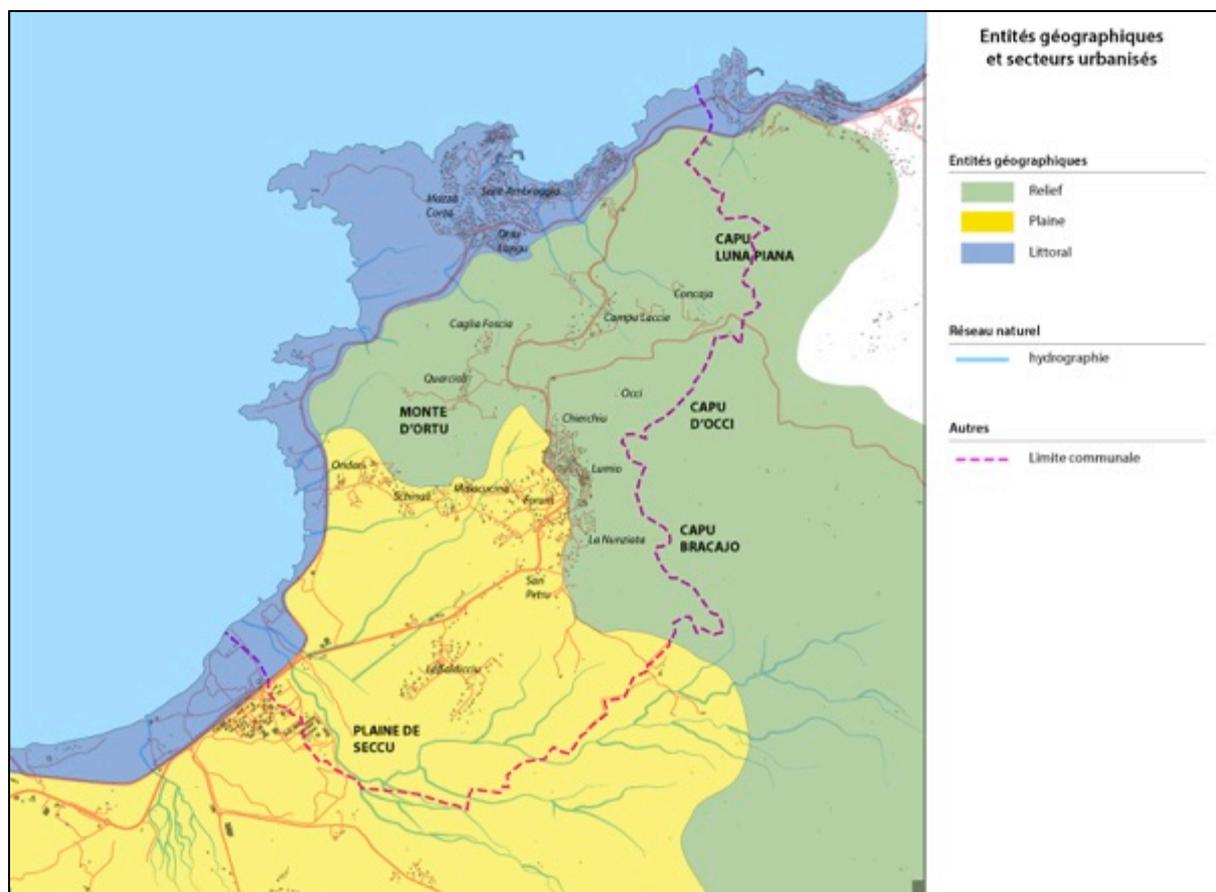
Chacune de ses entités géographiques révèle une morphologie urbaine et des principes d'implantations du bâti qui les caractérisent.

L'urbanisation sur les coteaux se développe de manière continue, généralement en terrasses.

La plaine compte plusieurs hameaux qui s'organisent en « poches », en alternance entre paysage bâti et paysage naturel, souvent suivant un tracé viaire.

Enfin, l'urbanisation littorale suit le trait de côte de l'anse maritime.

La définition de secteurs à partir des caractéristiques géographiques permet de se réapproprier l'identité physique et historique de la formation des territoires urbanisés.



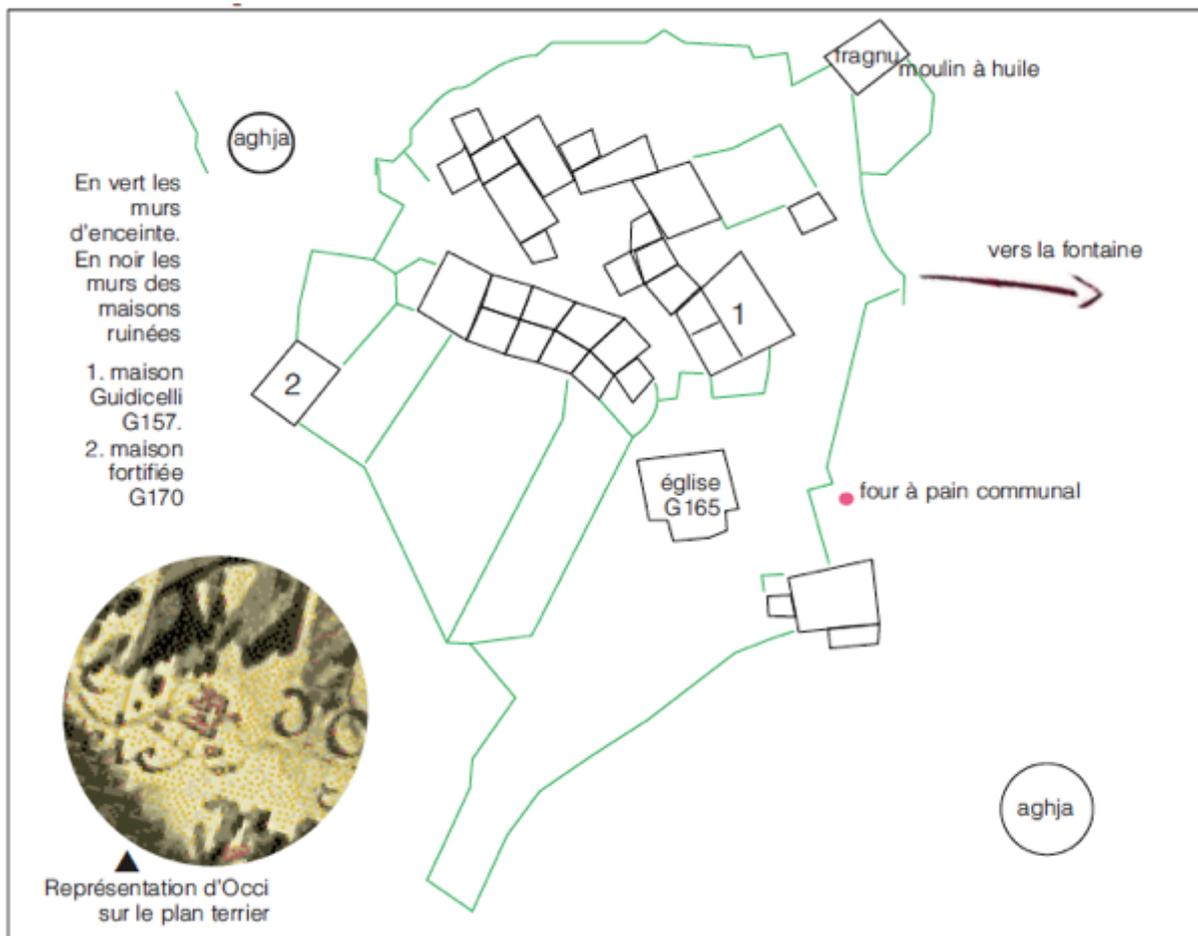
5.1 LES RELIEFS

Sur les côteaux du Capu d'Occi: le village historique d'Occi et de Lumio

Le village abandonné d'Occi s'implante sur un plateau, entre deux séquence de coteaux sur les reliefs du Capu d'Occi.

L'ensemble des anciennes maisons sont aujourd'hui à l'état de ruine, seule l'église Santassima Annunziata d'Occi, monument classé, a été restauré récemment.

Le site offre des points de vue panoramiques remarquables en co-visibilité avec la marine, mais également vers l'arrière-pays balanin.



Relevé architectural du village d'Occi, in Etude d'opportunité de classement du site d'Occi, Médiaterra Consultants, DRAC

Urbanisme et architecture

Les constructions s'organisaient à l'intérieur d'un mur d'enceinte reprenant certainement la morphologie de l'assise granitique sur laquelle le village s'est implanté.

Le village est relié à la D71, le village de Lumiu et l'arrière-pays balanin via des tracés historiques qui ont été repris dans le cadre de la réalisation d'un sentier du patrimoine.

L'espace public n'est pas dessiné, les constructions se sont implantées au gré des opportunités, généralement en mitoyenneté et ont créées un espace public « en négatif », une ruelle qui traverse le village, couverte d'une calade en pierre.

Parmi les bâtiments remarquables, construits en marge du regroupement d'habitat : une maison fortifiée et les équipements d'intérêt public du village : l'église, le four à pain communal, le moulin à huile et l'aire de battage de blé.



Reconstitution supposée du village d'Occi, Paul Casalonga, Marion Mariani

Les volumes des maisons sont de petite taille et quadrangulaires. La portée moyenne des constructions est de huit mètres sur un peu plus de cinq mètres. Toutes les constructions sont réalisées en granite local, en moellons équarris, certaines disposent de chaînage d'angle.

La toiture terrasse était en terre crue et s'appuyait certainement sur une voûte en encorbellement.

D'après l'étude d'opportunité de classement pour un périmètre de site inscrit pour le village ruiné d'Occi, les ruines laissent deviner un caractère remarquable : celui de maisons à toits plats sur deux étages, typiques des maisons balanines avant le 19^e siècle. Les trois niveaux disposait d'une cave au RDC, et de deux niveaux d'habitation couvert de voûtes d'arêtes avec un plancher en bois (pin laricciu). L'accès au logis se faisait par l'extérieur et la distribution des pièces habitables par un escalier intérieur en granit ou en bois. Les linteaux des baies pouvaient être en bois (genévrier) ou en pierre.

L'enduit employé pour le recouvrement des maçonnerie était certainement des enduits au mortier de sable et chaux. Des pigments rouge et bleu ont été retrouvés sur les enduits existants.

Les points forts :

- *potentialité touristique à développer*
- *potentialité de site de valorisation des métiers du patrimoine*

Les inconvénients :

- *difficulté d'accès, temps d'accès au site*
- *éloigné des zones urbaines*

Le village historique de Lumio

Il s'implante sur les coteaux Ouest du Capu d'Occi.

Le village est accessible depuis la route nationale au Sud, par le quartier de La Nunziata et au Nord par l'avenue de la place de l'église et l'avenue Bella vista.

C'est le centre qui assure une activité du village durant toute l'année : à la fois par la présence des habitants en résidence principale, mais également par les activités économiques de commerces et de services que propose le centre du village.



Urbanisme et architecture

Le village s'organise en cirque, suivant les courbes de niveaux topographiques et le long de deux voies principales (roulées) citées plus haut, qui s'étagent l'une au dessus de l'autre. Les sentes piétonnes de jonction entre la voie haute et la voie basse se frayent des passages en lacets, entre les habitations.

Le dessin des espaces bâtis révèle deux regroupements d'habitation : un premier centre bâti orienté plein Ouest et un second orienté au Sud.

La place de l'église crée l'articulation entre ces deux polarités bâties.

Les parcelles bâties sont généralement de petite taille et s'implantent en mitoyenneté le plus souvent les unes par rapport aux autres. Les espaces bâtis ne se développent pas en profondeur, en raison de la contrainte topographique.

A ce titre, les constructions comptent très souvent un premier niveau de RDC de cave enterré sur la partie amont du site. Certaines habitations ont fait le choix de s'inscrire en retrait de l'espace public dans la partie amont, afin d'aménager une cour arrière, permettant un éclairage du niveau inférieur.

Les hauteurs varient de 3 à 4 niveaux (R+2/R+3).

Les espaces publics présentent un traitement en enrobé des sols et une absence de trottoir en raison principalement de l'étroitesse des voies dans le village.

Les constructions sont en maçonnerie traditionnelle : moellons de granite local enduit à la chaux.

Les toitures sont à deux versants, le faîtage parallèle aux courbes de niveaux. Les couvertures sont en tuile.

Les baies présentent des dimensions plus hautes que larges et se développent en deux à quatre travées.

Un bandeau maçonné en saillie de la façade peut venir souligner la périphérie de l'ouverture. Bien souvent, l'accès au logement qui se fait au rez-de-chaussée présente un portail d'entrée plus large que les baies des fenêtres, surmonté d'un arc en plein cintre, quelques fois surbaissé.

Quelques corniches à la génoise ponctuent certaines habitations, ces constructions sont généralement remarquables dans leur proportions plus avantageuses que l'habitat traditionnel. Cela étant, les décors en façade reste très rares.

Les menuiseries extérieures sont traditionnellement en bois, les volets sont également en bois à persiennes ou pleins.

Les ferronneries sont rares, mais lorsqu'elles existent, sont en fer forgées.

De nombreux remaniements des habitations présentent des surélévations de niveaux et des ajouts en façade de balcons. De même, les toitures présentent quelques fois des aménagements de type « terrasse tropézienne »

Quelques rares maisons ne sont pas enduites. Mais l'absence d'enduit révèlent généralement de construction à destination agricole (murets de pierres sèche, remise...).



Les points forts :

- *centre historique avec une identité forte*
- *activités existantes en lien avec la vie du village*
- *présence d'espaces publics et de monuments remarquables*

- *mixité des fonctions assurant l'animation du village*

Les inconvénients :

- *habitat ancien dégradé, parfois insalubre ne permettant pas l'accueil de nouvelles familles*
- *patrimoine bâti identitaire villageois et qualité de l'espace public (notamment dans le traitement de surface) peu mis en valeur*
- *difficulté de stationnement*

Extension urbaine du Chierchiu, au Nord de Lumio

Ce secteur s'étend depuis la route nationale à l'Ouest au réservoir d'eau en amont à l'Est. C'est le croisement entre la route de Lumio et la route de Calvi-Ile Rousse (RN) qui marque la fin de cette extension du village au Nord, tandis qu'au Sud, nous retrouvons une continuité avec le village historique.

L'urbanisation contemporaine de ce secteur est de type lotissement en villas individuelle, l'occupation du quartier est essentiellement résidentielle.



Urbanisme et architecture

Bien que l'urbanisation soit contemporaine, le secteur est bien desservi par l'espace public qui chemine en lacets rapprochés entre des ilots qui s'étirent le long de ces voies. Un cheminement à l'intérieur du lotissement à même était prévue avec une logique de traverse privée continue trouvant plusieurs issues sur la voirie publique principale.

Les accès se font souvent en amont de la parcelle, pour desservir les constructions.

Des terrassements soutenus par des murs en maçonnerie de pierres apparentes ou en maçonnerie enduite ont été aménagés afin d'éviter à la construction de reproduire le schéma du village historique qui voit l'ensemble de ses RDC aveugle sur trois de ses côtés.

Les parcelles sont régulières et font entre 700 et 1200m² environ. Le bâti s'implante généralement au milieu de sa parcelle, ce sont les jardins particuliers qui créent la mitoyenneté. Les limites parcellaires sont généralement végétalisées.

Les constructions s'orientent en fonction des courbes de niveaux.

Les hauteurs varient entre le RDC et le R+1.

L'architecture est en maçonnerie enduite.

Les volumes présentent des décrochés tout en gardant l'orientation de départ (pas de changement d'angle). Les toitures sont généralement à deux versants, le faîtage parallèle aux courbes de niveaux, recouvertes d'une couverture en tuiles.

Les points forts :

- quartier en périphérie immédiate et en continuité du village
- quartier relativement bien irrigué par une trame viaire reprenant les principes villageois
- volume d'habitat confortable pour l'accueil de nouveaux résidents

Les points faibles :

- le modèle de lotissement et les règles d'implantation et d'architecture du bâti en rapport avec le parcellaire et l'espace public n'ont pas permis la continuité d'une image villageoise (alignement de la façade principale sur rue, mitoyenneté...)
- densité faible
- l'implantation du bâti au milieu de la parcelle limite les possibilités de densification du secteur
- mono-fonctionnalité (résidentielle) fragilisant l'économie du village

Sur les côteaux du Capu Bracaju : le quartier de La Nunziata

Le secteur est essentiellement résidentiel. Il se développe de part et d'autre du ruisseau de La Nunziata.

Le quartier de La Nunziata a de cela de caractéristique qu'il est constitué pour partie d'habitat patrimonial et d'habitat contemporain.

Les constructions anciennes s'alignent sur le tracé historique de liaison avec le village, tandis que l'urbanisation contemporaine a développé une logique qui enclave les nouveaux lotissements.

Urbanisme et architecture

Le long du tracé de l'ancienne voie rejoignant le village depuis le Sud, au droit du croisement avec le chemin de La Nunziata, un hameau se dessine par quelques petites constructions regroupées en bande.

Hameau, à ce jour noyé dans l'urbanisation plus contemporaine des lotissements et villas individuelles qui se sont emparées des coteaux.

L'orientation parcellaire historique obéit au principe d'alignement sur voirie, tandis que les lotissements ont développé leur propre logique de desserte en impasse et d'orientation des parcelles.

Bien que le choix de l'orientation de la parcelle soit relativement hétérogène, les constructions des lotissements respectent généralement le principe d'un faîtage de toiture parallèle aux courbes de niveau.

Les volumes bâtis sont complexes et présentant de nombreux décrochés.

Les toitures varient de deux à quatre pentes et sont généralement couvertes de tuiles. La hauteur des constructions varie du RDC au R+1.



Les points forts :

- *quartier en lien avec le village*
- *présence de tracés historiques, de zones boisées et d'un cours d'eau participant à la qualité de vie dans le secteur*
- *facilité d'accès directement depuis la nationale*

Les points à améliorer :

- *requalification et création des espaces publics (notamment la route d'accès au village)*
- *valorisation des départs de sentiers pédestres vers les reliefs et la plaine*
- *le modèle de lotissement et les règles d'implantation et d'architecture du bâti en rapport avec le parcellaire et l'espace public n'ont pas permis la continuité d'une image villageoise dans cette partie du village (alignement de la façade principale sur rue, mitoyenneté...)*
- *absence de continuité de la caractéristique paysagère du jardin en terrasse dans les lotissements s'implantant sur les reliefs.*
- *Densité faible*

Hameaux isolés de Quarcioli et Caglia Foscia sur le versant Nord du Monte d'Ortu

Le hameau de Quarcioli se développe parallèlement à la ligne de crête du Monte d'Ortu, tandis que la Caglia Foscia s'organise en gradins sur les coteaux du même relief. Ces deux « hameaux nouveaux » sont strictement résidentiels.

Ils participent au développement d'une urbanisation « en poche », dont la planification se fait sans cohérence avec le contexte urbain existant.



L'un et l'autre met en place une logique de desserte en impasse, sans cohérence avec les tracés historiques existants et sans cohérence d'ensemble entre les opérations d'aménagement de proximité. A ce titre, un découpage parcellaire, dessinant sa propre desserte est visible au Nord Ouest de Quarcioli.

Le hameau de Quarcioli, à la différence de celui de Caglia Foscia, a tout de même défini au préalable une desserte commune cadastrée. Ce n'est pas le cas à Caglia Foscia où la desserte des habitations en aval oblige à une servitude de passage non déclarée (non spécifiée sur le parcellaire).

Outre la différence sensible de densité à la parcelle : Quarcioli présente un découpage foncier plus régulier avec des parcelles plus petites que le hameau de Caglia Foscia.

Les constructions sont de type maison individuelle, implantées généralement au milieu de leur parcelle.

Les constructions semblent s'orienter en fonction de la voirie pour le premier hameau alors que le second privilégie une implantation parallèle aux courbes de niveaux.

L'architecture est très hétéroclite : l'architecture varie entre le contemporain (volumes épurés et toitures terrasses) et le néo-provençal, lequel domine tout de même.

L'ensemble des constructions sont en maçonnerie enduite. Les volumes sont complexes et présentent de nombreux décrochés. Les toitures sont à simple, double et quatre versants, généralement recouvertes de tuiles.

Les hauteurs de construction varient du RDC au R+1.

L'ensemble des constructions sont associées à une piscine.

Les points forts :

- *qualité de vie des zones habitées en balcon sur le paysage et entourées d'espaces naturels*

Les points faibles :

- zones urbanisées participant au mitage du territoire communal et portant atteinte aux espaces naturels par les risques de la proximité immédiate des habitations avec de grandes zones boisées (risques de feux)
- manque de pertinence des espaces de dessertes des lotissements qui s'enclavent et ne valorisent pas les tracés historiques ou les chemins existants
- absence de qualité architecturale du bâti : homogénéisation du paysage bâti

Campu Laccie et la Concaja au piémont du versant Nord du Capu d'Occi.

Campu Laccie se situe à égale distance entre le village de Lumio et la marine de Sant-Ambroggio, de part et d'autre de la nationale et à proximité d'un cours d'eau dévalant le Capu d'Occi. Campu Laccie est accessible depuis la route nationale.

La Concaja accueille le camping le panoramique, accessible depuis la départementale 71.

Ces deux sites se démarquent par la qualité de leur espace non bâti qui contribue à diminuer l'impact visuel des constructions dans le paysage de la commune.



Les implantations bâties ne correspondent à aucune logique relative à l'espace public, si ce n'est la proximité, de fait, de la nationale. En revanche, l'architecture néo-provençale aligne généralement son faîtage avec les lignes topographiques.

Les points forts :

- qualité des espaces jardinés et cultivés à proximité des habitations (jardins en terrasses, vergers, alignement arborés...), ces espaces entrant dans un rôle de protection des espaces boisés car formant une zone de gestion régulière du milieu : zone tampon
- facilité d'accès depuis le réseau primaire ou secondaire

Les points faibles :

- urbanisation spontanée non planifiée ne favorisant pas la construction d'une trame urbaine profitant à la commune
- mitage du paysage
- risques de disparition du cours d'eau et des systèmes d'irrigation existants dans le cadre d'une extension urbaine

- *tracés historiques peu mis en valeur dans leur capacité à mettre en lien le Camping avec le village abandonné d'Occi, Campu Laccie et Orsu Longu (notamment la gare), ne serait-ce qu'en itinéraire pédestre.*
- *absence de qualité architecturale du bâti : homogénéisation du paysage bâti*

5.2 LA PLAINE

Dans la plaine, au piémont du Monte d'Ortu : San Petru, Le Forum, Malacucina, Schinali et Ondari

Cet ensemble a la particularité de s'étendre en « poches » d'urbanisation le long de la route de bord de mer. En résulte une alternance entre lotissement et espace naturel qui préserve encore le site. L'alternance est encouragée par la présence de cours d'eau et de milieux humides associés.

Urbanisme et architecture

L'accès au secteur est à double entrée : par la voie ferrée à l'Ouest, via la gare de Lumio-Arinella et à l'Ouest par un accès depuis la route nationale.

L'espace public de la route de bord de mer ne bénéficie à ce jour d'aucun aménagement propice au partage de voirie avec les piétons ou les cycliste. C'est pourtant une voie très empruntée en période estivale.

Le secteur trouve à l'Est et à l'Ouest des équipements existants ou à venir.

A l'Est, l'émergence d'un nouveau pôle d'équipement et de logements au piémont de Lumio, dans le secteur du Forum, mais également le cimetière et l'église de San Petru, plus au Sud. A l'Ouest, un village de vacance avec son équipement sportif sont implantés front à la mer avant la traversée de la voie ferrée.

Après le passage à niveau, un espace arboré a été aménagé pour accueillir le stationnement des véhicules et faciliter l'accès à la mer et à l'établissement de restauration de la plage de l'Arinella.



Les ensembles bâtis sont principalement des lotissements de villas individuelles.

L'architecture est hétéroclite, bien que là-encore le style néo-provençal domine.

Les volumes sont complexes, avec de nombreux décrochés. Les toitures à deux ou quatre versants sont recouvertes de tuiles.

Les espaces non bâtis : les jardins et notamment les lignes végétales en limites de parcelles participent

Les points forts :

- *ensemble des lotissement en lien avec un tracé viaire remarquable : la route de la mer reliant le village au littoral*
- *cadre de vie remarquable par la forte présence des espaces naturels : milieux boisés et milieux humide*

Les points faibles :

- *proximité des habitations avec les espaces boisés représentant une menace de disparition progressive du massif végétal soit en lien avec les risques d'incendie, soit en lien avec l'extension de l'urbanisation*
- *peu de qualité d'espace public : voirie et absence de lieu de rencontre hors plage et village*
- *urbanisation spontanée non planifiée ne favorisant pas la construction d'une trame urbaine profitant à la commune*
- *absence de qualité architecturale du bâti : homogénéisation du paysage bâti*
- *mono-fonction du secteur : exclusivement résidentiel*

Au milieu de la plaine du Seccu, le Salducciu.

Le secteur est accessible depuis la route nationale, au Sud de Lumio.

Deux lotissements de morphologie linéaires se développent sur les lignes paysagères des affluents de la rivière du Seccu.

Urbanisme et architecture

Les deux lotissements qui se sont implantés en discontinuité avec la zone urbanisée, se sont réalisés dans un espace boisé, le réduisant considérablement.

Cet ensemble périphérique et son espace boisé sont entourés d'une plaine agricole encore exploitée. Nous soulignerons la richesse des bocages encore présents à proximité immédiate au Sud, au Nord et à l'Est.

Les anciens tracés des chemins agricoles permettent au secteur de boucler le secteur en rejoignant le secteur de San Petru et La Nunziata.

Les constructions sont principalement des villas individuelles qui s'implantent au milieu de leur parcelle. Le RDC domine, bien que ponctuellement l'on rencontre des villas en R+1 sur une partie de la construction.

Une résidence de vacance sous la forme de petits collectifs, s'élève en R+2.

L'architecture est contemporaine de type néo-provençale.

Les points forts :

- *cadre de vie dans un milieu naturel et agricole remarquable de la plaine du Seccu*
- *facilité d'accès aux espaces urbanisés à partir de la route nationale en entrée Sud communale*

Les points faibles :

- *proximité des habitations avec les espaces boisés représentant une menace de disparition progressive du massif végétal soit en lien avec les risques d'incendie, soit en lien avec l'extension de l'urbanisation*
- *urbanisation spontanée non planifiée ne favorisant pas la construction d'une trame urbaine profitant à la commune*
- *absence de qualité architecturale du bâti : homogénéisation du paysage bâti*
- *mono-fonction du secteur : exclusivement résidentiel*



5.3 LE LITTORAL

Le long du littoral, la marine de Sant-Ambroggio et ses extensions.

Marine de Sant-Ambroggio

L'architecture et l'urbanisme moderne balnéaire révèlent d'une implantation, des volumes et des modénatures qui sont propres à cette période d'urbanisation. Cette urbanisation suit le littoral sur une épaisseur d'environ 100 mètres.

Ce secteur bénéficie d'une forte attractivité estivale touristique en raison de sa proximité avec le littoral et sa plus grande plage. Mais cette saisonnalité porte préjudice au centre historique de Lumio en été en entrant en concurrence avec le petit commerce du village mais également en période hivernale, puisque la marine, se vidant de ses habitants, perd également son activité.

Le secteur est desservi par la voie ferrée à l'Est et s'ouvre sur le site naturel de la Punta di Spanu à l'Ouest.

Le secteur bénéficie d'un port de plaisance (180 places) auquel est associé un centre commercial et des équipements sportifs de plein air en lien avec le village de vacance du Club Med.



Urbanisme et architecture

L'implantation des constructions se détache de toute logique d'intégration au paysage et l'architecture est « décontextualisé », ces ensembles bâtis sont en rupture avec le patrimoine bâti insulaire.

L'organisation des constructions est de type lotissement, les volumes bâtis, principalement des résidences secondaires dépassent rarement le RDC/R+1/R+2.

L'espace public se fait rare dans ce quartier de la commune, au sein duquel les nombreuses voies privées se terminent bien souvent en impasse.

Les accès à la mer sont également peu nombreux et oblige souvent à traverser des parcelles privées.

Le vocabulaire moderne balnéaire est celui d'une réinterprétation du bungalow.

La densité est faible au regard de l'importance de surface du parcellaire associé.

Lequel se présente en « série », un individuel groupé exploitant la mitoyenneté et un jeu de décrochements en façade.

Les ensembles bâtis sont réalisés en maçonnerie enduite, la toiture maçonnée est en terrasse, recouverte d'un film d'étanchéité apparent ou recouvert d'un concassé de pierres.

Ces constructions ne sont généralement pas ou peu isolées thermiquement et nécessitent de fait, l'installation de climatiseurs ou de chauffage électrique.

L'une des qualités remarquables du quartier de Sant-Ambroggio est l'importance visuelle des espaces non bâtis depuis la voirie.

Ces jardins et parcs des résidences qui en font leur « parvis » profitent également à l'image de la ville en diminuant l'impact visuel des constructions.

Les points forts :

- *qualité du cadre de vie*
- *accès immédiat au littoral*
- *activités économiques dynamiques*
- *architecture ayant malgré tout un caractère identitaire d'une époque*
- *qualité des espaces naturels au sein des résidences*
- *facilité d'accès au secteur par la route nationale et par les transports ferroviaires*

Les points faibles :

- *économie touristique du secteur créant un déséquilibre économique en raison de son caractère saisonnier*
- *architecture moderne énergivore*
- *privatisation des accès à la mer*
- *faible qualité de la trame viaire publique*

A proximité de la voie ferrée, Cala Stella, Mazza Corta et Orsu Lungu

Une seconde vague d'urbanisation plus contemporaine s'est développée en périphérie de l'urbanisation moderne de Sant-Ambroggio. Cette urbanisation plus récente se développe autour de l'arrêt ferroviaire du Club Med Cocody, sur un périmètre d'environ 300 mètres de diamètre autour de la gare.

Ce périmètre compte essentiellement des résidences secondaires.

Quelques services et commerce de proximité se sont implantés en périphérie immédiate de la gare.



Urbanisme et architecture

Là encore, l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres se détache de toute logique en lien avec la réalité physique du territoire.

La taille des parcelles est importante, de type résidentiel collectif et la densité des volumes bâtis faible. Seul le secteur de Cala Stella se développe en parcelles individuelles sur lesquelles viennent s'implanter, généralement en milieu de parcelle, des villas individuelles.

La voirie est essentiellement privée dans ce secteur. Seule la voie d'accès à la gare et à Orsu Lungu est publique.

L'architecture contemporaine est de style néo-provençale, les volumes sont en maçonnerie enduite, généralement couronnée d'une toiture en tuile canal à deux ou quatre versants.

Les hauteurs varient du R+1 au R+2.

Les points forts :

- *qualité du cadre de vie*
- *proximité avec les espaces littoraux naturels et urbains*
- *accès par transport ferroviaire*

Les points faibles :

- *peu de valorisation du quartier de la gare*
- *urbanisation spontanée non planifiée ne favorisant pas la construction d'une trame urbaine publique profitant à la commune*
- *absence de qualité architecturale du bâti : homogénéisation du paysage bâti*
- *absence de mise en valeur des territoires naturels associés au littoral (notamment de l'accès au site naturel de la pointe de Spano)*



Réseaux de déplacement actuels

1. Réseau viaire

Le réseau viaire est le réseau de déplacement principal de Lumio. Il concentre l'ensemble des déplacements motorisés qui restent le moyen de transport le plus utilisé sur la commune. Outre le réseau de rues et de sentes existant en centre ancien, la trame viaire ne bénéficie pas ou peu d'aménagement de qualité et propice au partage de voirie avec des modes de déplacements alternatif au tout voiture.

Une artère principale qui supporte l'ensemble du trafic motorisé à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.

Le réseau viaire compte hiérarchiquement une voie principale de liaison entre Calvi et Ile Rousse, via Algajola : la RN 197. C'est la route de Calvi à Bastia, qui relie toute les principales villes de la Balagne : elle suit une logique de tracé littoral.

Cette pénétrante principale est connectée à un réseau secondaire au Sud par les départementales D151 et D451 et au Nord, passant par la Bocca di Forcolina par la D71. Ce réseau secondaire assure la liaison de l'arrière-pays villageois avec la route nationale et le littoral : Calenzana, Cateri, Aregno ...ce chapelet de villages dessiné par la départementale 71 (route corniche de la Balagne qui dessert en tout 12 villages jusqu'à Belgodère).

Enclavement des dessertes locales

Le réseau de dessertes est de deux types :

- les rues et sentes historiques qui dessinent une trame de voirie assez cohérente et continue
- les nouvelles voies, principalement de statut privé qui irriguent les résidences et qui dessine une trame peu régulière et discontinue, ces voies se terminant la plupart du temps en impasse.

Le projet s'attachera donc à réinscrire les nouvelles voies dans un projet de trame viaire en pertinence avec les tracés historiques, afin de les mettre en valeur et favoriser un décongestionnement des points d'entrée sur le réseau principal.

Points de connexion au réseau principal : peu nombreux et dangereux

Chaque événement topographique est abordé comme un obstacle, chacun des secteurs urbains de Lumio s'enclavant les uns par rapport aux autres.

La route nationale supporte donc l'ensemble du transit de la commune, en de rares points de jonctions sont au Camp Raffalli et au centre équestre , de part et d'autre de la rivière et du pont, le carrefour des serres vers le hameau des Salducciu, le croisement de San Petru, de La Nunziata, du Forum et du village, le croisement vers le hameau de Quarcioli, de Campu Laccie et vers la gare de Sant-Ambroggio.

Les plus importants sont ceux du village et vers Schinali, le croisement avec la RD 71 et celui vers la marine de la commune.

Notons que les croisements présentent souvent un profil en épingle peu sécurisé en raison du manque de visibilité.

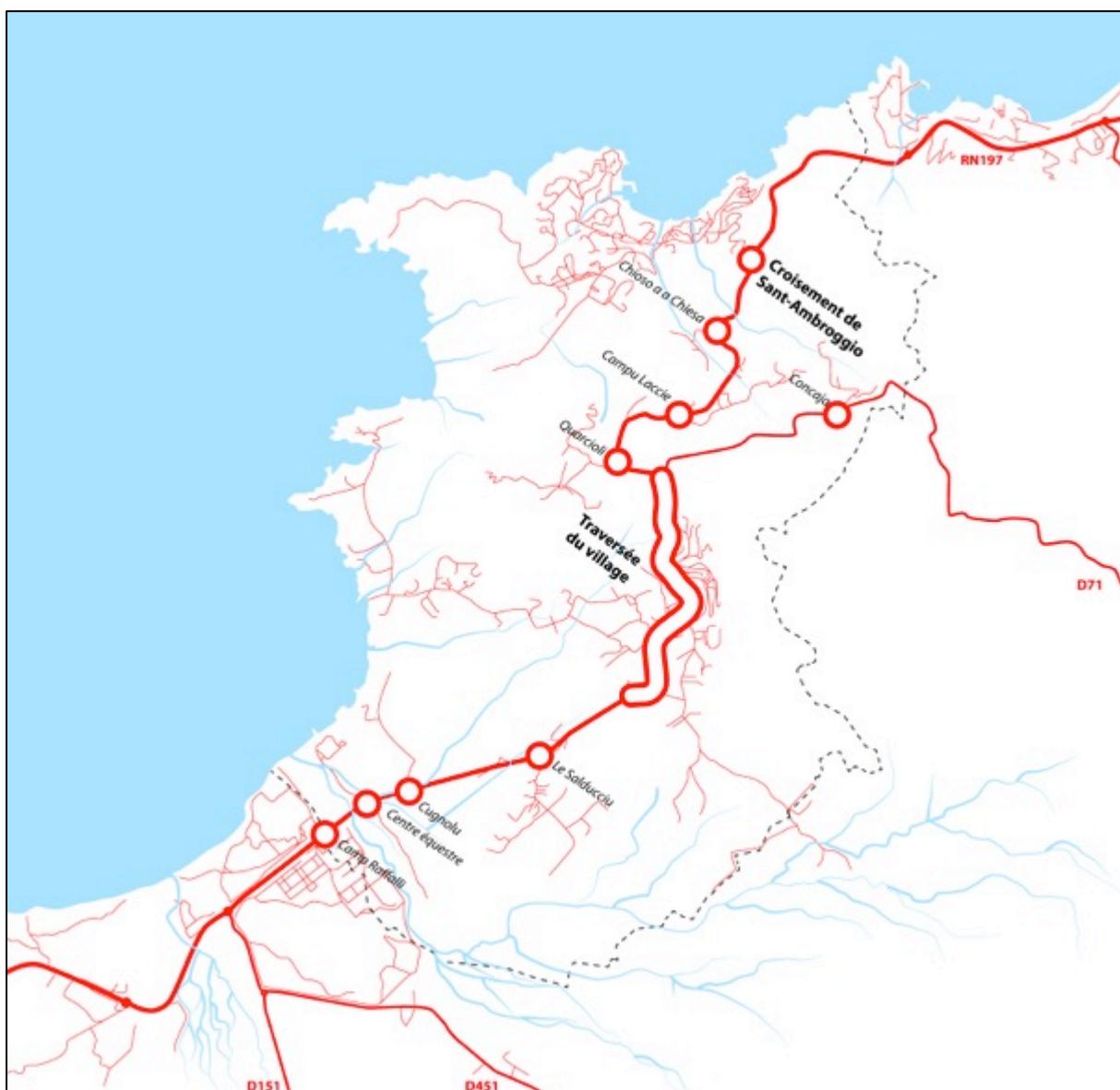
Le projet devra répondre à une mise en sécurité des croisements et des virages dangereux par une incitation à la réduction des vitesses et des aménagements favorisant un champ de vision et une anticipation plus importante de la part des conducteurs des véhicules motorisés.

En dehors des polarités urbaines (village et Sant-Ambroggio), il est préférable de mettre en œuvre des aménagements favorisant une différenciation des modes de déplacements (voirie roulées, bande cyclable et trottoirs).

En revanche, dans les zones urbaines, il s'agit d'encourager le plus possible les aménagements de type partagés, souvent formalisés par un traitement unique et de qualité pour les sols. Ces aménagements favorisent la réduction des vitesses et une prise de conscience de la part des automobilistes pour les autres modes de déplacement.

Une traversée du village peu mise en valeur

La considération du projet communal de développement du « Forum », en complémentarité de l'offre d'habitat et d'activités qu'offre déjà le village historique force à s'interroger sur la qualité de la route nationale qui traverse cet ensemble villageois. Entre San Petru et Mazze, la route nationale devient la « Grand rue » du nouveau périmètre villageois. De fait, il s'agit d'aborder la requalification de la nationale à cette endroit à la manière d'une voie communale, en privilégiant la rencontre entre les mode de déplacements et en encourageant des activités (économiques ou sociales) en lien immédiat avec ce tracé (privilégier les implantations d'équipements et de commerces à proximité et en co-visibilité immédiate avec la route nationale). Il s'agira également de donner une qualité à cette axe routier qui devra devenir un véritable espace public (par la création d'alignements plantés, la création d'aires de stationnements, des traversées piétonnes et vélos facilitées, une qualité du traitement des sols, la présence de mobiliers urbains de qualité....).



2. Réseau ferré

Le réseau ferré est le second axe structurant de la commune de Lumio.

Le ligne ferroviaire souligne le cordon littoral, entre 30 et 50m d'altitude au dessus du niveau de la mer et relie Calvi à Ile Rousse.

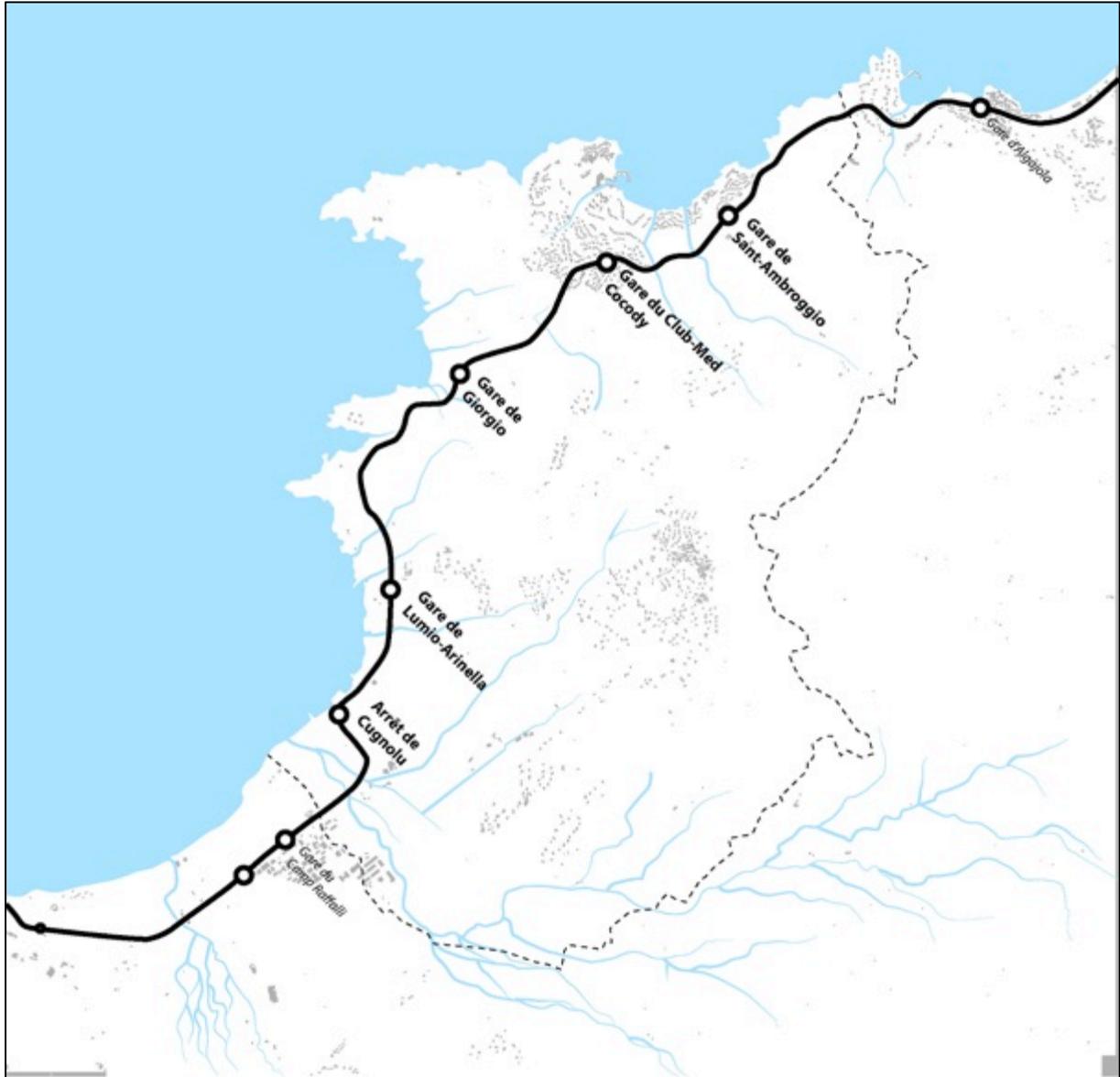
Son tracé alterne les passages dans des grands milieux naturels et des milieux urbains, en cela, le déplacement ferroviaire s'inscrit réellement comme une découverte du patrimoine paysager de la Balagne, en plus d'assurer le transport en commun le plus structurant de la région.

La voie ferroviaire bénéficie de cinq arrêts sur la commune.

- à proximité du site antique de Cugnolu, à l'embouchure du Seccu
- *gare de Lumio-Arinella*, au Hameau de l'Ondari, crique de Portu Ricciaiu
- *gare de Giorgio*, à proximité des carrières de Spano et du site naturel de la Punta Spanu, à Portu Algaju
- *gare du Club-Med Cocody*, au Hameau nouveau d'Orsu Lungu, en périphérie de la marine de Sant-Ambroggio
- *gare de Sant-Ambroggio*, à l'entrée Nord de la marine de Sant-Ambroggio, non loin de la route nationale

La desserte de la voie ferrée est intéressante en cela qu'elle offre, outre la seule desserte des plages et la desserte de Sant-Ambroggio, Orsu Lungu et Ondari, qui sont des secteurs urbanisés, la possibilité de rejoindre facilement et rapidement à pied, depuis chaque arrêt, un site historique ou géographique remarquable.

Cependant le foncier adjacent aux gares et aux arrêts ferroviaires est aujourd'hui peu valorisé alors qu'il serait susceptible d'apporter une valeur ajoutée aux secteurs qu'ils desservent, notamment par la création d'espace public, de stationnements (dans les zones urbanisées), des points d'information touristiques, mais également en renforçant l'économie locale (densification potentielle des secteurs déjà urbanisés dans le périmètre de la gare, développement d'activités commerciales et de services de proximité...).



3. Réseau pedestre

Les sentiers de randonnées ont la particularité, à la différence des réseaux structurants évoqués ci-avant, de parcourir le territoire géographique dans la richesse de sa diversité, depuis les reliefs de Lumio, offrant des points de vues remarquables sur le paysage, jusqu'au littoral en passant par le paysage de plaine et de vallées et vallons.

Ces itinéraires pedestres balisés reprennent certains tracés historiques que nous retrouvons sur le plan Terrier.

Notons que la rivière de Seccu, voie naturelle d'eau, n'entre pas dans les parcours de découverte pedestres.

De même, il n'existe pas d'itinéraires balisés continu le long du littoral.

Les lieux stratégiques de départ des itinéraires balisés partent principalement du centre villageois.

A ce titre, le village compte trois entrées : une au Sud dans le quartier de La Nunziata, une au Nord et une au centre-historique. Celle du centre historique de Lumio est un point stratégique puisqu'il permet de rejoindre l'arrière-pays balanin et suit un ancien « chemin des chapelles », ainsi que le sentier du patrimoine qui propose une boucle pedestre du village de Lumio au village ruiné d'Occi.

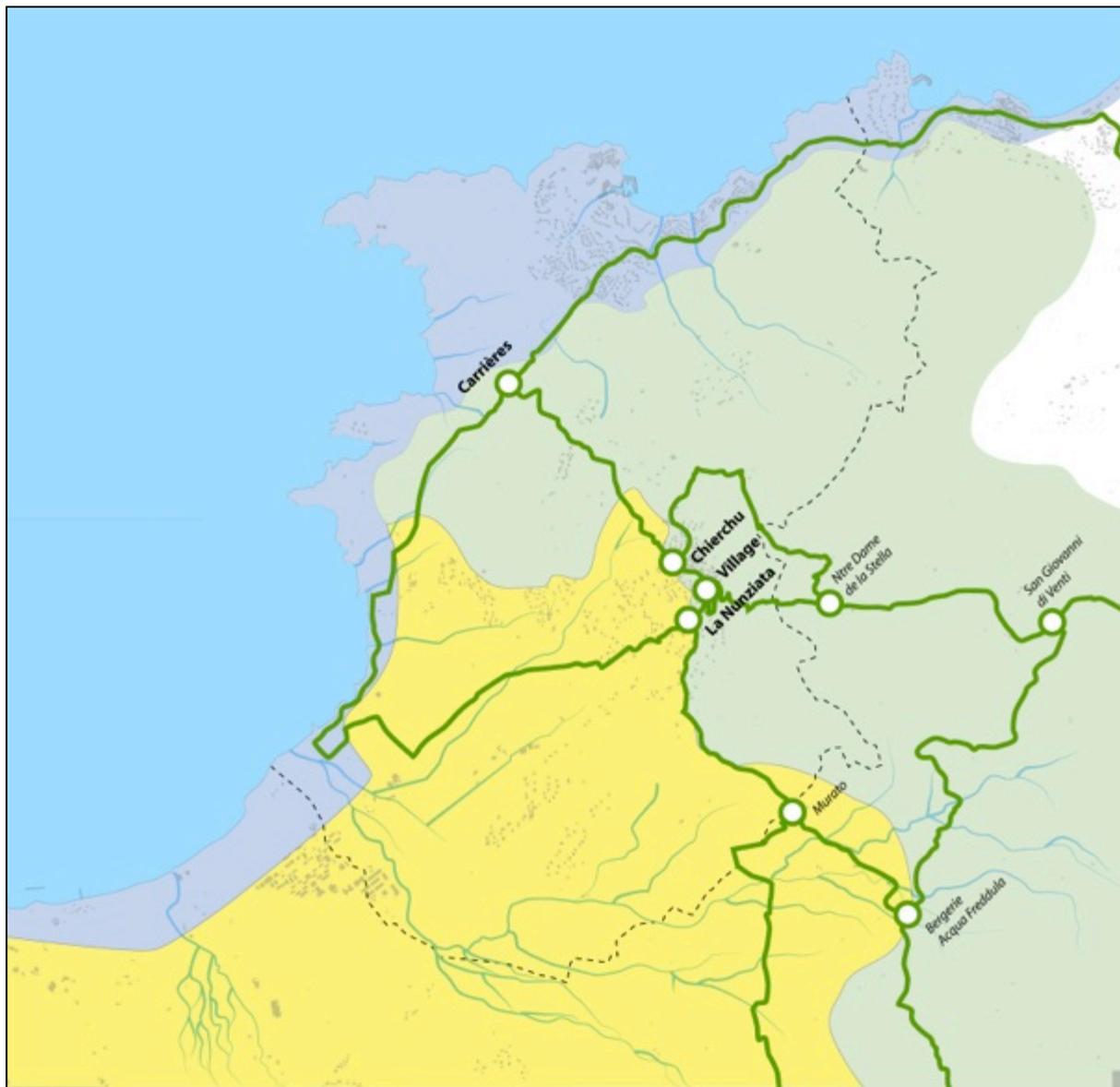
Autre croisement important : celui à proximité des carrières de granit de Spanu. Il fait se rejoindre le village avec la marine de Sant-Ambroggio au Nord-Est et forme une boucle qui rejoint le village de Lumio via le site archéologique de Cugnolu.

Si un sentier du patrimoine existe et met en valeur le petit patrimoine de proximité du village, aucun itinéraire ne permet de rendre compte de la richesse des sites archéologiques de la commune.

Le projet devra considérer l'opportunité de créer un maillage de sentiers pedestre valorisant l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti sur l'ensemble de la commune.

A ce titre, l'héritage des tracés historiques et chemins agricoles sont des aides à la constitution de ce maillage.

Il s'agit également d'enrichir ce réseau d'une signalétique et d'un balisage adapté, intégré pleinement aux paysages traversés.



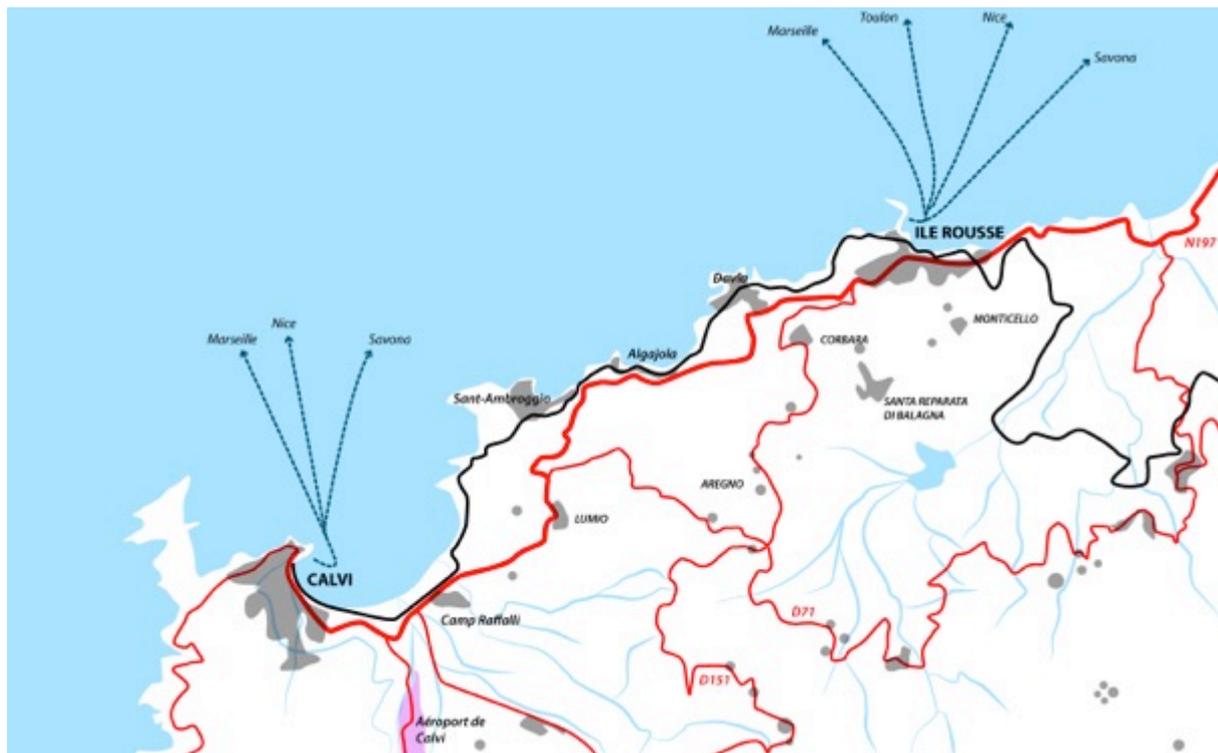
4. Réseau maritime

Les activités du port de Sant-Ambroggio ne peut à ce jour prétendre d'un vrai « réseau maritime », cependant, il s'agit de faire l'état des lieux d'un port de plaisance, appartenant à la Mairie de Lumio et exploité par la société Yachting Club de Sant'Ambroggio.

Le port de plaisance compte 220 places, dont 20 places sont réservées aux bateaux de passage. Les plaisanciers peuvent profiter d'une mobilité alternative terrestre électrique, de location de bateau ou de cours de plongée à partir du port.

Le rayonnement du port est à ce jour peu exploité à des fins de découverte de la côte terrestre depuis la mer, mais également la découverte du monde marin.

Le port de Sant-Ambroggio se situe entre les ports de Calvi et d'Ile Rousse, lesquels proposent des voyages maritimes de plus grande distance vers le continent : Marseille, Toulon, Nice et Savona. Là aussi, aucun service de taxi ou de navette propose de jonction maritime entre Calvi, Sant-Ambroggio, Algajola et Ile Rousse.



5. Réseau aérien

La commune de Lumio est à proximité de l'aéroport de Calvi Saint-Catherine : 9 kilomètres depuis le village, et 14km de la marine de Sant'Ambroggio.

A ce jour, il n'existe pas de ligne de transport en commun assurant des liaisons avec l'aéroport.

En revanche, il existe des sociétés privées qui assurent le transfert de l'aéroport à Lumio. Certaines résidences de vacances proposent également dans le cadre de leur offre de séjour, une prise en charge du déplacement.



Risques naturels et technologiques

1. Généralités sur les risques

La définition du risque résulte de la confrontation Aléa-Enjeu(x). Les enjeux sont liés à la présence humaine (être humains, habitations, activités économiques, infrastructures routières, etc.). L'aléa résulte du croisement de l'intensité d'un phénomène redouté et de l'éventualité qu'il survienne.

Une fois caractérisé, le risque se décline généralement en 3 niveaux : risque fort, risque modéré, risque faible.

Au regard des arrêtés de catastrophe naturelle pris sur la commune de Lumio depuis plus de 20 ans, le principal risque est celui lié aux inondations.

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de Lumio (Source : Primnet)

Catastrophe	Date début	Date fin	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	10/11/1996	21/01/1997	21/01/1997
Inondations et coulées de boue	21/10/1999	21/10/1999	07/10/2008
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/12/1999	28/12/1999	07/10/2008
Inondations et coulées de boue	13/06/2004	14/06/2004	13/08/2004

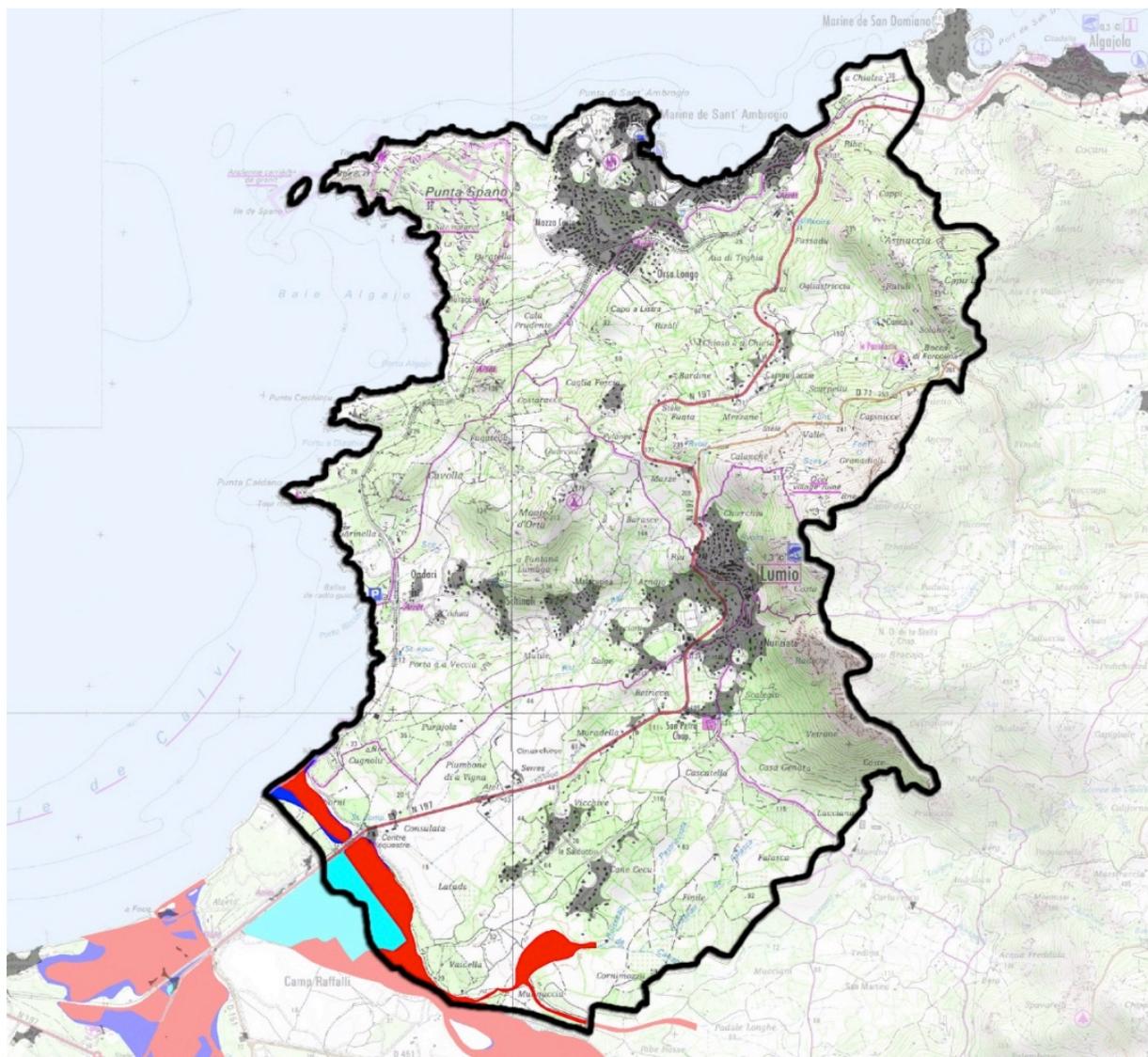
Plusieurs documents sur la commune de Lumio nous renseignent sur les risques et leur prise en compte dans le PLU varie selon la nature du document.

- les Plans de Prévention des Risques sont des documents opposable au PLU. Il s'agit de documents cartographiques réglementaires définissant les zones inconstructibles et constructibles sous conditions ou sans conditions. La commune de Lumio dispose de 2 PPR
 - "Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau" approuvé le 4 décembre 2009 ;
 - "Feu de forêt" en cours d'approbation.

La prise en compte des risques naturels est primordiale. Les projets urbains de demain ne devront pas aggraver le risque connu existant, ni engager d'autres situations susceptibles de porter atteinte aux personnes et aux biens.

2. Risque Inondation

Sur la commune de Lumio, un PPR inondation a été approuvé le 4 décembre 2009 au droit du fleuve Fiume Seccu. Il correspond au bassin de risque concernant les communes de Calenzana, Calvi, Lumio et Moncale.



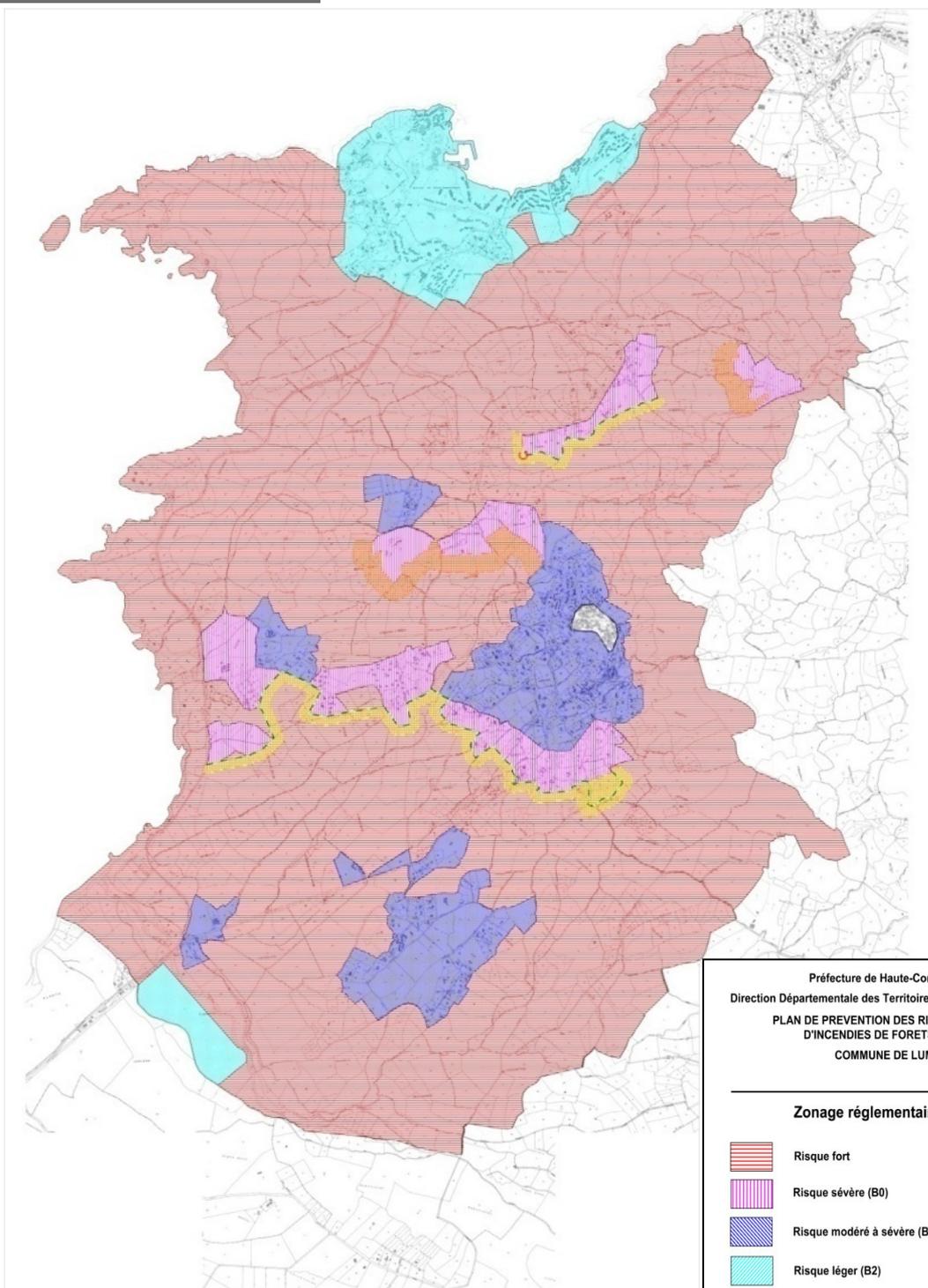
Carte réglementaire du PPR inondation

Sur la commune, ce risque se place en dehors de l'enveloppe urbaine mais impacte le camp militaire Raffali.

Le PPRI énonce les règles suivantes dans les zones :

- rouge, soumises au risque très fort : l'inconstructibilité ;
- bleu foncé, soumise au risque fort : l'inconstructibilité excepté l'extension de logements existants (sous conditions)
- bleu clair, soumise au risque modéré : constructibilité sous conditions

3. Risque incendie de forêt



Carte réglementaire du PPRIF approuvé en 2014

Préfecture de Haute-Corse
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INCENDIES DE FORETS**
COMMUNE DE LUMIO

Zonage réglementaire

-  Risque fort
-  Risque sévère (B0)
-  Risque modéré à sévère (B1)
-  Risque léger (B2)
-  Risque faible (zone blanche)
-  Ouvrage de protection collective
-  Zone débroussaillée (50 mètres)
-  Zone débroussaillée (100 mètres)

Carte réalisée en juin 2008
Modifiée: août 2009
juillet 2010
Source : Fond cadastral


Echelle : 1 / 6500 ème

De nombreux secteurs urbanisés de la commune apparaissent impactés.

- Se situent en zone à risque sévère B0 : Betricce, Ondari, Schinali, Malacucina, Quarcioli, Fuata, Campolaccia, Santuario ;
- Se situent en zone à risque modéré à sévère (B1) : Schinali, Quarcioli, Acciani, Nonziata, Arnajo, Chierciu, Salducciu, Larada, Cane Cecu, Consulata ;
- Se situent en zone à risque léger (B2) : Marine de Sant'Ambroggio, Orso Longo, Mazza Corta, Camp Raffali ;

Les règles applicables pour chaque zone sont définies dans le règlement du PPRif qui s'oppose au règlement du PLU.

Secteurs à risque	Règlement
Risque fort	Inconstructibilité
Risque limité	Une certaine constructibilité contrôlée est admise sous réserve du respect de prescriptions éventuelles d'urbanisme, de construction et de gestion*.
B0 : risque sévère	La réalisation de zone de protection collective rapprochée.
B1a : risque sévère à modéré	La mise en sécurité de ce secteur nécessite un entretien d'une bande débroussaillée à 50m en périphérie de la zone.
B1 : risque modéré	Constructibilité admise sous réserve de prescriptions
B2 : risque léger	Constructibilité admise sous réserve de prescriptions
Risque faible (zone blanche)	Aucune prescription

*On entend par zone de protection collective rapprochée un aménagement du terrain présentant les caractéristiques suivantes :

- Réalisation d'une zone débroussaillée de 50 m de large minimum, côté zone naturelle, en périphérie immédiate de la zone réglementée que l'on souhaite protéger, de manière à ceinturer la zone considérée vis-à-vis du sens de propagation prévisible d'un incendie,
- Desserte par une voie de circulation revêtue, ou non revêtue, accessible aux véhicules d'incendie et de secours répondant aux caractéristiques minimales d'une piste de seconde catégorie (bande roulante d'une largeur minimale de 4 mètres, avec aires de croisement espacées de 500 mètres en moyenne – cf Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies PPFENI),
- Débroussaillage sur une profondeur de 50 m entre le milieu naturel et le bord extérieur de la voie de circulation,
- Implantation de points d'eau normalisés, ou à défaut de réservoirs de toute nature d'un volume de 30 m³ utilisables par les véhicules des services d'incendie et de secours, judicieusement répartis.

4. Risques littoraux

Les risques littoraux englobent deux types de risques :

- La submersion marine liée à de fortes vagues ou à l'élévation du niveau de la mer sous l'effet du changement climatique.
- L'érosion côtière

La submersion marine est une "inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères" (Guide méthodologique des PPR littoraux, 1997). Lumio, en tant que commune littorale est soumise à ce risque.

Les hypothèses sur l'augmentation du niveau de la mer faites par l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) étant de 0,4m pour les plus optimistes à 1 m dans le cas extrême à l'horizon 2100.

L'érosion

L'érosion se traduit par la diminution des plages et l'attaque du cordon dunaire mais touche aussi les côtes à falaises.

L'analyse de l'évolution du trait de côte nous permet de bien appréhender le phénomène d'érosion côtière. L'étude sur l'évolution du trait de côte de 1951 à 1996 réalisée en 1997¹, montre la situation sur la plage de Calvi, voisine des plages de Lumio. La plage de Lumio, recule de façon systématique de 1960 à 1975 particulièrement à l'Ouest du débouché de la Figarella. Le recul se poursuit au moins jusqu'au milieu des années 80. Une dizaine d'année plus tard, en 1996, on observe une avancée du trait de côte engagé grâce aux travaux de ré-ensablement (menés sur la période de mai-juin) sur un 1km dans la partie Ouest de la plage.

¹ Evolution du trait de côte de 1951 à 1996 menée sur 25 plages des Agriates au golfe de Ventilegne - Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM en juin 1997 pour le compte de l'OEC et de la DRIRE.

5. Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets numéro 2010-1254 du 22 octobre 2010 et numéro 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La commune de Lumio se situe en zone de sismicité 1 (faible). A ce titre elle ne fait l'objet d'aucune exigence quant à la mise en œuvre de règles de construction parasismique.

Catégorie Zone	I (hangars..)	II (maisons individuelles)	III (établissements)	IV (protection primordiale)
				
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence		Eurocode 8	
Zone 3	aucune exigence	règles simplifiées PSMI	Eurocode 8	Eurocode 8
Zone 4	aucune exigence	règles simplifiées PSMI	Eurocode 8	Eurocode 8
Zone 5 (Antilles)	aucune exigence	règles simplifiées CPMI Antilles	Eurocode 8	Eurocode 8

Application des règles de constructibilité pour les différentes catégories de bâtiment selon la zone de sismicité

6. Risque transport de matières dangereuses

Etant traversée par la RN197 où transite de nombreux camions de livraison en tous genres (hydrocarbures, gaz, ...), la commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses.

Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont généralement consécutifs à un accident se produisant lors de l'acheminement de ladite matière. Cependant, la cause de ces événements est liée davantage au mode de transport en lui-même (erreur humaine, accident de la route, etc.), qu'au caractère dangereux du produit transporté.

7. Synthèse Risques naturels et technologiques

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>La commune est visée par le risque de transport de matières dangereuses lié au passage de la RDN197</p> <p>Un risque sismique faible (zone 1)</p>	<p>Un risque feu de forêt fort en raison d'un important couvert végétal et de la proximité de l'habitat avec ces boisements</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le respect des règles édictées dans le PPR inondation approuvé en 2009 et le PPRif approuvé en 2014</p>	<p>Sous les effets du changement climatique, les incendies de forêt et les épisodes d'inondation pourraient augmenter en raison de l'intensité des épisodes de sécheresse et de fortes pluies.</p>
ENJEUX	
<p>- Prendre en compte les plans de prévention des risques approuvés</p>	

Pollutions et nuisances

Qualité de l'air

Bruit

Sites et sols pollués

Déchets

1. La qualité de l'air

1.1. LES OBJECTIFS FIXES PAR LE SCHEMA REGIONALE CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE) DE CORSE

Les objectifs fixés dans le SRCAE en termes de qualité de l'air sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs de la directive plafonds par polluant	Réduction entre 1990 et 2010	Réduction complémentaire entre 2010 et 2020
Nox	-58%	Entre33% et41%
SO ₂	-72%	Entre48% et60%
NH ₃	Stabilisation	-28%
COV	-61%	Entre33% et40%
PM2.5	-	Entre28% et35%

Objectifs réglementaires en termes de qualité de l'air – SRCAE CORSE

Ainsi, à long terme, les efforts de réduction des consommations énergétiques devraient conduire à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air régionale.

Le Plan Particules et le Plan National Santé Environnement fixent un objectif de 30% de réduction des PM_{2.5} d'ici 2015. Décliné à l'échelle régionale, cet objectif semble atteignable, les orientations du SRCAE devraient permettre la réduction complémentaire nécessaire pour l'atteindre.

La directive « Plafonds » (2001/81/CE) est en cours de révision pour introduire de nouveaux plafonds à 2020 (l'échéance actuelle est à 2010). Divers niveaux d'ambition sont envisagés et ils conduiraient à une réduction complémentaire entre 2010 et 2020 de -33% à -41%.

1.2. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), du 30 décembre 1996, reconnaît le droit pour chacun à respirer un air qui ne nuise pas à la santé. A cette fin, une obligation de surveillance de l'air s'impose. Deux types de données sont alors à distinguer : celles sur les émissions de polluants, enregistrées par le CITEPA, et celles sur les concentrations mesurées dans l'air, dont les relevés sont assurés par Qualitair Corse.

L'association Qualitair Corse a la charge de :

- Surveiller la qualité de l'air sur toute la Corse, par l'utilisation d'outil de mesures des polluants réglementaires que sont entre autre les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, les particules en suspension.
- Exploiter les données obtenues par les moyens de mesures afin notamment de prévoir la qualité de l'air et anticiper les pics de pollution.
- Conseiller afin de contribuer aux réflexions relatives à l'aménagement du territoire et aux déplacements en fournissant à la fois des éléments d'évaluation, de prospective et des outils d'aides à la décision.
- Informer les autorités et la population au quotidien et notamment en cas d'épisodes de pollution. L'association participe également à la sensibilisation du jeune public à la problématique de la pollution atmosphérique à l'aide d'outils pédagogiques.

1.3. LA QUALITE DE L'AIR SUR LUMIO (STATION DE REFERENCE : MONTESORO - BASTIA)

❖ Les émissions de dioxyde d'azote(NO₂)

Découlant des processus de combustion (centrales thermiques ; transports routiers, maritimes, aériens et ferroviaires ; incendies et feux de déchets ; chauffage urbain principalement), la Corse est particulièrement concernée par ce polluant, surtout en période estivale.

Sur les mois de Juillet-Aout-Septembre 2010, la Station Montesoro de Bastia a enregistré une moyenne journalière de NO₂ de 7µg/m³, avec une valeur maximale horaire de 80µg/m³: ce qui reste largement en dessous des seuils d'information (200µg/m³) ou d'alerte (400µg/m³).

Au sein même de la commune Lumiaise, on peut supposer des valeurs similaires avec de légères variations entre espaces naturels, sur la côte Ouest par exemple, où le taux tend à être plus bas, et zones fréquentées (RN197, Marine de Sant'Ambrogio, village de Lumio), où, au contraire, en raison du trafic des riverains, et saisonnièrement, de l'affluence touristique, les émissions automobiles sont plus importantes.

❖ L'Ozone (O₃)

En raison d'un ensoleillement annuel remarquable, l'Ozone se révèle être le principal polluant sur l'île de Beauté.

Dans la mesure où les valeurs cibles pour la santé humaine (moins de 25 jours par an de dépassement des 120 µg/m³/8h) sont régulièrement dépassées : 2007 et 2010 pour Ajaccio ; 2008, 2009, 2010 pour Bastia, un projet, spécifique à l'étude de ce polluant, a été lancé en 2012. Il s'agit du projet Charmex, dont l'objectif est de « créer un observatoire de l'atmosphère au Cap Corse ».

Au niveau de la station de Montesoro, les données de l'été 2010 mettent en avant une valeur moyenne journalière de 100 µg/m³, et une valeur maximale horaire de 177 µg/m³, soit juste en dessous du seuil d'information qui est de 180 µg/m³ en moyenne horaire.

Nous ne disposons pas de mesures précises à l'échelle de Lumio, toutefois, il est possible d'envisager que :

- Le taux d'Ozone doit fortement varier entre l'hiver et l'été.
- Les valeurs se révèlent moins importantes sur Lumio, même en été, du fait de sa situation sur la côte Ouest de la Corse (tandis que Bastia, placée sur la

Côté Est souffre régulièrement des pollutions à l'Ozone en provenance du continent à cause de l'orientation des vents dominants).

Néanmoins, la valeur cible pour la protection des écosystèmes est quant à elle dépassée partout, comme sur l'ensemble des régions du Sud-est de la France.

❖ Les émissions de benzo(a)pyrène

L'étude menée sur Bastia en 2013 au niveau de la station périurbaine Montesoro a mis en évidence des valeurs bien en dessous de la valeur cible annuelle (1 ng/m^3). Et ce, même en hiver, où l'augmentation de l'utilisation du chauffage à bois notamment, tend à augmenter les émissions de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dont fait parti le benzo(a)pyrène. Ces données peuvent être transposées à l'échelle de Lumio.

❖ Les émissions de particules fines (PM10)

En Corse, les particules fines peuvent être d'origine naturelle ou anthropique. A l'été 2010, la station de Montesoro enregistrait une moyenne journalière de $11 \text{ } \mu\text{g/m}^3$ ($\text{PM}^{2.5}$) et une valeur maximale journalière de $26. \text{ } \mu\text{g/m}^3$ ($\text{PM}^{2.5}$). Or, la valeur limite annuelle est de $25 \text{ } \mu\text{g/m}^3$ pour les particules $\text{PM}^{2.5}$ à partir de 2015.

Toutefois, la commune de Lumio, contrairement à la zone périurbaine de Bastia où se situe la station Montesoro, dispose d'une étendue résidentielle bien moins importante (principale source d'émission de particules d'origine anthropique) ce qui tend à limiter le taux de PM10. L'idée d'un taux inférieur est également soutenue du fait de l'absence de carrière en exploitation sur Lumio (principale source d'émission de poussières).

❖ Conclusion

La population résidentielle de Lumio n'est pas susceptible de respirer un air dont les niveaux dépassent la valeur limite annuelle d'exposition :

- pour le dioxyde d'azote ($40 \text{ } \mu\text{g/m}^3/\text{an}$)
- pour le benzo(a)pyrène ($1 \text{ ng/m}^3/\text{an}$)
- pour les particules fines ($40 \text{ } \mu\text{g/m}^3/\text{an}$)

En revanche, une sensibilité à l'Ozone peut être soulignée. (Valeur cible : $120 \text{ } \mu\text{g} / \text{m}^3$ - Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser plus de 25 jours par an, en moyenne calculée, sur 3 ans).

2. Le bruit

2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En application de l'article 13 de la loi n° 92 1444 du 31 décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées en cinq catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée.

Catégorisation du niveau sonore des routes

Catégorie	Niveau sonore diurne (L)	Niveau sonore nocturne (L)	Largeur affectée par le bruit, de part et d'autre de la voie
1	> 81 db	> 76 db	300 m
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	250 m
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	100 m
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	30 m
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	10 m

2.2. IMPACT DU BRUIT SUR LA SANTE

Le bruit peut-être à l'origine de trouble auditif (fatigue, perte auditive). Les sons audibles se situent entre 0 dB et 140 dB. Le seuil de la douleur est atteint à 120 dB(A). Le risque de fatigue auditive et/ou de surdité croît avec l'augmentation de l'intensité du bruit. Les expositions de longue durée à des niveaux sonores inférieurs à 70-80 dB(A) n'induisent pas de lésions. Mais les niveaux de bruit ambiant (inférieurs à 85 dB(A)) peuvent engendrer des effets extra-auditifs (le sommeil par exemple).

Ainsi, une exposition à 50 dB(A) peut engendrer une fatigue notable et peut renforcer des effets directement attribuables au bruit comme la diminution de la vigilance, de l'efficacité du travail ou de l'apprentissage durant l'enfance.

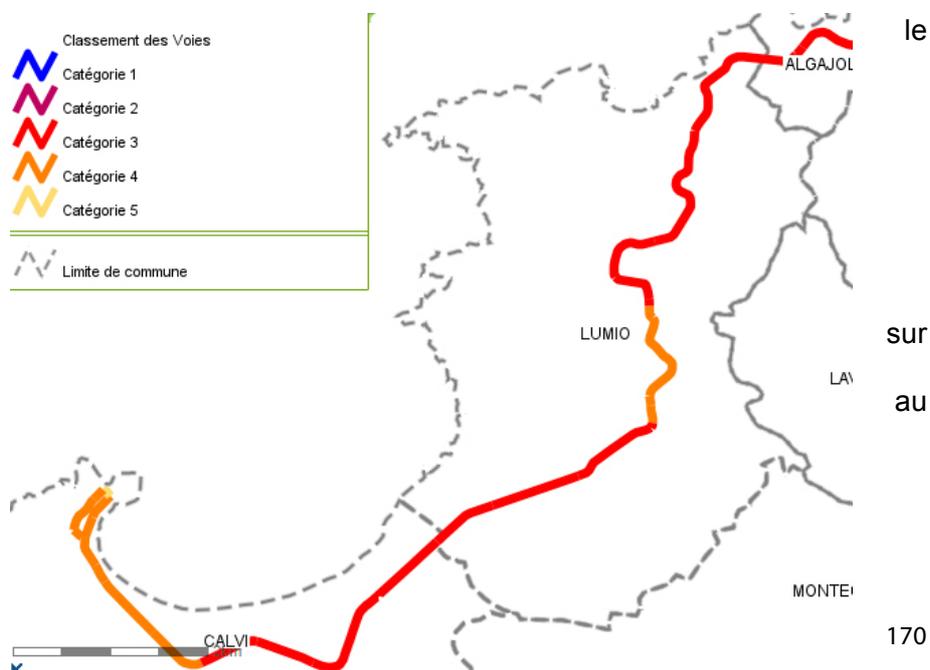
Des effets sur le système nerveux autonome ont également été observés, les expositions au bruit générant un stress qui entraîne des réponses diverses de l'organisme, végétatives (notamment sur le système cardio-vasculaire) et endocriniennes (élévation des sécrétions de catécholamines, de cortisol).

C'est ainsi que le classement des voies bruyantes, tel qu'initié par l'arrêté du 30 mai 1996, vise à prévenir les effets du bruit de la circulation routière sur la santé. A partir d'un niveau sonore nocturne de 55 dB(A), un périmètre dessiné de part et d'autre de l'axe de la voie est à respecter pour l'implantation de toutes nouvelles constructions aux abords de cette voie.

2.3. LE BRUIT SUR LUMIO

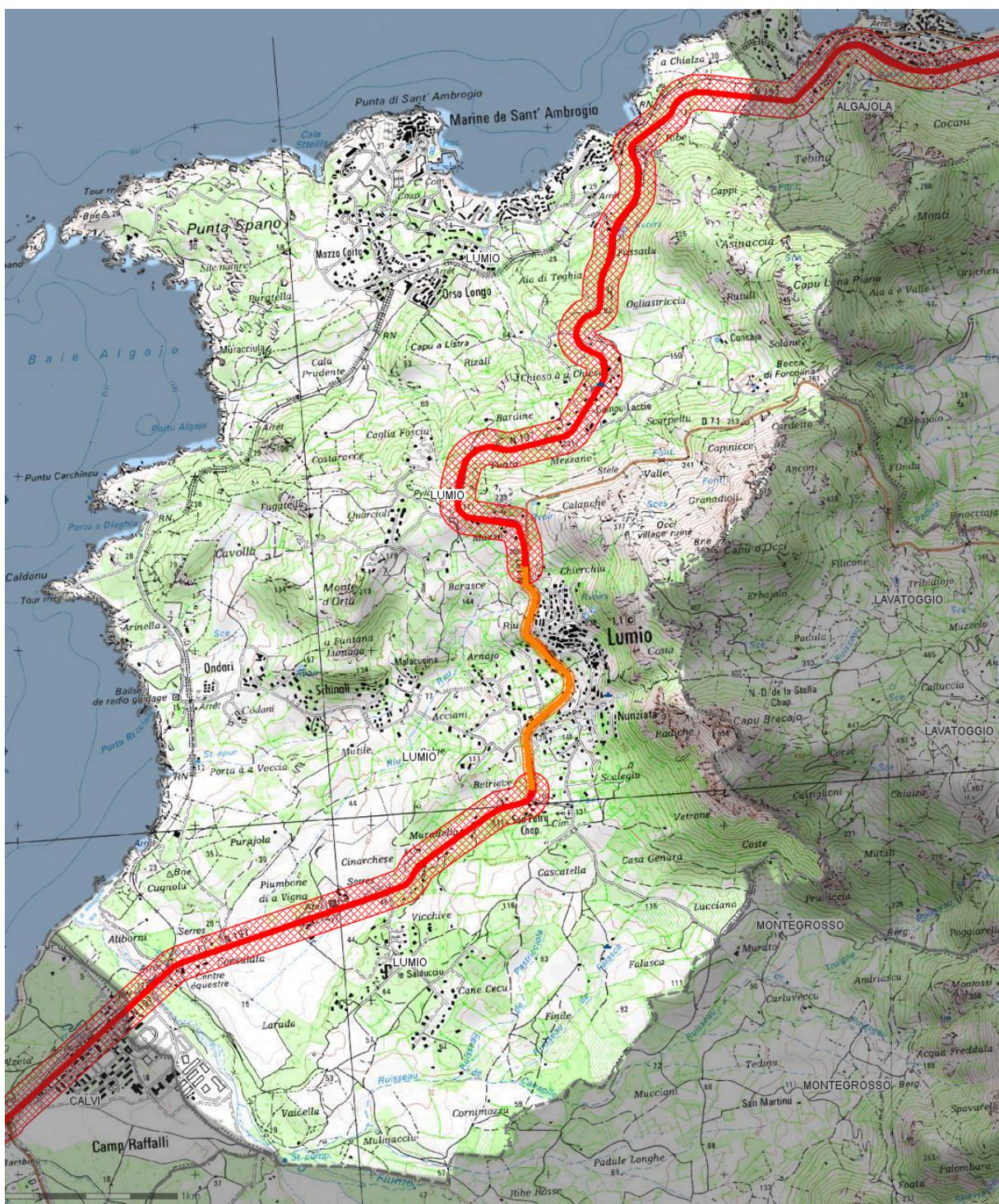
La carte ci-contre présente classement sonore de la RDN197, principale route traversant Lumio, qui constitue par ailleurs, la source majeure de nuisances sonores.

En raison de son trafic, cette route fait l'objet d'un classement en catégorie 3 la majorité de son parcours et en catégorie 4 niveau du village de Lumio.



Classement sonore des infrastructures routières sur Lumio

Ce classement implique, dans une bande de 100m pour les tronçons en catégorie 3 et dans une bande de 30m pour le tronçon en catégorie 4, de part et d'autre de la RDN197, des prescriptions d'isolement acoustique pour les habitations, les établissements d'enseignement, de santé ainsi que les hôtels découlant de l'arrêté du 30 mai 1996.



Secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la RN197

3. Sites et sols pollués

Les bases de données BASOL et BASIAS recensent les sites industriels et les sites pollués susceptibles de provoquer une nuisance ou un risque pour la population et l'environnement :

BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués) recense les sites pollués traités, les actions spécifiques imposées par l'Etat pour prévenir la pollution ou l'enrayer.

BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et d'activités de services) permet de disposer de traces des activités industrielles. Cette inscription ne correspond pas à une pollution avérée mais renseigne sur une éventuelle pollution (anciennes cuves contenant des produits polluants, dépôts de liquides inflammables comme les stations services...) qui peut être diagnostiqué avant réutilisation du site.

Lumio ne compte pas de site BASOL mais 3 sites BASIAS en activité : la station Elf à Sant'Ambroggio, la station Total et le dépôt de traitement du bois à Consolate.

L'ancienne carrière de granite située sur la presqu'île de Spano figure aussi à l'inventaire des sites BASIAS.

La commune ne compte pas d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Implication PLU - Sites et sols pollués

Face aux sites et sols pollués, les enjeux sont l'instauration de règles spécifiques en cas de reconversion de ces sites (étude de sols, mesure de gestion de la pollution).

4. Les déchets

La collecte et l'élimination des déchets ménagers relève de la compétence de la Communauté de communes Calvi Balagne.

Sur la commune, le mode de collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte. 114 containers à ordures ménagères sont aussi dispersés sur le territoire.

Une fois collectés les déchets sont acheminés vers le quai de transit de Notre-Dame de la Serra à Calvi, puis dirigés au centre d'enfouissement de Tallone.

Le tri des déchets se fait quant à lui à plusieurs niveaux :

- à travers la mise à disposition de Points d'Apports Volontaire (PAV) permettant la récupération du verre, du papier, des cartons et des emballages en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.
Au total, la CCCB a installé 362 PAV.
Lumio compte 38 PAV dont 71 containers réservés aux emballages, 40 aux JRM et 42 au verre.
Une fois collecté les déchets issus du tri sélectif sont acheminés dans un centre de dépôt de la zone d'activité de Cantone à Calvi.
- à travers une déchetterie. Lumio dépend de la déchetterie de Notre Dame de la Serra à Calvi.
- à travers une collecte sélective en porte à porte spécifique aux encombrants.

Le volume de déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Calvi Balagne atteint 10 000 t par an dont environ 15% de ces déchets sont valorisés grâce au tri sélectif (hors déchetterie).

5. Synthèse Nuisances et pollutions

Atouts	Faiblesses
<p>Des niveaux de pollution atmosphérique en deçà des valeurs limites : une bonne qualité de l'air générale.</p> <p>L'absence de site BASOL et d'ICPE.</p>	<p>La RN197, classée voie bruyante? constitue une nuisance sonore pour une partie des habitants.</p> <p>Une commune sensible à la pollution par l'ozone.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les objectifs fixés par la communauté européenne visant à réduire les polluants et les techniques de réduction des polluants dans le secteur de l'automobile</p>	<p>Une augmentation du trafic automobile en lien avec l'augmentation de la population (habitants et touristes) et la sur représentation de la voiture individuelle</p>
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une bonne qualité de l'air - Préserver l'ambiance sonore - Mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement proche avec le volume de déchets produit existant et futur 	



La population et ses évolutions

La situation en Corse

La croissance démographique est un phénomène partagé par le plus grand nombre des communes de Corse. Parmi les 360 communes que compte la région, 282 ont gagné en population depuis 1999, alors qu'elles n'étaient que 239 au cours de la décennie 1990. Par ailleurs, les communes ayant perdu de la population sont souvent petites (les trois quarts comptent moins de 200 résidents) et leur dépeuplement reste limité, le plus souvent à moins de 10 habitants.

Avec 34 habitants au km², la Corse demeure la moins densément peuplée des régions françaises. La densité de population y est trois fois inférieure à la moyenne métropolitaine. Néanmoins, cette densité a largement augmenté depuis 40 ans : elle dépassait à peine 20 habitants au km² au recensement de 1962.

Une population concentrée à Ajaccio et Bastia

La Corse est faiblement peuplée et la population y est très concentrée. Ainsi, 43 % des habitants vivent sur à peine 2 % du territoire. Ce phénomène de concentration de population est même un peu plus marqué en Corse qu'en France métropolitaine. Il résulte de la force d'attraction exercée par les communes d'Ajaccio et de Bastia. Elles concentrent à elles seules 36 % de la population insulaire, alors que les villes centres ne regroupent que 28 % des habitants au niveau national.

La Corse trois fois moins densément peuplée que la province

Densité de population en 2006 par type d'espace (en habitants par km²)

Type d'espace	Corse	France de province
Pôle urbain - Ville centre	1 058	1 013
Pôle urbain - Banlieue	258	450
Périurbain	35	71
Total espace urbain	104	183
Total espace rural	16	35
Tous espaces	34	94

Source : Insee - Recensement de la population.

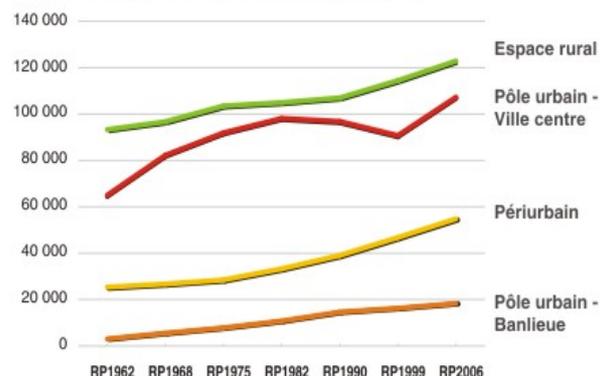
Par ailleurs, en Corse comme sur le reste du territoire, les villes centres sont marquées par une « renaissance » démographique, après deux décennies de stagnation. Ce mouvement est sensiblement plus vigoureux sur l'île qu'au niveau national. La population d'Ajaccio et de Bastia a augmenté à un rythme moyen de 2,4 % par an depuis 1999 (+ 2,7 % à Ajaccio et + 2,0 % à Bastia). Sur les 34 000 habitants supplémentaires que compte la Corse depuis 1999, Ajaccio et Bastia en ont accueilli la moitié. La densité

de population au sein des deux préfectures de Corse s'est fortement accrue. Avec 1 058 habitants au km², elle est désormais voisine des villes centres de province.

L'attraction d'Ajaccio et de Bastia dépasse largement leurs limites communales. Leur influence a profité à l'ensemble de leur aire urbaine respective, composée d'un total de 94 communes.

Croissance démographique forte et continue dans les couronnes périurbaines

Evolution de la population en Corse par type d'espace



Source : Insee - Recensements de la population.

Les petites communes se repeuplent

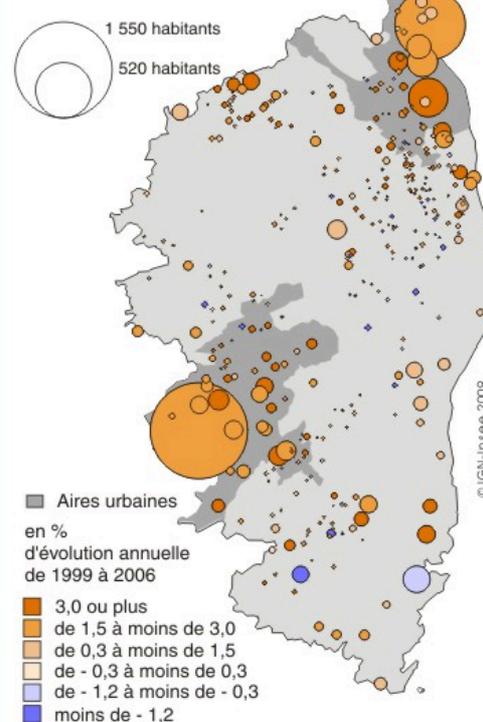
Population de la Corse en 2006

Type d'espace	Nombre de communes	Population 2006	Part de population en 2006	Ta d'évo annuel à 2
moins de 200 habitants	209	13 768	6,4 %	1
Urbain	45	4 387	1,5 %	1
Rural	164	14 381	4,9 %	1
200 à 499 habitants	66	20 435	6,9 %	1
Urbain	20	6 843	2,3 %	2
Rural	46	13 592	4,6 %	1
500 à 1999 habitants	59	58 030	19,7 %	1
Urbain	18	21 438	7,3 %	2
Rural	41	36 592	12,4 %	1
2000 à 9999 habitants	24	89 585	30,5 %	1
Urbain	11	40 467	13,8 %	2
Rural	13	49 118	16,7 %	0
10 000 habitants et plus	2	107 300	36,5 %	2
Total	360	294 118	100,0 %	1
Total espace urbain	96	180 435	61,3 %	2
dont :				
Villes-centres	2	107 300	36,5 %	2
Banlieues	5	18 352	6,2 %	1
Périurbain	89	54 783	18,6 %	2
Total espace rural	264	113 683	38,7 %	0

Source : Insee - Recensements de la population.

Croissance démographique dans la majorité des communes de Corse

Evolution annuelle de la population des communes entre 1999 et 2006



Source : Insee - Recensements de la population.

Ainsi, la banlieue de *Bastia* *, formée des communes situées dans sa périphérie immédiate, a vu sa population augmenter de 1,8 % par an depuis 1999. Cette croissance est certes rapide mais en léger ralentissement par rapport aux décennies 1980 et 1990 (+ 2,5 %). Comme au niveau national, on assiste donc en Corse à un rééquilibrage entre ville centre et banlieue. Toutefois, les banlieues en Corse se distinguent très nettement de celles du continent. Elles ne regroupent qu'une faible part de la population (6 % contre 32 % au niveau national) et la densité de population y est deux fois plus faible (258 habitants au km² contre 450 en France de province).

Plus encore que les banlieues, les couronnes périurbaines autour d'Ajaccio et de Bastia ont connu une forte progression de leur population au cours des dernières années. La population y résidant s'est ainsi accrue de 2,3 % par an depuis 1999. Toutefois, la densité de population au sein de ces communes périurbaines reste faible : 35 habitants au km² soit deux fois moins qu'au niveau national. Ce phénomène de périurbanisation n'est ni nouveau, ni propre à la Corse. Il était même le principal moteur de la croissance démographique au cours des dernières décennies. Les communes périurbaines regroupent désormais 19 % de la population insulaire contre 13 % trente ans plus tôt. Au niveau national, 22 % de la population résident dans ce type de communes, sous influence d'un pôle urbain.

L'espace périurbain autour d'Ajaccio et de Bastia a été marqué par une croissance démographique forte et homogène, quelle que soit la taille des communes s'y rattachant. Il s'agit là d'une inflexion sensible par rapport aux décennies précédentes au cours desquelles seules les plus grosses communes périurbaines avaient connu des hausses de population. Ainsi, les communes de moins de 200 habitants sous l'influence de Bastia ont vu leur population augmenter de 1,3 % par an depuis 1999 alors qu'elles s'étaient dépeuplées entre 1982 et 1999. De même, les petites communes proches d'Ajaccio ont connu une hausse de leurs habitants de 1,8 % par an depuis 1999, contre une baisse de 1,1 % par an au cours des deux décennies précédentes.

Le mouvement de périurbanisation a donc profité aux villages proches d'Ajaccio et de Bastia, mais davantage encore aux communes de plus grande taille. Les communes d'Afa, de Grosseto-Prugna ou d'Albitreccia au sud et de Borgo ou Venzolasca au nord ont toutes continué de croître à un rythme très soutenu.

les petites communes rurales se repeuplent

Les petites communes rurales, majoritaires en Corse (80 % comptent moins de 500 habitants), sont précisément celles qui bénéficient le plus de la reprise démographique. Leur population s'est accrue de 1,2 % par an depuis 1999 alors qu'elle baissait de 0,7 % par an entre 1982 et 1999. La majorité des villages suivent cette tendance.

Parmi les plus grandes communes de l'espace rural, la situation est contrastée. Les communes de 500 à 2 000 habitants, qui globalement gagnaient déjà des habitants entre 1982 et 1999, continuent de se densifier. Elles bénéficient pour la plupart de la proximité d'un pôle d'emploi, d'une desserte aisée par route nationale ou encore d'une situation littorale. Leur croissance démographique s'établit à 1,6 % par an sur la période récente après 0,9 % entre 1982 et 1999. Cette accélération est particulièrement sensible en Corse-du-Sud et concerne notamment les communes de Conca, Lecci ou Viggianello au sud ou encore Cargèse à l'ouest. Néanmoins, en Haute-Corse, la plupart des communes rurales de taille moyenne (500 à 2 000 habitants) ont également une croissance démographique soutenue. Citons par exemple Santa-Reparata-di-Balagna et Monticello en Balagne ou encore Cervione et Santa-Lucia-di-Moriani sur la Costa Verde. Cette densification des petites et moyennes communes rurales s'est probablement opérée au détriment des plus grandes villes avoisinantes. Ainsi, les communes rurales de plus de 2 000 habitants ont vu leur population augmenter modérément depuis 1999 (+ 0,3 % par an après + 0,9 % entre 1982 et 1999).

En Balagne, la densité de population est de 19,6 habitants / km² sur l'ensemble, mais les communes de OLMICAPPELLA, VALLICA (27 habitants en 1999), PALASCA, PIOGGIOLA et NOVELLA ont des densités inférieures à 5 habitants / km². La population était estimée à environ 19 825 habitants en 2004, avec une progression de 7,23% par rapport au recensement de 1999. On constate un solde migratoire positif (105 pour 10 000 habitants) en Balagne contre 238 pour 10 000 pour la CORSE), principalement d'origine d'Ile de France et de PACA. Les moins de 20 ans représentent plus de 20 % (24,7 % pour l'ensemble de la France) et la part des plus de 60 ans, plus de 26,5 % (21,1 % pour l'ensemble de la France). La population est donc relativement âgée. La Balagne comprend deux villes, CALVI (5 420 habitants en 2005) et l'ÎLE-ROUSSE (2 795 habitants en 2005) représentant environ 44 % de la population, où se concentrent les activités portuaires de transport et de plaisance. Elles réunissent aussi l'essentiel des lits touristiques marchands du Pays. Les pôles urbains de CALVI et de l'ÎLE-ROUSSE (et maintenant les villages proches) recueillent une grande partie de la population active

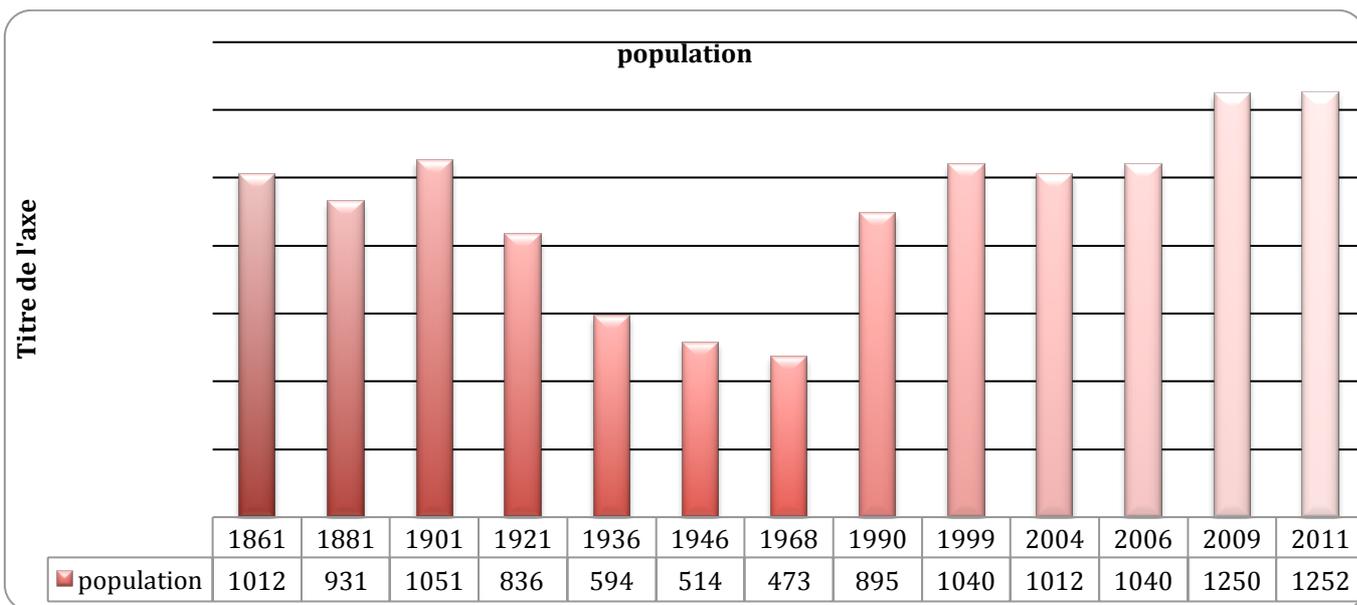
A Lumio,

En 2011, la commune comptait 1 252 habitants. L'examen des derniers recensements permet de constater que la population connaît un accroissement constant depuis les années 1980 mais semble stagner sur la dernière période.

Il faut y voir l'attractivité des territoires voisins et très sûrement l'absence de document de planification sur Lumio.

Évolution de la population

1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
1 012	923	1 004	967	931	921	959	939	1 051
1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
983	944	836	800	698	594	514	402	292
1968	1975	1982	1990	1999	2004	2006	2009	2011
473	732	747	895	1 040	1 012	1 040	1 250	1 252



	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
population	473	732	747	895	1040	1040	1252
densité moyenne (hab/km2)	24,7	38,2	38,9	46,7	54,2	54,2	65,3

La densité moyenne d'habitants par km/2 augmente régulièrement ce qui paraît normal au regard de l'évolution de la population. Il convient toutefois de noter que l'essentiel de la population se répartit essentiellement autour de deux grands pôles : Lumio et la Marine de San Ambroggio.

La densité moyenne de la commune est tout de même trois fois supérieure à celle de la Balagne. Ce chiffre doit tout de même être pondéré car certaines communes présentent une densité de 5 habitants/km² (palasca), d'autres de 21 habitants/km² mais avec un territoire plus grand.

Forte attractivité mais faible fécondité

En Corse, la croissance de la population s'explique quasi-exclusivement par les mouvements migratoires, et ce quel que soit le type d'espace urbain ou rural. Ce phénomène est commun à l'ensemble des régions méridionales. Par ailleurs, il n'est pas nouveau puisque le solde naturel, c'est à dire la différence entre les naissances et les décès, n'expliquait déjà qu'une très faible part de la croissance démographique entre 1982 et 1999.

Depuis 1999, le solde naturel est presque nul en Corse, les quelque 2 700 naissances et décès annuels s'équilibrent. En particulier, le faible nombre de naissances s'explique par une structure par âge défavorable mais également par une fécondité nettement inférieure à la moyenne nationale.

En revanche, la Corse est particulièrement attractive. Ainsi, les flux migratoires entre la Corse et les autres régions se sont nettement intensifiés au cours des dernières années. L'excédent migratoire qu'enregistre la Corse concerne majoritairement des populations d'âge actif.

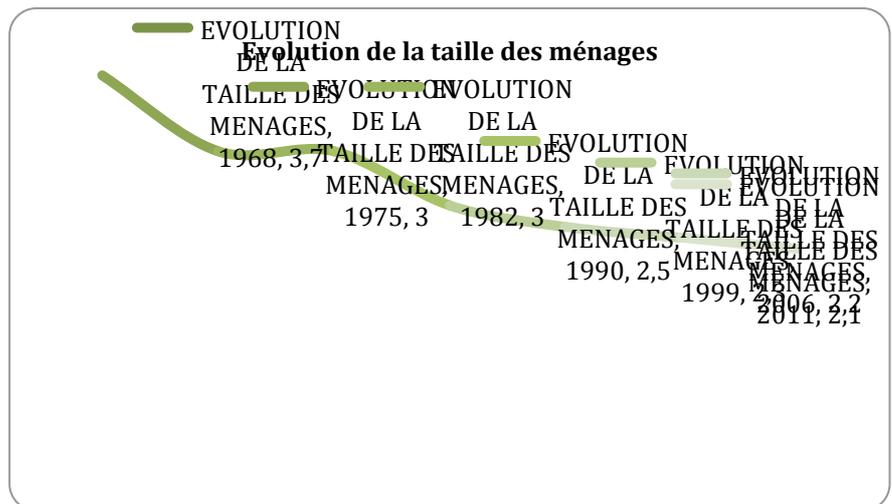
A Lumio,

La Corse demeure une région âgée. La part des moins de 20 ans est sensiblement inférieure à la moyenne nationale et les plus de 75 ans représentent 10 % de la population contre 9 % pour la France.

Lumio ne fait pas exception à cette règle avec une population de 65 ans et plus très au delà de la moyenne nationale.

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

1968	3,7
1975	3
1982	3
1990	2,5
1999	2,3
2006	2,2
2011	2,1



« Près d'un tiers des ménages vit seuls, la part des familles monoparentales progresse et 64 % des ménages n'excèdent pas deux personnes. Résultat : l'an dernier, la France ne comptait plus que 2,37 personnes en moyenne par ménage, contre 2,39 personnes deux ans auparavant et 2,51 personnes en 1999. » extrait du journal Les échos.

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,7 à 2,1 entre la fin des années 1960 et 2010. Plusieurs facteurs influencent cette évolution : la structure par âge de la population, l'évolution de la fécondité et les modes de formation des couples.

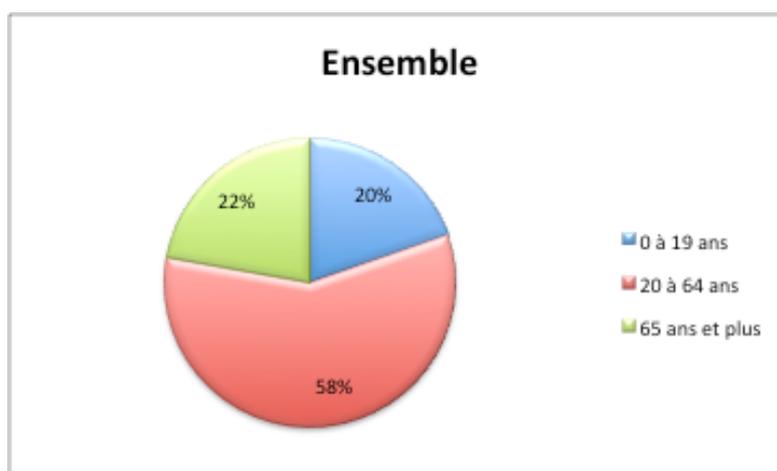
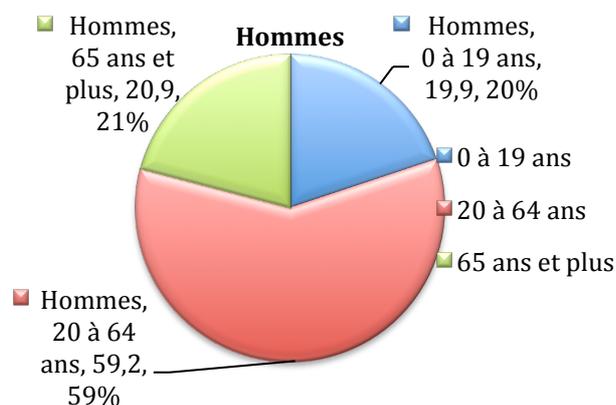
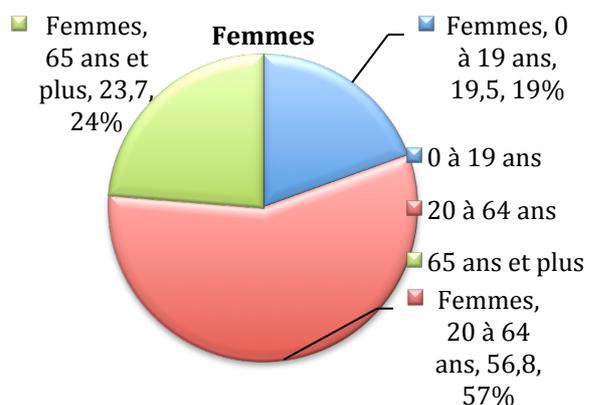
Vers la cinquantaine, s'amorce le départ des enfants : les ménages âgés sont de taille réduite et leur part dans l'ensemble s'accroît avec l'allongement de la vie. Une fois quitté le domicile familial, les jeunes attendent plus longtemps pour former un couple. Des couples qui, par la suite, se défont plus souvent qu'autrefois. Enfin, la taille moyenne des familles diminue.

La proportion de ménages comptant une seule personne est passée d'un cinquième à un tiers entre les années 1960 et les années 2000. Dans le même temps, la part des ménages de trois personnes s'est réduite de 20 à 15 %, mais surtout la proportion de ceux de six personnes ou plus s'est effondrée de 10 à 1,7 %, un phénomène lié à la forte baisse des familles de plus de trois enfants.

La réduction de la taille des ménages a un impact conséquent en matière de logement. En effet, la diminution de la taille de la cellule familiale entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de logements nécessaires (plus du même type toutefois). Si l'on comptait 3 personnes par ménage (comme en 1975), la population actuelle aurait besoin de 25% de logements de plus. Ce phénomène constitue l'une des explications de la pénurie de ces dernières années.

A l'avenir, l'Insee prévoit que la taille moyenne devrait approcher les deux personnes par ménage en 2030, accroissant encore la demande de logements.

Quoi qu'il en soit, le besoin en logements, notamment pour les jeunes adultes en couple, restera l'un des enjeux sociaux déterminants des années qui viennent.



	Hommes	%	Femmes	%	total	%
Ensemble	656	100	596	100	1252	100
0 à 14 ans	105	16	87	14,6	192	15,3
15 à 29 ans	90	13,7	70	11,8	160	12,8
30 à 44 ans	147	22,4	114	19,2	261	20,8
45 à 59 ans	133	20,3	135	22,7	268	21,4
60 à 74 ans	130	19,9	122	20,5	252	20,1
75 à 89 ans	42	6,4	56	9,4	98	7,8
90 ans et plus	8	1,2	11	1,8	19	1,5
0 à 19 ans	130	19,9	116	19,5	246	19,6
20 à 64 ans	389	59,2	339	56,8	728	58,1
65 ans et plus	137	20,9	141	23,7	278	22,2
ensemble	656		596		1252	

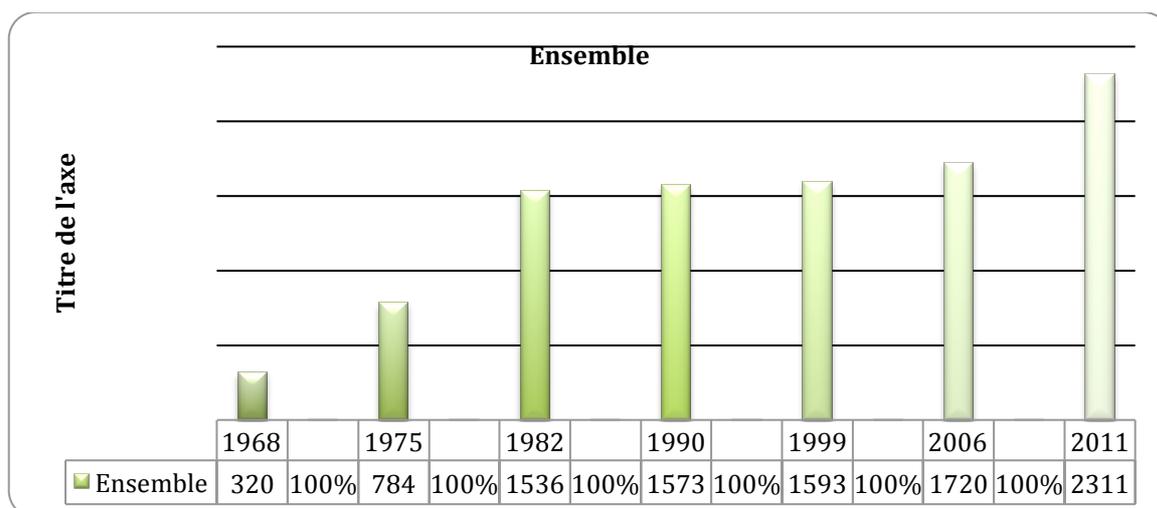
total **1252**

L'habitat et ses évolutions

En Corse, le parc de logements a fortement augmenté depuis 1999. Cet accroissement concerne aussi bien les résidences principales, en parallèle à la croissance démographique très soutenue, que les résidences secondaires. De plus, ce parc évolue suite à une poussée du logement collectif qui rattrape presque le logement individuel. Enfin, les insulaires sont moins souvent propriétaires de leur logement que dans les autres régions françaises.

Le volume de résidences toutes catégories confondues a été multiplié par 8 en moins de 50 ans. Cela a eu pour conséquence un étalement urbain important se traduisant par une consommation foncière qui réduit, aujourd'hui, les capacités des territoires d'accueil

La situation privilégiée et les facilités d'accès à la Commune contribuent à créer une pression foncière importante et génèrent un taux de résidences secondaires (75% du parc de logements) particulièrement important.

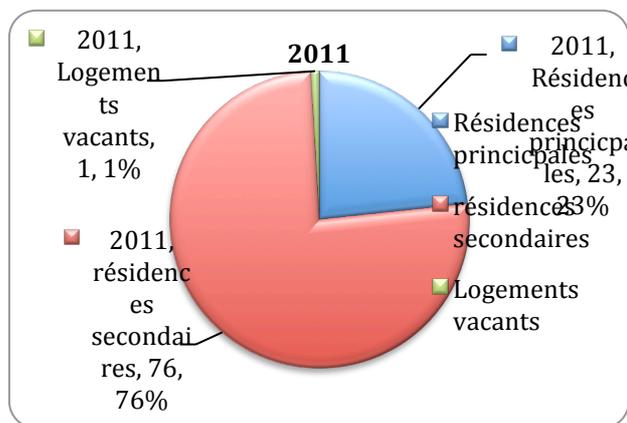
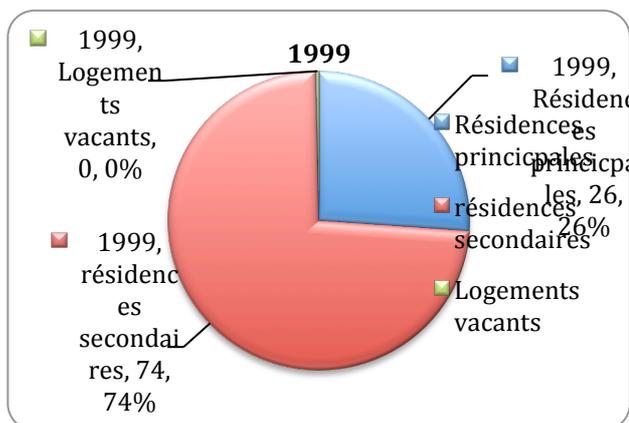
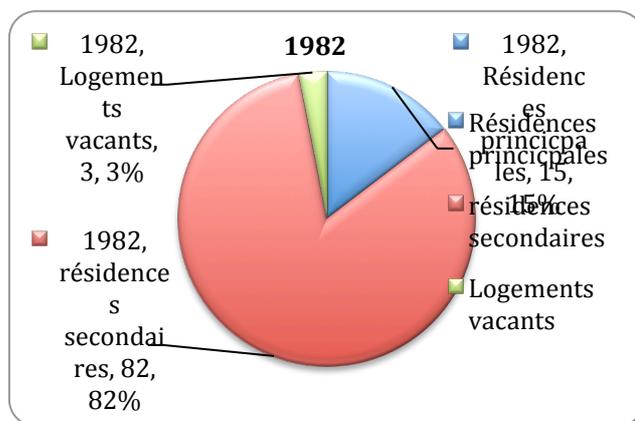
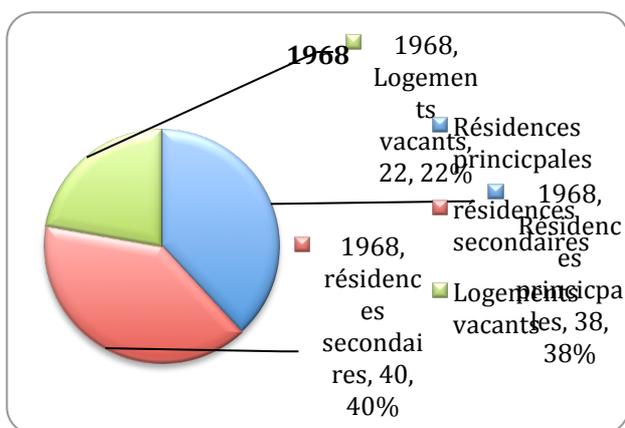


La répartition entre le volume de résidences principales et secondaires démontre clairement une évolution importante de l'habitat communal. Si les résidences principales ont doublé en 40 ans, celui des résidences secondaires a été multiplié par 10 sur la même période.

La situation privilégiée et les facilités d'accès à la Commune contribuent à créer une pression foncière importante et génère un taux de résidences secondaires (75% du parc de logements) particulièrement important.

	1968		1990		2011	
Ensemble	320	100%	1573	100%	2311	100%
Résidences principales	122	38	354	23	538	23
Résidences secondaires	127	40	1195	76	1753	76
Logements vacants	71	22	24	2	19	1

La vacance des logements qui représentait quasiment 30 % du parc en 1968 est aujourd'hui quasi-nulle. Cette vacance ne peut constituer un gisement à exploiter.



Les centres de vie

La commune de LUMIO présente un niveau de services relativement complet avec une mairie, une école, un centre aéré
Dans le domaine de la santé, médecin, pharmacien et autres professionnels sont également présents.

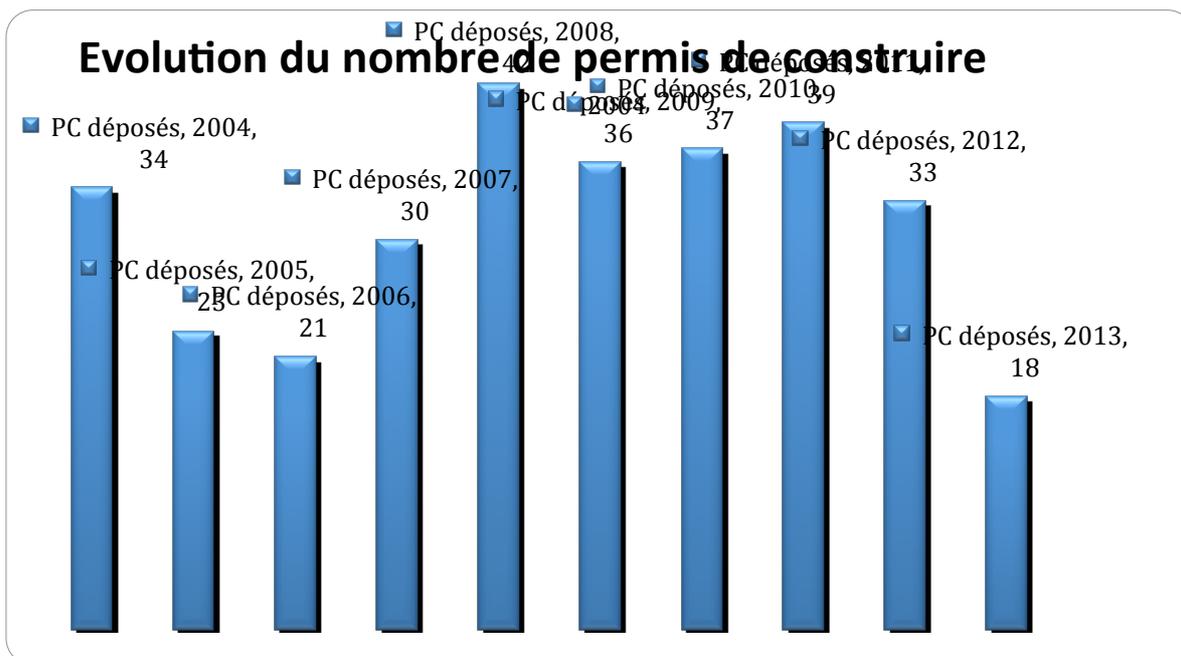
SERVICE PUBLIC	SANTÉ :	HOTELS-RESTAURANTS-CAFES :
<ul style="list-style-type: none"> - La POSTE (Village), - STEP (Sant'Ambroggiu), - CAPITAINE (Port de Sant'Ambroggiu), - MAIRIE (Village), - ECOLE (Mairie), - CENTRE AERE (Mairie) - CCAS (Mairie), - Réserve Communale 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecin généraliste KOCH, - Pharmacie du Golfe, - Infirmiers SCP FANUCCHI-SOL-PICORY, - Cabinet de kinésithérapie ORSINI-LESAGE, - Cabinet d'Ostéopathie ROBILLARD-FAVIER, - Cabinet Podologue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurant le Pain de Sucre (Plage Sainte Restitude) - Restaurant les 1000 Sabords (Port de Sant'Ambroggiu) - Restaurant-Hôtel Chez Charles (Village) - Restaurant le Matahari (Plage Arinella) - Restaurant La Bonne Table (Cocody Village), - Restaurant Alexandra (Route de Lavatoggiu), - Pizzeria PINELLI (Village), - Cafe di A Mossa (Village), - Café, sandwicherie (Cocody).
EPICERIES-SUPERETTES-COMMERCE ALIMENTATION	TOURISME	COMMERCE
<ul style="list-style-type: none"> - Epicierie FALCUCCI (Village), - Epicierie SAVELLI (Village), - Superette Vival (Cocody), - Epicierie (Port de 	<ul style="list-style-type: none"> - Camping MONTE ORTU (Monte Ortu), - Camping PANORAMIC (Route de Lavataggiu) 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison de la Presse-Tabac (Port de Sant'Ambroggiu), - Salon de Coiffure l'ADRESSE (Cocody), - Salon de coiffure-

<ul style="list-style-type: none"> - Sant'Ambroggiu), - Epicerie produits corses LE MOULIN ATRIUM (RN), - Boulangerie (Port de Sant'Ambroggiu), - Boucherie GUIDONI (Port de Sant'Ambroggiu). 	<ul style="list-style-type: none"> - CLUB MED (Sant'Ambroggiu), - Résidence ARINELLA (Plage Arinella), - Gites ruraux A STRATELLA (Salducci), - Gites U CANELU (Bord de mer). 	<ul style="list-style-type: none"> esthétique (Port de Sant'Ambroggiu), - EUROPCAR SA (Port de Sant'Ambroggiu), - Station Service ELF (Port de Sant'Ambroggiu),
SOCIETES-ENTREPRISES	EXPLOITATIONS AGRICOLES	ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES
<ul style="list-style-type: none"> - Chantiers Navals de Calvi (Port de Sant'Ambroggiu), - Yachting Club (Port de Sant'Ambroggiu), - Club de Plongée DIVING CORSICA SPORT (Port de Sant'Ambroggiu), - PINELLI Informatique (Village), - Agence Immobilière KALLISTE IMMO (Village), - Menuiserie LBD (RN), - NAUTIC SERVICE (RN), - Pépinière MUNIER (RN), - Pépinière ROY (RN), - Piscine DE JOYAUX (RN), - SOLUBOIS (RN), - Société Lumiaise Construction Travaux Publics (Cocody), 	<ul style="list-style-type: none"> - GAEC ASTRATELLA Huiles Essentielles (Salducci), - DOMAINE CULOMBU (San Pedru), - CERCLE EQUESTRE DE BALAGNE (RN), - Bergerie CASTELLANI (Salducci), - Bergerie ALLEGRINI (Route de la Mer), - Bergerie COSTA (Route de Spano), - Miellerie BRAS (Monte Ortu) 	<ul style="list-style-type: none"> - CRAB XV Rugby (Village), - A FILETTA (Village) - CERCLE EQUESTRE DE BALAGNE (RN), - MARCHE DE PRODUITS LOCAUX, - Una Lenza da Annacqua, - Amicale des Bénévoles de Lumiu, - 2B Modélisme, - Aral Rimessa, - CERHL, - Choral Argentella, - I Pagliaccioni, - Confrérie San Antone, - Allegria di Lumiu.

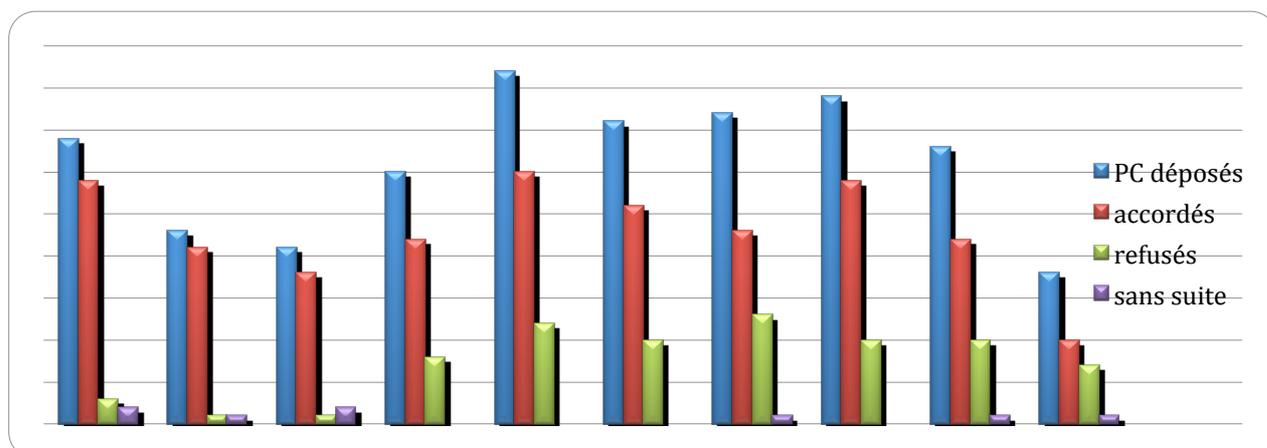
- **Etablissement
NAVEZ
Climatisation
(Sant'Ambroggiu),**
- **LUMIO Plomberie
Service (Village),**
- **Agence Immobilière
KALLISTE IMMO
(Village),**
- **Cabinet
d'Expertises
Immobilières
PAOLINI (Village),**
- **Verba Translation
(Village),**
- **Office Centre de
Vacances et Loisirs
(Sant'Ambroggiu),**
- **Acqua Marine
Tourisme (Cocody),**
- **Confiserie
CLAVEAU (Village),**
- **Ferronnerie
Guillaume
MORETTI,**
- **Electricité André
MARTELLI.**

Globalement, le tissu économique est relativement bien pourvu ce qui s'explique à la fois par le positionnement central de Lumio mais aussi par une pression touristique importante, génératrice d'équipements et de services.

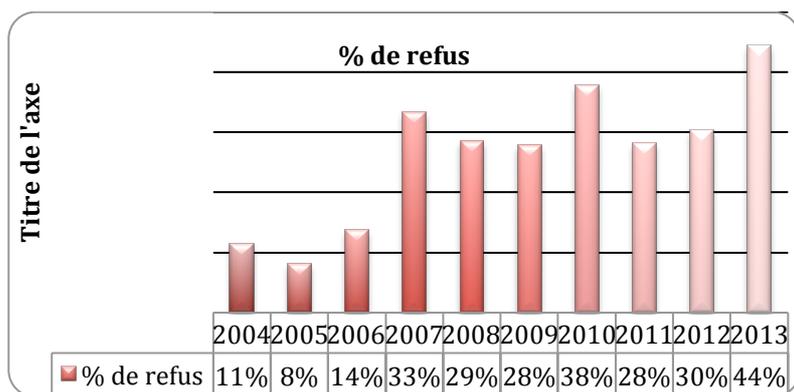
Les autorisations de construire



Le nombre de demandes de permis de construire est relativement stable avec une moyenne de plus de 30 demandes par an. On note toutefois une baisse sensible en 2013.



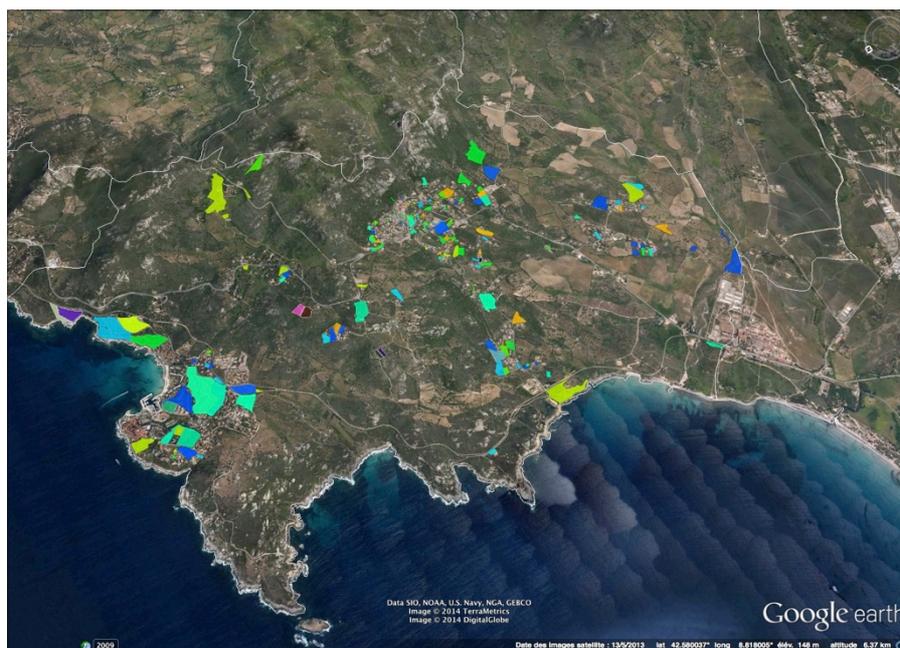
Année	Accordés	refusés	total	% de refus
2004	31	4	35	11%
2005	23	2	25	8%
2006	19	3	22	14%
2007	20	10	30	33%
2008	30	12	42	29%
2009	26	10	36	28%
2010	23	14	37	38%
2011	28	11	39	28%
2012	23	10	33	30%
2013	10	8	18	44%
2014				



Le taux de refus particulièrement important surtout à partir de l'année 2007. Il faut y voir les conséquences de l'absence de document de planification, l'application du Règlement National d'Urbanisme puis de celle des risques naturels notamment le PPRIF.

	type de logement	
	collectif	individuel
Année	nombre	nombre
2004	159	19
2005	0	9
2006	70	8
2007	0	8
2008	22	14
2009	17	6
2010	8	14
2011	0	7
2012	0	7
2013	0	2
2014		

La ventilation entre les logements collectifs et individuels interpelle particulièrement, Depuis 2011 aucune opération de logement collectif n'a été autorisée et le nombre de logements individuels décroît très fortement.



L'assainissement

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune de LUMIO, le CETE Apave Sud

Europe a réalisé, en 2011, une étude diagnostique du réseau d'assainissement dans le but de proposer aux élus de la commune les solutions techniques et économiques les mieux adaptées pour la gestion du réseau de collecte et des ouvrages de traitement des eaux usées.

Le réseau d'eaux usées

Les canalisations ont un diamètre de 150 à 200 mm et sont exclusivement en béton ou en PVC. Il s'agit d'un réseau séparatif (collecte uniquement les eaux usées).

Les effluents du hameau de San't Ambroggio sont collectés par un réseau d'une longueur d'environ 4,5 km, ils sont refoulés vers une station d'épuration de type physico-chimique.

Le reste des effluents est dirigé vers un poste de refoulement qui les envoie vers la station d'épuration de Calvi où ils seront traités. Le réseau (gravitaire et refoulement) a une longueur d'environ 11,5 km.

Cette étude montre la présence de quelques désordres hydrauliques au niveau des regards d'assainissement. Les problèmes les plus souvent rencontrés sont des intrusions de racines entre les joints des éléments constitutifs des regards et surtout au niveau des branchements qui sont le plus souvent pénétrant et non étanches.

Les dépôts relevés sur le réseau peuvent être dus à une pente du réseau insuffisante dans certains secteurs. Leur élimination devra se faire par un hydrocurage régulier du réseau d'eaux usées.

Lors des visites sur le terrain il a aussi été relevé un nombre important de regards collés ou non à niveau (sous chaussée). Des travaux de décollage et de mise à

niveau des regards concernés devront être entrepris afin de rendre le réseau visitable et de faciliter ainsi les opérations de contrôle et de curage.

La station d'épuration de San'T Ambroggio

La commune de LUMIO dispose d'une station d'épuration de type physico-chimique d'une capacité de 6000 EH, mise en service en septembre 1997, pour l'épuration des eaux usées collectées sur la Marine de SAN'T AMBROGGIO. Le milieu récepteur des eaux traitées est la mer Méditerranée, le rejet se fait au large de la Marine de SAN'T AMBROGGIO.

Capacité nominale : 6000 EH
Débit nominal : 900 m³/j
Débit de pointe : 85,3 m³/h
Charges nominales : 360 kg de DBO5
720 kg de DCO
420 kg de MES

La station d'épuration de CALVI

La station d'épuration de Calvi recueille les eaux usées du village de Lumio ainsi que des secteurs situés en aval notamment Salduccio.

Informations générales sur la station

STATION D'EPURATION	
Station	STATION D'EPURATION DE CALVI
Capacité	60000 Equivalent Habitants
Milieu récepteur	MER
Masse d'eau	FREC01ab - Pointe Palazzu - Sud Nonza

CALVI

Description de la station

Nom de la station : CALVI ([Zoom sur la station](#))
Code de la station : 060920050001
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : CORSE
Département : 2B
Date de mise en service : 31/12/1995
Service instructeur : DDTM 2B
Maître d'ouvrage :
Exploitant :
Commune d'implantation : CALVI
Capacité nominale : 60000 EH
Débit de référence : 9000 m³/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement secondaire
+ Filières de traitement :

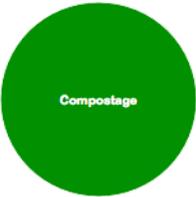
Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 06000012B050
Nom de l'agglomération : CALVI
Commune principale : CALVI
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E
Taille de l'agglomération en 2013 : 44156 EH
Somme des charges entrantes : 44156 EH
Somme des capacités nominales : 60000 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2013

Charge maximale en entrée : 44156 EH
Débit entrant moyen : 2505 m³/j
Production de boues : 249 tMS/an

Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :



Compostage

Chiffres clefs en 2012
Chiffres clefs en 2011
Chiffres clefs en 2010
Chiffres clefs en 2009
Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : RHONE-MEDITERRANEE-CORSE
Type : Eau côtière
Nom : Mer Méditerranée
Nom du bassin versant :
Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2013

Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui
Date de mise en conformité : 30/11/2010
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2013 : Oui

Réseau de collecte conforme : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2006

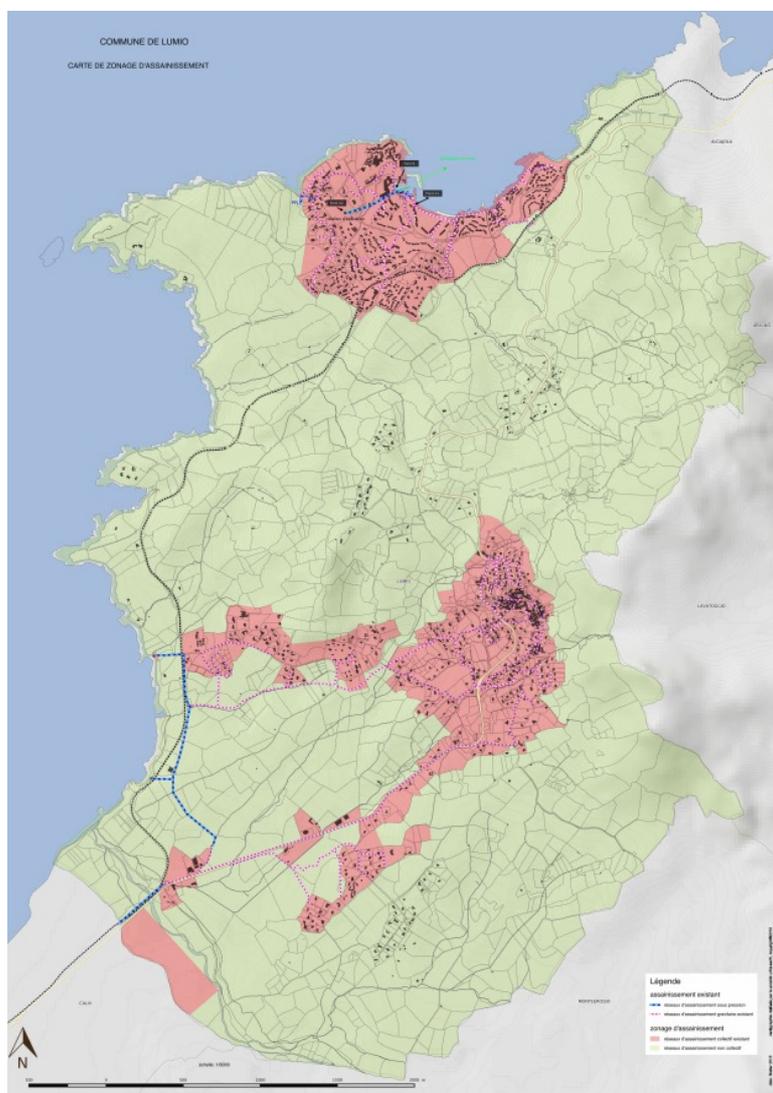
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011
Respect de la réglementation en 2010
Respect de la réglementation en 2009
Respect de la réglementation en 2008

précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Octobre 2014

Sa capacité est de 60 000 EH pour une charge actuelle de 44156 EH ce qui laisse une marge de progression en terme de consommation.

En ce qui concerne l'assainissement individuel, une étude d'aptitude des sols a été réalisée en 2010. Elle reste d'actualité.



L'eau potable

L'eau du village est de l'eau de source.

L'hiver, l'eau est prélevée à divers endroits de la commune par pompage, puis elle est traitée selon les normes en vigueur et redistribuée. L'été, quand les nappes phréatiques sont au plus bas, on se sert de l'eau de l'Office Hydraulique de la Corse (réservoir de Codole) : cette eau est déjà traitée et arrive directement dans les réservoirs.

L'OEHC gère au titre de la concession territoriale les ouvrages de production et de transfert pour la desserte en gros en eau potable de l'ensemble des communes de BALAGNE à partir de plusieurs ressources interconnectées (Aquifères de la FIGARELLA et REGINO, Prise gravitaire de la FIGARELLA,

Barrage de CODOLE). Deux réseaux indépendants alimentés par les ressources de l'ASCO et de la TARTAGINE permettent de desservir les communes du Haut OSTRICONI et du GIUNSSANI. A l'aval du barrage de CODOLE, des stations de pompage permettent d'alimenter les réseaux d'irrigation du REGINO et de l'OSTRICONI d'une part, et d'une zone allant de FELICETO à CALVI d'autre part. Une nouvelle prise sur la FIGARELLA permet d'assurer un remplissage complémentaire du barrage de CODOLE, tout en assurant hors période estivale la desserte d'eau brute en ligne.

L'agriculture

Les espaces agricoles ont une fonction économique et sociale et en outre une fonction environnementale en matière de paysages, de coupures d'urbanisation, de prévention des risques naturels et de préservation de la biodiversité.

A ce titre, ils jouent un rôle important tant en Balagne que sur le territoire de la commune de Lumio.

Ils doivent être identifiés, maintenus dans leur ensemble afin d'assurer une continuité fonctionnelle. Il convient de rechercher la continuité des communications, de la maintenir, de la rétablir.

Le principe, dans ces espaces, et de n'autoriser que les constructions et installations strictement nécessaires au fonctionnement et au développement de l'activité agricole.

Au dernier recensement agricole, la population agricole corse comptait 5000 personnes (source Agreste) représentant une force de travail de 4 040 UTA. Une baisse de 14% avait été constatée. Le nombre des chefs d'exploitation et co-exploitants atteints 3000 personnes avec, toutefois, une baisse des effectifs de 30%.

Pour comparaison, le nombre d'exploitations, sur la même période, a baissé de 24 % en Italie, 36 % en Allemagne et 26 % sur le reste du territoire métropolitain.

La surface moyenne actuelle des exploitations, en Corse, est de 60 hectares.

Nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, actifs sur l'exploitation, par âge à la date du recensement
France métropolitaine
Ensemble des exploitations

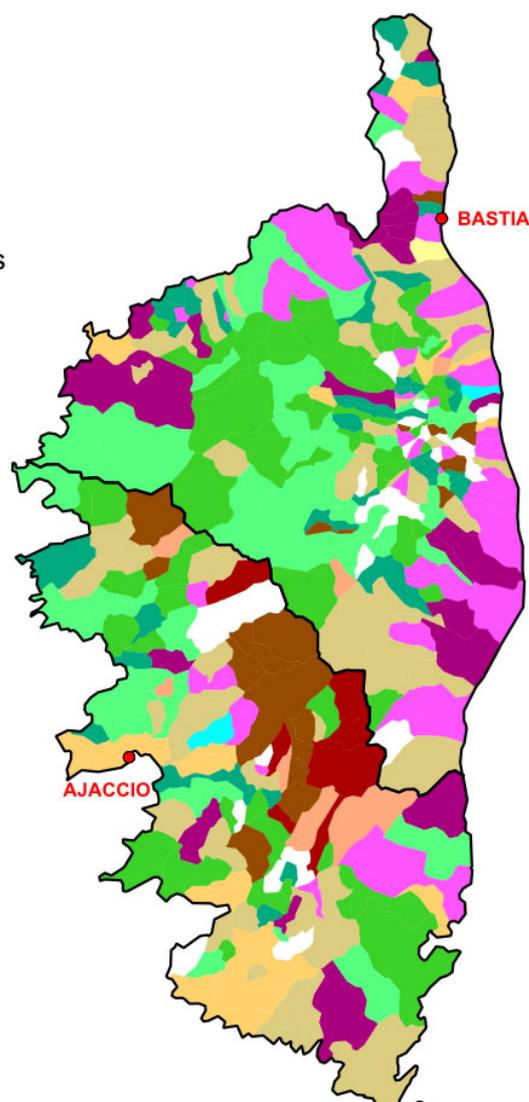
CORSE	Total chefs et coexploitants					Chefs et coexploitants moins de 40 ans					Chefs et coexploitants de 40 ans à 59 ans					Chefs et coexploitants 60 ans et plus				
	1970	1979	1988	2000	2010 ^P	1970	1979	1988	2000	2010 ^P	1970	1979	1988	2000	2010 ^P	1970	1979	1988	2000	2010 ^P
2A - Corse-du-Sud	3 613	2 859	2 083	1 426	1 044	425	612	655	336	174	1 602	1 450	1 029	758	650	1 588	797	399	332	220
2B - Haute-Corse	5 291	4 227	3 320	2 320	1 959	693	967	1 111	620	344	2 473	2 191	1 552	1 269	1 158	2 125	1 089	657	431	457
Total régional	8 904	7 086	5 403	3 746	3 003	1 118	1 579	1 766	956	518	4 075	3 641	2 581	2 027	1 808	3 711	1 886	1 056	763	677
France métropolitaine	1 591 036	1 270 085	1 088 731	763 953	603 899	279 982	210 829	263 319	199 155	116 667	821 902	770 266	543 395	408 535	366 375	489 152	288 990	282 017	156 263	120 857

P : donnée provisoire

Sources : Agreste Recensement agricole 1970, Agreste Recensement agricole 1979, Agreste Recensement agricole 1988, Agreste Recensement agricole 2000, Agreste Recensement agricole 2010

Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominante
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Sans exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

Donnée nationale : Les exploitants agricoles représentaient 47 % de la population active en 1957 et n'en représentent plus que 1.5% (alors que le tourisme emploie 14% de la population locale).

En Balagne, les activités plus strictement agritouristiques (accueil hébergement) sont peu développées : officiellement, seuls 4% des exploitants les pratiquent (données RGA 2000). Elles permettent néanmoins d'augmenter le revenu agricole. Toutefois, compte tenu de leur statut agricole (avantageux en matière d'imposition), l'activité touristique ne doit pas dépasser 50% du revenu agricole.

La Balagne est un territoire rural touristique dont les restes du riche passé agropastoral sont réappropriés et réhabilités comme support de développement local. Les exploitants agricoles, en tant qu'artisans du terroir, sont au cœur de ce processus de patrimonialisation et peuvent espérer tirer profit de sa revalorisation

culturelle et économique : alors qu'ils subissent la pression foncière, la demande touristique de terroir apparait comme étant une opportunité de maintien pour l'agriculture de Balagne.

l'activité d'accueil-hébergement rapporte environ deux fois le revenu agricole. la vente directe via l'activité de ferme auberge est largement mieux valorisée par les touristes, qui consomment simultanément le produit du terroir, même s'il n'est pas labellisé, et le service rendu. (le kilo de veau de 8 mois (poids carcasse) est vendu entre 4,5 € et 6 € à l'association de producteurs –éleveurs de Balagne, le broutard (1 5 mois) est valorisé 50 €/kg à la ferme-auberge.

Commune de Lumio (2B150)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	228	100,0	188	37	1	2	0
Agriculture, sylviculture et pêche	7	3,1	7	0	0	0	0
Industrie	4	1,8	3	1	0	0	0
Construction	49	21,5	40	8	1	0	0
Commerce, transports, services divers	147	64,5	122	24	0	1	0
dont commerce et réparation automobile	29	12,7	22	6	0	1	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	21	9,2	16	4	0	1	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	161	100,0	93	15	53	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	2	1,2	2	0	0	0	0
Construction	43	26,7	28	15	0	0	0
Commerce, transports, services divers	78	48,4	54	0	24	0	0
dont commerce et réparation automobile	41	25,5	17	0	24	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	38	23,6	9	0	29	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

A Lumio, l'agriculture représente 3 % de la population active soit 7 salariés.

Il convient de noter que se tient un marché des producteurs « **UNA LENZA DA ANNACQUA** », soutien à une agriculture vivrière respectueuse de l'environnement en Balagne et qui organise des filières de vente directe de produits locaux. Produits labélisés Bio, AOC/AOP, Casgiu Casanu. Tous les samedis de 8h30 à 12h00 de mai à décembre.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2012

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	228	100,0	161	100,0
Sphère non présenteielle	90	39,5	22	13,7
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	138	60,5	139	86,3
dont domaine public	2	0,9	35	21,7

Champ : ensemble des activités.

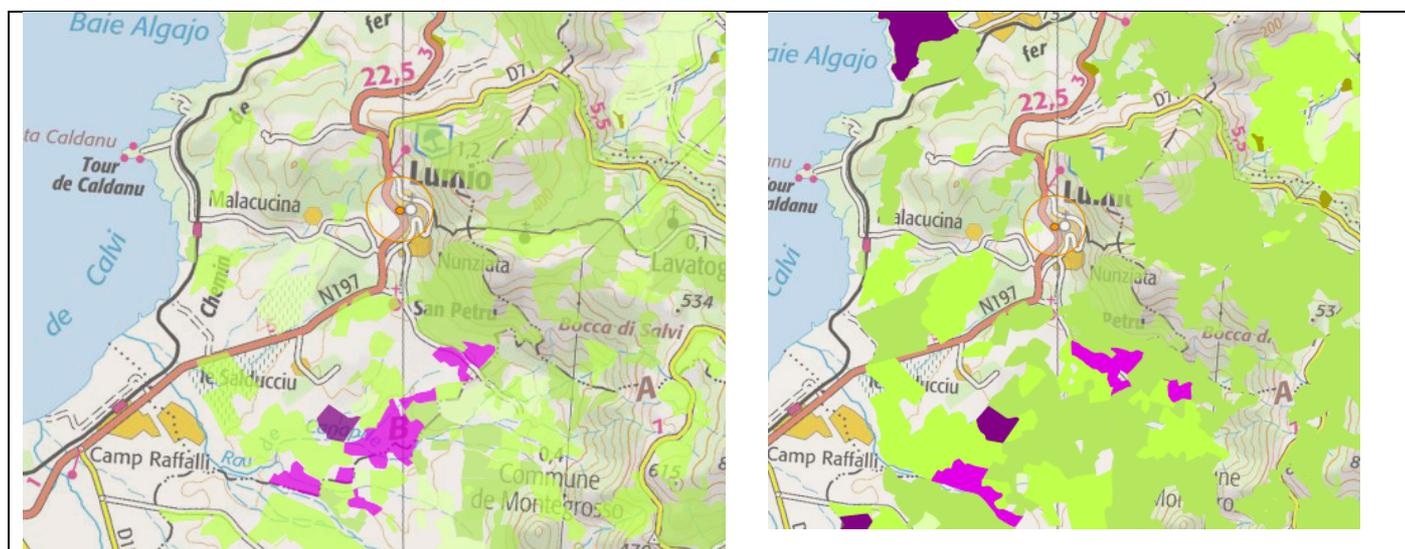
Source : Insee, CLAP.

CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Nombre	%
Ensemble	204	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	7	3,4
Industrie	4	2,0
Construction	45	22,1
Commerce, transports, services divers	128	62,7
dont commerce et réparation automobile	25	12,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	20	9,8

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.



Les enjeux :

Le développement de l'activité agricole se heurte à trois principales contraintes de la micro-région :

- La hausse des prix des terres et des bâtiments agricoles du fait de la spéculation foncière
- Les difficultés liées à l'augmentation des périodes de sécheresse (la Balagne fait partie des régions les moins boisées de Corse) Avec un taux de boisement d'environ 6%, elle subit les conséquences écologiques classiques des régions au couvert forestier insuffisant (allongement des sécheresses, disparition des sources...)
- La faiblesse des réseaux d'irrigation

Les propositions :

- ⇒ Etablir un zonage tenant compte des potentialités agricoles, forestières et pastorales du foncier et fixant des limites à la constructibilité
- ⇒ Développer des actions d'extension de forêts
- ⇒ Optimiser la gestion des réserves d'eau existantes et en créer

Association Foncière de Propriétaire

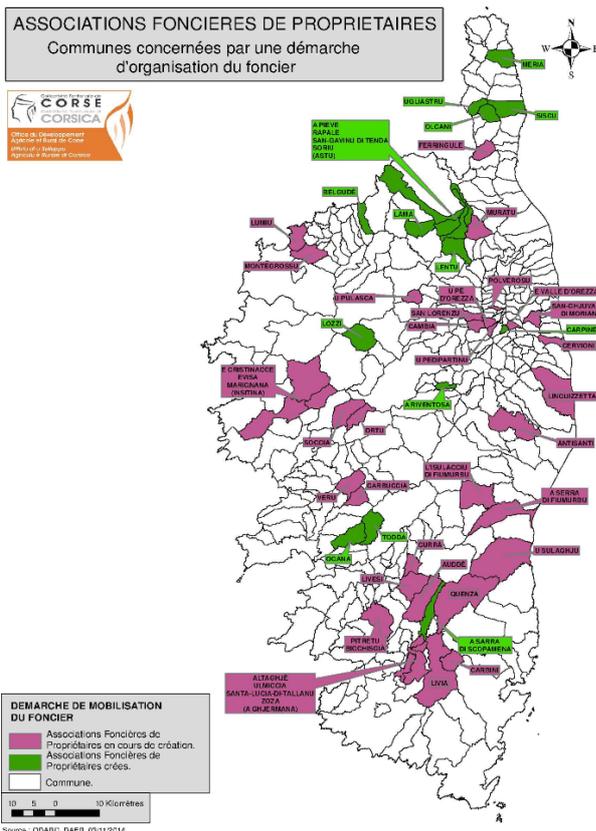
La constitution d'une association foncière de propriétaires doit permettre de répondre au morcellement des propriétés, à leur reconstitution.

Organisées autour d'un projet d'aménagement des terres rurales, l'AFP planifiera, selon les priorités du territoire, leurs travaux d'amélioration : démaquisage et clôtures pour organiser un espace pastoral, desserte d'une forêt, rénovation de vergers de châtaigniers ou d'oliviers, réfection de bergeries, aménagement de sources... Elles développent toutes sortes de compétences de gestion (location de terres agricoles, plan de gestion forestier...) et organisent une répartition rationnelle des terres entre les acteurs économiques (agriculteurs, forestiers, éleveurs, pluri actifs...).

Il s'agira de maintenir et conforter les zones à vocation agricole afin de pérenniser et favoriser les activités du secteur primaire sur le territoire de la Commune tout en maintenant la notion de triple fonction de l'agriculture (tryptique):

- Production (économie)
- Sociale d'occupation du territoire
- en tant que « vecteur d'une dynamique humaine, d'une mémoire vivante et de la préservation du capital paysager et environnemental intérieur » (Charte du Pays de Balagne)

En mobilisant des surfaces qui peuvent s'étendre sur l'ensemble du territoire rural d'une ou plusieurs communes, les Associations Foncières Autorisées de Propriétaires impactent significativement le foncier rural de l'île. Reconnues comme des outils efficaces pour atteindre les objectifs de développement retenus, elles bénéficient d'aides à la constitution et de taux de subventions très intéressants sur les travaux qu'elles engagent.



Beaucoup d'élus locaux ont compris l'intérêt des AFP pour le développement de leur territoire et ont initié, sur leur commune (ou communauté de communes), une démarche de création d'Associations Foncières Autorisées de Propriétaires.

Les Associations Foncières Autorisées de Propriétaires sont des établissements publics créés par arrêté préfectoral, après enquête publique. Dans la mesure où une grande majorité des propriétaires représentant une grande majorité des superficies du périmètre retenu est d'accord avec le principe de l'Association Foncière, le préfet constitue l'association sur l'ensemble du périmètre soumis à enquête.

SYNTHESE

l'agriculture, un vecteur fort de développement économique et même au delà

Lumio est une commune qui possède un réel potentiel agricole au travers de ses surfaces à fortes potentialités. Malgré la déprise agricole à la fin des années 90, l'agriculture est bien présente et occupe aujourd'hui près de 40 % de la surface communale, avec une majorité des surfaces en plaine.

En effet, aujourd'hui, 37% du territoire communal a fait l'objet d'une déclaration de surface agricole soit 728 hectares.

L'enjeu du Plan Local d'Urbanisme sera de maintenir cette surface mais aussi de réorganiser les structures de production et leur assiette foncière en :

➤ **Poursuivant une politique de limitation d'étalement urbain**

La progression du développement de l'urbanisation, sur ces dix dernières années, est relativement peu marquée ce qui est très sûrement la conséquence de l'absence de document d'urbanisme. Il s'agira, à travers la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, de poursuivre cette action en limitant l'étalement urbain.

La commune est toutefois confrontée à une problématique importante et prégnante pour l'avenir car les exploitations devront trouver un repreneur d'ici les dix prochaines années. Il s'agit là d'un véritable enjeu d'avenir car les arrêts d'exploitation pourraient remettre en cause l'occupation du territoire.

➤ **Identifiant les terres à fortes potentialités et en les irriguant**

Il est également apparu que des terres à fortes potentialités ne sont pas exploitées. Il serait pertinent d'y développer l'irrigation pour permettre aux agriculteurs d'intensifier les surfaces qu'ils possèdent.

De plus, il y a un grand potentiel de diversification vers des activités agritouristiques et oléicoles sur la commune. Les débouchés commerciaux sont facilités par la situation privilégiée de la commune. Et les nombreux signes de qualité et de certification sont autant de gages de réussite à l'implantation de nouvelles unités et à la transmission du capital productif.

➤ **Engageant une modernisation des exploitations**

Pour conserver et renforcer ce secteur économique, il faudra nécessairement préserver ces espaces agricoles, engager un programme ambitieux de modernisation des exploitations et préparer leur transmission dans un avenir très proche. Car l'agriculture joue un rôle économique, social ainsi qu'un rôle environnemental et paysager sur la commune de Lumio mais aussi sur les communes voisines.

➤ **Constituant une Association Foncière de Propriétaires**
(délibération du 16 octobre 2014)

La constitution d'une association foncière de propriétaires doit permettre de répondre au morcellement des propriétés, à leur reconstitution.

Organisées autour d'un projet d'aménagement des terres rurales, l'AFP planifiera, selon les priorités du territoire, leurs travaux d'amélioration : démaquisage et clôtures pour organiser un espace pastoral, desserte d'une forêt, rénovation de vergers de châtaigniers ou d'oliviers, réfection de bergeries, aménagement de sources... Elles développent toutes sortes de compétences de gestion (location de terres agricoles, plan de gestion forestier...) et organisent une répartition rationnelle des terres entre les acteurs économiques (agriculteurs, forestiers, éleveurs, pluri actifs...).

Il s'agira de maintenir et conforter les zones à vocation agricole afin de pérenniser et favoriser les activités du secteur primaire sur le territoire de la Commune tout en maintenant la notion de triple fonction de l'agriculture (tryptique):

- Production (économie)
- Sociale d'occupation du territoire
- en tant que « vecteur d'une dynamique humaine, d'une mémoire vivante et de la préservation du capital paysager et environnemental intérieur » (Charte du Pays de Balagne)

Synthèse des mesures de valorisation agricole

ENJEUX	MESURES PROPOSÉES	OUTILS
PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES RESTANTS	Préserver les zones agricoles -- --- Promouvoir des formes urbaines visant à une économie de l'espace	Association Foncière de Propriétaire Réserve Foncière Agricole Orientation d'aménagement au sein du PLU ----- Etude des potentialités urbaines et des dents creuses Plan de Référence Urbain
MAINTENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LA COMMUNE	Anticiper les cessations d'activité et rechercher des candidats à la reprise	Connaissance des exploitations agricoles du territoire communal ----- Communication
PROTEGER LES SITES D'EXPLOITATION	Faire cohabiter au mieux les activités et bâtiments agricoles avec les espaces habités ou à urbaniser	Application du principe de réciprocité sur les bâtiments d'élevage art. L111-3 du code rural)

PRESERVER L'ACCES AUX PARCELLES ET LIMITER LES RISQUES D'ENCLAVEMENT DES PARCELLES AGRICOLES

MAINTENIR LE LIEN ENTRE AGRICULTEURS, ELUS ET POPULATION LOCALE

Eviter le mitage des espaces agricoles qui accélère la perte des surfaces agricoles et complique l'exploitation agricole

Poursuivre la concertation dans le cadre de l'aménagement et du développement de la commune ----

Valoriser les exploitations ayant des productions intégrées à l'économie locale

Application du périmètre de protection à l'ensemble des bâtiments agricoles (100 m) afin de laisser une marge de développement pour les exploitations et de limiter les conflits de voisinage.

Zonage adapté du PLU
Adapter les aménagements (trottoirs, largeur et sortie de route...) pour le passage des engins agricoles

Diagnostic agricole dans le cadre des documents d'urbanisme

Promotion des productions issues du territoire communal



Premières orientations pour le développement de la commune

Axe I - Emergence d'un véritable maillage patrimonial naturel et bâti sur l'ensemble du territoire communal

L'enjeu est le tressage des différents maillages patrimoniaux entre eux afin de préserver et valoriser le patrimoine remarquable de Lumio, de favoriser le développement d'espaces jardinés et agricoles, d'améliorer la visibilité et l'accessibilité à l'ensemble des sites patrimoniaux.

1.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, agricole et naturel

1.2 Développer un véritable maillage patrimonial de découverte des sites remarquables de la commune

1.3 Créer un sentier du littoral

Axe II. Un réseau de déplacement plus accessible et équitable entre les différentes mobilités

**S'inscrire dans une volonté d'accroître la « porosité » du territoire communal.
A partir de la colonne vertébrale de la route nationale, l'enjeu est de développer une trame de déplacements, partagés entre les différentes mobilités, des reliefs de Lumio à son littoral.**

2.1 Trame viaire

- > *Mise en sécurité et signalétique sur la Route Nationale 197 et de la Départementale 71*
- > *Compléter et valoriser la trame de déplacements*
- > *Valoriser les zones de rencontres et d'échange modal entre les différentes mobilités*

2.2 Voie ferrée

Valorisation foncière, urbaine et paysagère dans un rayon de 500m autour des gares et des arrêts existants (correspond à un déplacement de 8min à pied) afin de rendre plus accessible et attractif les déplacements ferroviaires.

En milieu urbain :

2.3 Mobilité douce

Développement des mobilités douces sur l'ensemble du périmètre communal

2.4 Port

Favoriser l'émergence de nouvelles formes de mobilités maritimes

Axe III - Conforter la multi-polarité urbaine de Lumio autour de grands projets communaux ville-nature

Densifier les espaces urbanisés existants et intensifier la qualité de vie au quotidien des habitants de Lumio, en valorisant la complémentarité entre les pôles existants, dans leur cadre géographique particulier.

Favoriser la mixité et la cohérence sociale et urbaine

Assurer un habitat diversifié pour répondre aux besoins des habitants présents à venir (petits/grands logements, collectif / intermédiaire et individuel, social, accession et locatif)

> Un pôle villageois qui se densifie et se développe tout en affirmant son rôle d'échange avec les trois paysages de Lumio : le littoral, la plaine et les reliefs.

Village-Forum : affirmer leur rôle de double-polarité principale et gagner en attractivité

L'objectif est de développer la « rive Sud » de la nationale, à proximité immédiate du village en aval des terrasses historiques agricoles.

Développer de manière différenciée et complémentaire la double polarité villageoise en la faisant se retourner sur un espace jardiné central remarquable.

> Le secteur du village : valoriser le patrimoine matériel et humain.

> Le secteur du Forum : un pôle d'équipements et de services publics

> Les terrasses des coteaux villageois : un grand jardin semi-public

> Secteurs en périphérie immédiate du village (Chierchiu et La Nunziata) : œuvrer pour une densification des secteurs, une intensification de ses espaces publics et d'agrément, ainsi que le respect et la mise en valeur de ses espaces naturels caractéristiques.

L'objectif est d'atteindre à l'horizon des années 2025 une population de 1500 à 2000 habitants en maintenant un rythme régulier et adapté de croissance de environ 20 à 30 logements par an, et ce en compatibilité avec le projet du PADDUC. Cet objectif est raisonnable au regard du rythme de croissance actuelle de la Commune et représente, en hypothèse la plus haute, une progression de 70 habitants par an sur 10 ans ;

Tout en préserver des limites claires entre les espaces pour une meilleure gestion de ceux-ci et en maîtrisant le développement urbain et sa qualité :

De l'Ondari au Forum : maintenir l'équilibre ville/nature

L'objectif est de densifier les hameaux présents le long de la route de la mer en évitant leur extension urbaine au dépend des espaces naturels et de faire émerger un véritable projet d'espace public linéaire.

(Le Saldicciu, Quarcioli, Caglia Foscia, Campu Lascie, Concaja : retourner l'urbanisation spontanée sur la qualité des territoires agricoles et naturels de proximité

Marine de Sant-Ambroggio : pôle urbain littoral

L'enjeu est d'encourager une offre complémentaire au village de Lumio, basée exclusivement sur ses caractéristiques littorales.

